This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MG 7v.2.4

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

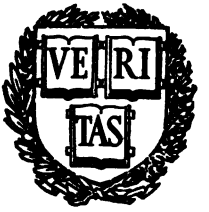

FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828

IMPRIMÉ

PAR

CL. MOTTEROZ

A

PARIS

MADAME

CHÉNIER

SA VIE

SES LETTRES

LETTRES GRECQUES

DE

MADAME CHÉNIER

PRÉCÉDÉES D'UNE ÉTUDE

SUR SA VIE

PAR

ROBERT DE BONNIÈRES

ILLUSTRATIONS PAR

G. DUBUFE FILS

PARIS CHARAVAY FRÈRES ÉDITEURS

RUE DE SEINE 51

1879

~~VII. 1318~~
MG. 902.4

Mineralogy

1819
58-55
24

AVERTISSEMENT

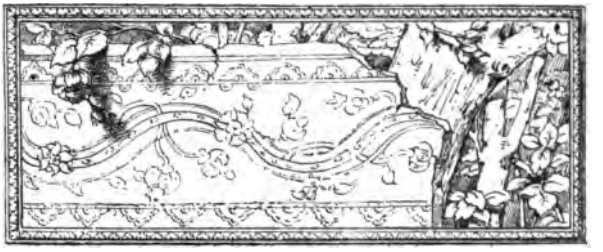

AVERTISSEMENT

En réunissant pour la première fois les lettres de la mère d'André Chénier, nous avons cru être agréable aux amis du poète. Ceux-ci ne liront pas sans plaisir l'œuvre originale de la belle Grecque qui naquit à Byzance. Ils nous sauront gré de les avoir conduits à la source

cachée où burent les jeunes muses d'André le Byzantin.

Le premier, nous avons essayé de fixer cette gracieuse figure un peu flottante. Les documents inédits, puisés aux Archives du ministère des affaires étrangères et recueillis dans les registres de la commune d'Antony, nous ont permis de donner quelque précision à la vie de la mère des deux Chénier.

Nous sommes heureux qu'une publication logique nous ait amené à rééditer en même temps les deux lettres de Guys que Madame Chénier avait choisies pour y répondre. L'une de ces lettres traite des danses, l'autre des enterrements des Grecs anciens et modernes.

Madame Chénier avait connu à Constantinople l'auteur du Voyage littéraire de la Grèce. *Ce livre trop oublié « joint, » dit-elle, « au mérite de la vérité beaucoup d'érudition et un style élégant sans être affecté (1). » Nous ne sommes pas très éloigné de nous associer à cet éloge.*

Nous remercions M. Guillaume Dubufe du concours précieux qu'il nous a apporté. S'inspirant de l'esprit de Madame Chénier, le jeune

(1) Mercure de France, *15 nov. 1778.*

peintre a su, dans ses illustrations, marier comme elle le dix-huitième siècle de la Grèce au dix-huitième siècle de notre France (1).

R. B.

(1) Nous nous excusons de n'avoir pas donné ici le portrait de Madame Chénier. Ce portrait n'a pas été gravé, et n'existe pas non plus dans la collection des dessins au physionotrace. « Cazes a peint, » dit M. Gabriel de Chénier dans sa notice, « les portraits séparés de tous les membres de la famille, indépendamment d'un assez grand tableau où il a rassemblé M., Mme de Chénier et leurs cinq enfants. Ce tableau, destiné à une sœur de M. de Chénier qui habitait Carcassonne, y resta jusqu'en 1856. Il est maintenant entre les mains de l'auteur de cette notice. » Voulant garder toute la liberté de nos jugements, nous n'avons pas cru devoir recourir à l'obligeance de M. Gabriel de Chénier.

Biog.
§ Chénier [illegible]

LA VIE

DE

MADAME CHÉNIER

~~VII. 1318~~
MJ. 902.4

1519
58
24

AVERTISSEMENT

Lusignan (1). Faute d'aucune preuve, nous croyons qu'il faut renoncer à cette glorieuse légende. Son père était établi à Constantinople; il était certainement de cette race de Grecs habiles et intelligents qui, depuis la prise de Constantinople par les Turcs, remplissaient auprès des Sultans et des Pachas les fonctions de drogmans et de secrétaires intimes. Leur influence fut grande au XVIIe et au XVIIIe siècle. Depuis 1730, ils fournissaient des hospodars à la Valachie et à la Moldavie. Dans une de ses lettres (2), Élisabeth Lo-

Mme Chénier signait une lettre à la *Sentinelle*, que nous avons reproduite, *E. L., veuve Chénier*, qu'on peut lire *Élisabeth Lomaca, veuve Chénier*.

Nous lisons dans la brochure de M. Achille Gastaldy : « Le grand-père maternel d'Adolphe Thiers, M. Amic, était un négociant de Marseille. Sa grand'mère maternelle était une demoiselle Santi-Lomaïca, d'origine grecque. Elle était sœur de Mme de Chénier, femme du consul général de France à Constantinople, qui fut la mère des Chénier.

» La mère d'Adolphe Thiers, fille de Mme Amic, sœur de Mme de Chénier, était donc la cousine germaine, et Adolphe Thiers le cousin issu de germain des Chénier. »

(1) M. Gabriel de Chénier (*Œuvres poétiques d'André de Chénier. Paris, 1874, tome I, page* XLIX) dit que Mme Chénier « descendait, par sa mère, *de l'illustre Lusignan*. » M. Becq de Fouquières nous paraît plus prudent, mais aussi incertain : Mme Chénier « appartenait, » dit-il, « à la famille Santi-l'Homaka, issue de l'illustre maison de Lusignan. » (*Œuvres en prose d'André Chénier. Paris, 1872, page* IX.)

(2) V. *Lettres grecques* de Mme Chénier. *Lettre sur les Tombeaux*.

maca parle avec avantage de « seigneurs grecs », parents des princes souverains de Moldavie. Elle leur témoigne un intérêt affectueux, qu'on ne peut attribuer qu'à une ancienne amitié, resserrée par des liens de parenté ou de commune origine. Quoi qu'il en soit, le père d'Élisabeth Lomaca devait occuper un certain rang à la cour du Sultan, puisqu'il fit partie de l'ambassade envoyée par Achmet III au Régent de France. Santi Lomaca était sans doute « un des huit Notables portant barbe », dont il est question dans la « Relation de l'Audience donnée par le roy Louis XV à Céleby-Méhémet-Effendy, ambassadeur extraordinaire de l'Empereur des Turcs, le vendredi vingt-unième mars 1721 (1). »

Si l'ambassadeur et l'escorte de Turcs, portant des piques avec des queues de cheval au bout, furent l'admiration des Parisiens (2); — si, pendant le séjour de Méhémet-Effendi à Versailles, l'empres-

(1) « Son père, établi à Constantinople, avait fait partie de la dernière ambassade envoyée par le Sultan au Régent de France, vers la fin de 1722 ou au commencement de 1723. » (*Œuvres poétiques d'André de Chénier. Paris, 1874, page* XLIX.) M. Gabriel de Chénier commet une erreur de date facile à rectifier.

(2) V. *L'entrée de l'ambassadeur de la Porte Ottomane avec la liste des officiers qui sont à sa suite.* 16 mars 1721. P. de 2 pages. — *Mercure de France,* mars 1721.

sement fut tel que les lits étaient loués jusqu'à dix écus par nuit, — avec quelle curiosité Santi Lomaca ne dut-il pas voir les magnificences de cette monarchie puissante ! Son esprit délié ne fut-il pas séduit par les formes nouvelles d'une civilisation raffinée ? N'est-il pas permis de croire que, comme tous les Grecs, amoureux du changement, il fut aussi grand questionneur des étrangers ? Il entretint la jeunesse d'Élisabeth Lomaca des souvenirs de son voyage en France, et la prépara ainsi à se choisir un jour une nouvelle patrie.

Il put dire les collations magnifiques chez le maréchal de Villeroy et chez le duc de Lauzun, — les symphonies de M. Lulli, — les conversations avec l'abbé Bignon sur la différence de la musique orientale et de celle de France, — les fêtes vénitiennes à l'Opéra, — les intermèdes du ballet du Roi, — les feux d'artifice de la place de Grève, — les visites aux cabinets rares, aux bibliothèques choisies, aux jardins de curieux floristes, — la machine de Marly, et le jeu des eaux de cette superbe solitude (1). Il put dire l'audience solennelle donnée par le Roi dans le palais des Tuile-

(1) V. *Gazette*, mars, avril, mai, juin, juillet 1721. — *Mercure de France*, mars, avril, mai, juin, juillet 1721.

ries, — la galerie tapissée de la belle tenture des Gobelins, représentant les principales actions de la vie du feu roi Louis XIV, — les gradins de trois rangs, couverts de velours cramoisi, où étaient placées les dames les plus qualifiées de la cour, — le trône du Roi, d'un bois doré, sculpté à jour, — le dôme du trône garni d'une étoffe à fond d'or sur laquelle brillait un grand soleil à rayons, — et les princes superbement habillés, — et le duc d'Orléans avec un justaucorps de velours bleu brodé en or, — et le jeune Roi, vêtu d'un habit de velours couleur de feu, s'avançant au milieu de ces pompes (1). « L'enfant royal, » disait Méhémet-Effendi dans sa Relation, « avait de blonds cheveux d'hyacinthe » et « la démarche majestueuse de la perdrix (2). »

Ce n'est point dans cet appareil que la Majesté des rois de France apparaîtra un jour à la fille de Santi Lomaca. Louis XVI habitera le troisième étage de la petite tour du Temple; le Conseil lui accordera un lit à deux dossiers avec ciel de camelot rouge et jaune, six chaises de paille, une

(1) V. *Mercure de France*, mars 1721, page 131.

(2) V. *Relation de l'ambassade de Méhémet-Effendy à la Cour de France en* MDCCXXI, *écrite par lui-même et traduite du turc*, page 117.

redingote de piqué de Marseille, deux culottes de drap noir, et les municipaux de garde écriront sur la porte de sa chambre : *La guillotine est en permanence* (1). La Révolution ne devait épargner ni le Roi ni le Poète, et la mère d'André Chénier devait un jour associer son malheur particulier à la royale infortune.

I

Élisabeth Santi Lomaca naquit à Constantinople en 1729 (2), la vingt-sixième et avant-dernière année du règne d'Achmet III (3). Pendant un règne de vingt-quatre ans, Mahmoud Ier continua à Santi Lomaca les mêmes faveurs que son prédé-

(1) V. *Louis XVII*, par M. de Beauchesne. *Paris, Henri Plon, 1868*, tome I, pages 240 et suiv., et page 343.

(2) Voici la situation de la sépulture de la famille Chénier au cimetière de l'Est : 8me division, sur le bord du chemin circulaire. Concession perpétuelle (80071). Suivant procès-verbal, en date du 7 octobre 1844, Mme Élisabeth Santi l'Homaka a été inhumée au cimetière du Père-Lachaise, et ce par les soins et sur la demande de Louis-Joseph-Gabriel de Chénier. Le corps était exhumé d'Antony, arrondissement de Sceaux (Seine), où il était déposé, dans une propriété appartenant alors à M. Persil, ancien ministre. C'est sur le tombeau du cimetière de l'Est que nous avons relevé la date de la naissance.

(3) Achmet III reçut magnifiquement Charles XII après la bataille de Pultawa. Il épargna Pierre le Grand cerné sur les bords du Pruth. Il était doux, humain, et se plaisait, entouré de toute sa cour, à écouter des concerts de serins et de rossignols en cage.

cesseur. Il est, du moins, permis de le supposer au portrait élogieux qu'en fait Madame Chénier dans sa lettre d'*une dame grecque à une dame de Paris*. « Si quelqu'un de ceux, » écrit-elle, « qui ont été à Constantinople sous le règne de ce prince, voulait se charger d'écrire son histoire, on verrait que ce n'est point à tort que je lui ai donné le nom de Grand. Un pareil ouvrage pourrait guérir un grand nombre de ces incrédules dont je parle. Je pourrai peut-être quelque jour prendre sur moi ce travail pour lequel j'ai déjà préparé quelques matériaux (1). » Quoiqu'elle eût plaint les « Grecs modernes asservis et subjugés par un peuple barbare (2), » Madame Chénier voulait que les incrédules eussent foi en Mahmoud. M. Chénier, n'ayant pas sans doute les mêmes raisons qu'elle, montrait moins d'enthousiasme « pour ce règne plus agité, » dit-il, « par la cruauté et par les passions que par les événements (3). » Néanmoins, nous comprenons que la fille de Santi Lomaca ait eu quelque admiration pour la pompe éclatante et le luxe bien

(1) V. *Lettre sur les Tombeaux.*

(2) V. *Lettre sur les Danses grecques.*

(3) *Révolutions de l'Empire Ottoman, par M. de Chénier; Paris, 1789, chez Bailly, libraire, rue Saint-Honoré, et chez l'auteur, rue du Sentier, n° 24.* V. pages 160 et suiv.

ordonné de cette cour orientale, et qu'elle se soit prise à estimer un prince artiste qui faisait exécuter ses propres dessins à la manufacture de Sèvres. Les fêtes continuelles, sous un ciel sans pareil, ne pouvaient point déplaire à une jeune fille belle et honorée. S'il fallait toujours amuser la curiosité du prince, il n'était pas indifférent pour un esprit curieux de prendre part à ces amusements.

La lettre que nous avons citée est à la date de 1778 (1). Madame Chénier avait, dans l'âge mur, conservé sa jeune et fidèle sympathie au Sultan Mahmoud. Celui-ci n'en était pas indigne, car, de l'aveu même de M. Chénier, « ce prince était doux, affable, humain, et ces qualités, qui ont plus d'éclat encore dans les gouvernements despotiques, firent oublier ses défauts (2). »

Si nous essayons de nous représenter la jeunesse d'Élisabeth Lomaca, nous la verrons avec sa famille, un peu mêlée à la cour mystérieuse du Sultan et en relation avec les ambassadeurs, les voyageurs et les étrangers résidant à Constantinople. Il n'est pas douteux qu'elle connut le comte et la comtesse des Alleurs; Guys, l'auteur du *Voyage*

(1) V. *Mercure de France*, 15 nov. 1778.

(2) V. id. *Révolutions de l'Empire Ottoman.*

littéraire en Grèce (1); de Peyssonnel, consul de France à Smyrne.

Les jeunes filles grecques, au XVIIIe siècle, ne sortaient que rarement et, pour la plupart, n'allaient à l'église que lorsqu'elles étaient mariées. Elles brodaient chez elles en chantant, et, lorsqu'elles étaient de condition, ne filaient que de la soie. Entrez dans la chambre d'une fille grecque, vous y verrez des jalousies aux fenêtres et, pour tout meuble, un sopha, un coffret garni d'ivoire, où sont les soies et les aiguilles, un métier à broder et une lampe devant les Saintes Images (2). Il n'est pas probable qu'Élisabeth Lomaca fût, comme ses compagnes, ainsi renfermée. Son père, qui avait voyagé, semble avoir donné plus de liberté à sa fille. La belle connaissance qu'elle avait de la langue française, sa science de l'antiquité, sa politesse ne furent pas dus à une étude tardive, et ne

(1) « Je n'ai pas moins profité des remarques de Mme et de M. Chénier, consul de France au Maroc, que j'avais connus à Constantinople : ces derniers connaissent les Grecs modernes aussi bien que M. et Mme Dacier connaissaient les anciens. » *Voyage littéraire de la Grèce. Paris,* MDCCLXXXIII. V. Avertissement, vj. « Je suis redevable à M. le comte de Saint-Priest, etc....., et à M. Lhomaca de quelques nouvelles recherches dont j'avais besoin pour rendre cette édition plus complète. » V. id. v. C'est sans doute du père de Mme Chénier qu'il s'agit ici.

(2) V. *Voyages litt. de la Grèce*, édition de 1783, lettre IV.

font pas croire à une jeunesse solitaire. Nous aimons à nous la représenter belle, spirituelle et admirée, au milieu d'un cercle d'étrangers érudits, délicats et lettrés. Nous la voyons aller en visite, couverte d'un voile blanc, tissu d'or aux extrémités, accompagnée dans les rues d'un cortège de suivantes, ce qui dans le pays annonçait ce qu'au siècle dernier annonçait chez nous un bel équipage. Nous la retrouvons chez son père, les cheveux noués selon l'usage, des chaînes d'or au cou, agitant un éventail de plumes de paon (1), et toute attentive aux conversations des visiteurs. La maison de Santi Lomaca devait être une de ces maisons grecques dont parle d'Ohsson, où l'on dansait des menuets, des contredanses françaises, anglaises et allemandes, et qui, tout en suivant les usages, s'initiaient avec goût aux mœurs occidentales (2).

C'est évidemment dans les rapports que Santi Lomaca eut avec la colonie européenne, soit comme négociant, soit comme interprète ou agent diplo-

(1) V. *Voyage littéraire de la Grèce*, lettres V, VI, VII, *passim*.

(2) V. *Tableau général de l'Empire Ottoman, par Mouradja d'Ohsson, interprète et chargé d'affaires du roi de Suède à la cour de Constantinople. Paris*, MDCCLXXXVII, 3 vol. in-fol., tome II, page 234.

matique, soit à tous ces titres à la fois, qu'il fut mis en relation avec M. Chénier.

Louis Chénier, fils de Guillaume *Chennier* (1), naquit à Montfort le 3 juin 1722. L'on dit que sa famille était originaire de Chénier, petit hameau sur la lisière du Poitou et de la Saintonge, d'où elle a tiré son nom. L'on a répété que ses aïeux occupèrent longtemps la place d'inspecteur des mines du Languedoc et du Roussillon. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette famille n'était pas riche et qu'à la mort de ses parents, Louis Chénier se désista de ses droits sur l'héritage en faveur de sa sœur, qui se retira dans la suite à Carcassonne et mourut célibataire (2). Il ne retint qu'une somme suffisante pour se rendre à Constantinople. Il avait vingt ans.

Son esprit raisonnable et courageux lui conseillait d'aller tenter fortune dans le pays où le comte de Bonneval était pacha à deux queues, et où les capitulations et l'influence française assuraient à

(1) V. copie de l'acte de naissance de Louis Chénier, fils de Guillaume *Chennier*, né à Montfort, canton d'Axat, arrondissement de Limoux (Aude), alors évêché d'Alet, le 3 juin 1722. Envoi de M. Teissier, archiviste de la Chambre de commerce de Marseille, au *Journal des Sociétés savantes des départements*.

(2) V. *Œuvres poétiques d'André de Chénier*. Paris, 1874, notice page v).

nos nationaux des chances favorables. Le 2 août 1742, la Chambre de commerce de Marseille l'autorisait à aller à Constantinople comme commis de la maison Lavabre et Dussol (1). « Les sieurs Lavabre et Dussol s'établissaient en 1738 sur cette Échelle, en conséquence d'un certificat restreint à la vente des draps, et leur donnant dix ans de résidence (2). »

Le marquis de Villeneuve, ambassadeur auprès de la Porte, avait quitté Constantinople le 9 mars 1741. Il eut le mérite de procurer à la Porte une paix glorieuse et de renouveler les Capitulations. Il contribua à faire réglementer la fabrication annuelle des draps du Languedoc pour la Turquie, et à la faire réduire à la quantité estimée nécessaire à la consommation des Levantins. « Cette époque, » dit Saint-Priest, « fut celle de la véritable prospérité du commerce des draps. » Le marquis de Villeneuve, qui était né à Marseille et qui en avait été le lieutenant civil, ne fut peut-être pas étranger au départ de Louis Chénier, soit que l'ambassadeur donnât lui-même des éclaircissements avantageux sur le

(1) Envoi de M. Teissier, archiviste de la Chambre de commerce de Marseille.

(2) Archives du ministère des affaires étrangères, dossier de Louis Chénier. V. Lettre du 2 août 1747.

commerce du Levant, soit que la renommée récente de fortunes prospères eût accompagné son retour (1).

Louis Chénier, muni d'un certificat de catholicité, s'embarqua, dans la seconde moitié de l'année 1742. Il trouva à Constantinople Michel-Ange, comte de Castellane, qui venait de succéder au marquis de Villeneuve. Nous ignorons les rapports qu'il put avoir avec cet ambassadeur, économe jusqu'à l'avarice, et « habile à accroître son bien à un point singulier (2). » Louis Chénier eut bientôt à se plaindre de Lavabre et Dussol « qui, » paraît-il, « se montraient peu reconnaissants de ses services (3). » Dans une lettre du 2 août 1747, il sollicite de la Chambre de commerce de Marseille « l'expédition des certificats de négociants aux sieurs Bailhot et Chénier pour régir la maison languedocienne établie et régie par les sieurs Lavabre et Dussol dont le terme est expiré. » Il demande à la Chambre « d'ordonner l'enregistrement de ces certificats (4). »

(1) V. *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie, par M. le comte de Saint-Priest. Paris, Ernest Leroux, 1877,* pages 312, 318, 327.

(2) *Loc. cit.*

(3) V. Arch. du ministère des affaires étrangères, dossier Chénier, lettre du 2 août 1747.

(4) *Loc. cit.*

Cette année même, Roland Puchot, comte des Alleurs, était nommé en remplacement du comte de Castellane. Il eut une grande influence sur la vie et la carrière de Louis Chénier. Le comte des Alleurs avait une fortune pécuniaire en assez mauvais ordre. On lui avait donné l'ambassade de Constantinople pour s'y refaire. Il faisait une dépense au-dessus de ses moyens, voulant, disait-il, « faire oublier la lésinerie de son prédécesseur (1). » L'argent du Roi n'était pas plus épargné. Il consacrait de grosses sommes à se ménager de prétendues intelligences dans les hautes classes de la société à Constantinople. Pour un homme juste et ambitieux, il y avait à prendre auprès de ce prodigue officiel un rôle profitable de bon conseiller; c'est ce que ne manqua pas de faire Louis Chénier. Il fut complaisant dans la limite de son devoir. Il pourvut, au nom de la Nation « aux dépenses tant extraordinaires que secrètes pour le compte du roi (2) », et « fit les avances particulières pour le service (3). » Il chercha à éviter à l'ambassadeur les charges exorbitantes du change à dix et douze pour cent,

(1) V. *Mémoires du comte de Saint-Priest.*

(2) V. Archives du m. des aff. étr. Turquie, vol. 127.

(3) V. id. Cartons consulaires, 1754-1755.

et fut utile dans le trafic sur les blés que le comte avait entrepris avec Guys (1). Enfin la connaissance qu'il avait du pays lui permettait de désigner les personnages auxquels il était le plus utile de distribuer les lunettes d'approche à quatre tuyaux, les tabatières d'améthyste, les montres et les pièces de draps écarlates, tous présents d'usage en Orient (2). Le mariage qu'il fit nous est une preuve des liaisons qu'il entretenait dans la société de Constantinople.

Le comte des Alleurs se montrait reconnaissant, et il écrivait au ministre de la marine le 10 avril 1754 : « Je ne puis assez me louer de la dextérité, de l'intelligence et des attentions du sieur Chénier, premier député en exercice..... L'expérience que j'ai faite de ses talents, de son discernement, me le fait regarder comme le négociant le plus consommé de cette Échelle. Il est plus au fait qu'aucun que j'ai vu ici des lois et des usages Turcs. — Je ne dois pas passer sous silence le désintéressement qu'il a marqué par son refus de deux pour cent qui lui revenait par droit d'usage pour avoir été chargé de la liquidation du nommé

(1) V. Archives. Turquie, vol. 128.

(2) V. id. Turquie, vol. 127.

Ventre (1). » L. Chénier était moins désireux d'amasser une fortune que de jouer un rôle officiel auquel il se sentait quelque aptitude. Nous le voyons toujours plus habile à résoudre les questions de commerce général qu'à diriger ses propres affaires.

Lorsque le comte mourut, le 21 novembre 1754, Chénier « crut devoir prévenir, par des politesses, les créanciers de Monsieur l'Ambassadeur(2). » Il était premier député de la Nation en exercice (3). En cette qualité il avait été chargé verbalement, par le comte des Alleurs mourant, de gérer les affaires du commerce et d'en rendre compte au ministre de la marine, conjointement avec le sieur Deval, secrétaire interprète du Roi. La situation des sieurs Chénier et Deval (4) était très irrégulière. Voici

(1) Archiv. Cartons consulaires, 1754-1755, 10 avril 1754.

(2) C. c. 1754-1755, lettre du 2 déc. 1754.

(3) On appelle Nation l'ensemble des résidents appartenant à telle ou telle nationalité. Parmi ces résidents, un certain nombre sont classés comme notables. Ces notables peuvent être considérés comme une sorte de représentation générale de la Nation. La Nation est officiellement représentée par des députés. La fonction de député est un *munus publicum*.

(4) « Le sieur Deval, secrétaire interprète du Roi et premier drogman de l'ambassadeur de France à la Porte depuis 1756 jusqu'en 1771, a fait une savante traduction française des capitulations, précédée d'une préface instructive et d'un index fort commode et bien divisé. » V. *Mémoires de Saint-Priest*, page 313.

ce qu'écrivait à ce sujet le sieur Peyrotte, premier secrétaire de l'ambassade : « Madame l'Ambassadrice, pour qui je ne saurais avoir trop d'égards, paraissait ouvertement désirer que cette correspondance restât entre les mains du sieur Deval, quatrième drogman, et du premier député de la Nation, et étayait cet arrangement de sa protection. Monsieur l'Ambassadeur était trop bien instruit pour disposer de la direction des affaires, pendant la vacance de l'Ambassade, comme d'un effet de sa succession, mais j'aurais vainement réclamé. Le complot était formé à l'avance : les sieurs Deval et Chénier étaient nantis des lettres du ministre de la marine, du chiffre pour correspondre avec lui, et de toutes les lettres et correspondances dans les Échelles. Tout l'éclat que j'aurais pu faire n'aurait servi qu'à faire ici un schisme inutile. — Il serait bien à craindre que les affaires de commerce du Levant, se trouvant ici confiées à un négociant et à un drogman, le premier ne fût tenté de chercher à étendre le sien aux dépens de celui des autres, ou du moins qu'il ne s'écartât des règles prescrites aux négociants de Constantinople, dans un temps où l'exécution de ces mêmes règles se trouverait pour ainsi dire à sa discrétion. D'un autre côté, le

drogman pourrait manœuvrer de manière à favoriser toutes les entreprises du négociant (1). »

Louis Chénier avait plus d'ambition encore. Dans une lettre du 16 août 1754, il sollicitait du ministre des Affaires étrangères le titre de chargé d'affaires. « L'expérience que j'ai du pays et des affaires, » disait-il, « par une résidence assez longue et un travail suivi, me fait connaître tout le poids de ce fardeau; mais, par la même raison, j'ai cet avantage sur tout autre, et j'oserais aspirer à la gloire de recevoir les ordres du Roy. » Il invoquait aussi « le crédit personnel qu'il avait sur le pays, les affaires délicates qu'il avait terminées et l'amitié du comte des Alleurs, qui, depuis quelques années, l'honorait d'une confiance qui lui rendra toujours sa mémoire chère (2). »

Louis Chénier n'obtint pas ce qu'il désirait. Par une lettre ministérielle du 15 du même mois, le titre de chargé d'affaires avait été donné à M. de Peyssonnel, consul du Roi à Smyrne, lequel fit l'intérim jusqu'à l'arrivée du chevalier, depuis comte de Vergennes, nommé ambassadeur près la Porte Ottomane pour remplacer le comte des Alleurs

(1) Archives. Turquie, vol. 128, lettre du 23 janvier 1755.

(2) Id. Dossier Chénier. Lettre du 16 août 1754.

(mai 1755). Il faut donc renoncer à cette opinion, pleine d'ignorance, qui faisait de M. Chénier un consul général à Constantinople, où d'ailleurs cet emploi n'existait pas.

C'est peu après la mort du comte des Alleurs, c'est-à-dire au courant de l'année 1755, qu'eut sans doute lieu le mariage de Louis Chénier. Élisabeth Lomaca avait vingt-six ans. Les amoureux grecs plient encore des feuilles de roses et de pavots pour les faire claquer sur leur front, et jugent par le bruit qu'elles font s'ils sont payés de retour. Il faut croire que bien des jeunes gens grecs usèrent en vain de ce jeu (1). On a le droit de s'étonner d'une si tardive union, dans un pays où les mariages sont précoces. L'éducation que reçut Élisabeth Lomaca, la fréquentation des étrangers n'expliquent point ces délais inusités. M. Chénier avait mis peut-être en pratique le proverbe oriental que le comte de Vergennes appliquait à la politique turque : « Il faut chasser le lièvre avec un grabat (2). »

Salut! Thrace, ma mère et la mère d'Orphée,
Galata, que mes yeux désiraient dès longtemps;
Car c'est là qu'une Grecque, en son jeune printemps,

(1) V. *Voyage littéraire de la Grèce,* lettre XIV.

(2) V. Grabat « *petite charette tirée par des buffles.* » *Loc. cit.*, lettre VIII.

Belle, au lit d'un époux nourrisson de la France,
Me fit naître Français dans les murs de Byzance (1).

Madame Chénier avait trente-trois ans quand naquit André.

André Chénier tenait de sa mère le don de ne voir que la beauté des choses. Il lui en devait bien un gracieux hommage.

Nous ignorons où fut célébré le mariage. Si nous cherchions à tirer une induction de l'extrait de baptême d'André Chénier, baptisé le 30 octobre 1762, à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, à Galata (2), nous pourrions croire que la cérémonie eut lieu dans cette église des Dominicains (3). En tout cas, il nous paraît certain qu'Élisabeth abandonna la religion grecque, sans embrasser cependant la catholique. Son esprit fut toujours exempt de préjugé religieux. D'ailleurs, Louis Chénier n'eût pu, sans compromettre son certificat de catholicité, et sans manquer aux convenances, épouser une schismatique entêtée. Les prédications des papas ignorants et avides n'étaient pas faites pour

(1) V. *Poésies d'André Chénier, édition critique par Becq de Fouquières;* Paris, Charpentier, 1862, in-8°, page 185.

(2) Communication de M. Dobigny, consul à Constantinople.

(3) V. *Voyages du sieur A. de La Motraye,* tome I, chap. x.

séduire une jeune fille instruite (1). Il n'y eut donc ni paranymphe, ni compère au mariage. Le prêtre ne présenta pas la coupe de vin aux nouveaux époux. Les portes de la maison ne furent pas couronnées de verdure et de fleurs, attachées avec des bandelettes. Ce qui resta des usages grecs fut, peut-être, la composition de la dot, qui consistait « en pierreries et en habits étalés avec faste (2). » Un patriarche grec venait de fulminer récemment une excommunication contre les pères qui donneraient en dot à leurs filles plus de trois mille piastres (3). Nous croyons qu'Élisabeth Lomaca n'apporta pas au delà.

Lorsque le chevalier de Vergennes arriva à Constantinople, il fut mis en rapport avec M. Chénier, premier député en exercice, pour éclaircir la situation des affaires du comte des Alleurs. Le nouvel ambassadeur se montrait très favorable à la comtesse, et il invoquait « la seule générosité du Roi, pour débrouiller le chaos où se trouvait la succession (4). » Lubomirska des

(1) V. *Voyage litt. de la Grèce*, lettre XI.

(2) V. id., lettre XVI.

(3) V. id., lettre XXI.

(4) V. Archives. Turquie, vol. 128, lettre du 26 juillet 1755.

Alleurs fut peu reconnaissante, et le chevalier de Vergennes s'en plaignit au ministre. « Il me revient de toute part, » dit-il, « que Madame la comtesse des Alleurs me traite on ne peut moins charitablement; qu'elle parle de moi, même avec scandale. Les traits d'humeur sont pardonnables dans une situation aussi fâcheuse que celle qu'elle éprouve, et avec un esprit aussi impétueux que le sien; cependant, elle pourrait ne pas oublier l'hospitalité que je lui ai donnée, et que, si mon caractère était aussi inhumain qu'elle le dépeint, elle ne serait pas partie d'ici aussi bien nippée et pourvue de tout le nécessaire et le superflu qu'elle l'a fait. » Il s'indigne que Madame des Alleurs le dépeigne comme un homme avare, qui vit mesquinement et sans dignité, et il ajoute : « Jamais le palais n'a été peut-être aussi bien orné; mon domestique est propre et nombreux; j'ai cinquante personnes dans ma maison... Pour ce qui est de ma table, elle est servie tous les jours, et délicatement, pour quatorze personnes, et tout honnête homme y est bien reçu (1). » Il fallut sans doute quelque temps au nouvel ambassadeur, avant de protéger à son tour un homme que l'amitié impérieuse de la comtesse

(1) V. Archives. Turquie, vol. 131, lettre du 4 février 1756.

avait pu d'abord compromettre dans son esprit; d'autant plus qu'on se plaignait, de Fontainebleau, « que la Nation eût favorisé le comte des Alleurs et que Sa Majesté voyait avec peine que sa facilité eût engagé le comte à en abuser (1). » Une grande part de ces reproches pouvait revenir au sr Chénier.

Pendant dix ans que Louis Chénier demeura encore à Constantinople, nous ne lui voyons plus prendre aucune part nominale aux affaires. Sa vie, pendant cette période, ne put être, malgré l'estime et la protection du comte de Vergennes, ni très heureuse ni très prospère. Les Anglais, qui tenaient la Méditerranée, et la guerre qu'ils nous faisaient aux Indes et au Canada, notre alliance impolitique avec l'Autriche, et, pendant sept ans, les revers cruels que nous fit éprouver Frédéric, embarrassaient notre commerce. Ajoutons à la guerre la famine, la peste, les tremblements de terre et les incendies, qui épouvantaient Constantinople, et nous comprendrons qu'il était difficile à un commerçant de faire fortune en cette ville. La correspondance politique n'est occupée, de mois en mois, que de l'annonce de ces fléaux. L'on est toujours sous le coup

(1) V. Archives. Turquie, vol. 129. Fontainebleau, 11 oct. 1755.

d'une contagion qui dure depuis très longtemps ; l'on ignore si le dernier tremblement de terre est sur sa fin, car il y en a eu dans ce pays qui ont duré de trente à quarante jours ; l'on mande qu'une partie des murs de la ville est tombée, que plusieurs belles mosquées ont été endommagées ; que plusieurs villages des environs ont été détruits. « On campe dans les jardins, afin de jouir du moins, la nuit, sous la tente, d'une sorte de tranquillité. » Il n'est question, dans les dépêches, que d'incendies très considérables, et de Constantinople embrasée. La sécheresse dans la Roumélie et l'Anatolie expose la capitale à la famine. La guerre et l'incendie n'accommodent point notre commerce. Le consommateur, se prévalant de ces disgrâces pour ne pas payer ses dettes, réduit le drapier à faire banqueroute. L'Union des négociants est rompue ; il n'y a plus de règles pour bien vendre. Les draps sont vendus vingt pour cent meilleur marché qu'en temps de paix. Ce ne sont qu'observations sur la mauvaise qualité de la fabrication. Les draps sont légers et déliés. Enfin les négociants atterrés ont constaté le mauvais état de la caisse nationale, le dérangement de la caisse

de la Chambre de Marseille et la suspension de ses paiements (1).

Louis Chénier eut sa part des maux communs. Il n'est fait particulièrement mention de lui dans aucune des dépêches qui nous sont passées sous les yeux. Nous avons cependant trouvé sa signature au bas de deux actes : l'une jointe à une délibération de la Nation assemblée à Galata : *Bailhot et Chénier;* l'autre à une pétition : *L. Chénier, Amic et Cie*. Amic fut le parrain d'André. Parmi les signataires de la pétition, nous avons remarqué le nom du sieur Michel par procuration de M. J.-L. Piscatory et Cie (2). Ce fut chez la fille de Piscatory qu'André Chénier fut arrêté à Passy (3).

Découragé des entreprises commerciales, las d'un long et inutile séjour loin de son pays, soucieux déjà de l'établissement de cinq enfants qui lui étaient nés, Louis Chénier préparait son retour en France. Il allait tenter d'obtenir du ministère une occupation en rapport avec ses goûts

(1) V. Archives. Turquie, vol. 127, sept., 2 nov. 1754; vol. 129, 3 sept. 1755. — Cartons consulaires, 4 juillet 1756, 22 juillet; 3 février, 20 juin 1759; 29 avril, 25 juin 1761, 23 mars 1764.

(2) V. id. Cart. cons., 1er sept. 1760, 9 oct. 1764.

(3) V. Procès-verbal du 18 ventôse an II. (*Œuvres en prose d'André Chénier, par Becq de Fouquières. Paris, Charpentier,* 1872, page LI.)

administratifs et ses aptitudes d'excellent fonctionnaire.

Voici la lettre que, dans sa justice, M. de Vergennes écrivait au ministre de la Marine (1) :

« A Constantinople, le 20 avril 1765.

» Monsieur,

» Le sr Chénier, l'un des plus anciens et sans contredit le plus habile négociant de cette Échelle, devant se rendre à Paris où des affaires exigent sa présence, il désire que je lui procure l'honneur de vous faire sa cour. J'ay d'autant moins de difficulté à vous le présenter, Monsieur, que vous aimez les personnes de mérite, celles surtout qui, s'élevant au-dessus de la sphère bornée de leurs intérêts particuliers, savent appliquer leurs talents à l'utilité publique, et, à cet égard, le sr Chénier est digne que vous l'honoriez de vos bontés et de votre protection. Si vous daignez l'entendre, Monsieur, vous le trouverez très au fait des affaires du Levant ; il possède l'ensemble et le détail de notre commerce; dans toutes les occasions où il s'est agi du plus grand avantage de ce même commerce, ses conseils m'ont été d'un grand se-

(1) V. Archives. « Répondu le 28 oct. 1765. Écrit à M. de Montigny et à M. Chénier. »

cours, et je ne rougis pas d'avouer que je lui dois principalement le peu de lumières et de connaissances que je puis avoir dans cette partie. Cet aveu, qui justifie la liberté que je prends, Monsieur, de vous recommander le sr Chénier, me donne lieu d'espérer que vous voudrez bien lui faire ressentir les effets de la protection que vous accordez si volontiers aux personnes de mérite.

» Je suis, avec un respect infini, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» DE VERGENNES. »

Malgré l'état peu satisfaisant de ses affaires, M. Chénier ne tient pas rancune aux Turcs en quittant Constantinople. Il ne se laisse point troubler le jugement. Il compare l'empire du Grand Seigneur à un « lion fatigué par une suite de combats, qui, dans son sommeil, acquiert de nouvelles forces (1). » — « Les orages qu'on a vus se former dans le Nord, » dit-il avec un sens profond, « bien loin de se dissiper, commencent à s'étendre et menacent presque le repos de l'Europe. La cause des Ottomans est devenue la cause de toutes les nations. En invoquant donc la religion de

(1) V. *Révolutions de l'Empire Ottoman, par M. de Chénier,* épigraphe.

l'Europe, son impartialité, son respect pour les propriétés, l'intérêt de son commerce; en déchirant enfin le voile dont les passions secrètes cherchent à se couvrir, je n'ai fait que réclamer les droits sacrés de l'humanité, de la justice et de la vérité. Puisque c'est à ces vérités que le Temps et la Raison ont élevé des autels, il faut espérer que les hommes et les rois y consacreront leurs hommages (1). »

M. et Madame Chénier quittèrent Constantinople au mois d'avril 1765. Ce ne fut point sans regret qu'Élisabeth Lomaca abandonna la ville qu'elle ne devait plus revoir. C'est là qu'elle avait vécu trente-six ans, là qu'avec les épreuves ordinaires à la vie, elle avait joui de beaux spectacles et de loisirs délicieux. Si la curiosité grecque réussissait à distraire sa peine, ce ne fut pas moins avec chagrin qu'elle détacha ses yeux des mosquées connues, du Bosphore accoutumé, de Galata cher au poète. André héritera des nostalgies maternelles. « Malgré la simplicité extérieure des édifices, l'irrégularité de leur construction, la négligence des jardins, l'aridité des coteaux, l'état de dégradation où se trouvait une partie des

(1) V. *Révolutions de l'Empire Ottoman, etc.* In fine.

quais (1), » le soleil a fait de cette ville bien située « la Ville par excellence (2). » Lorsque le vaisseau dépassa l'entrée de la Corne d'Or, Élisabeth Lomaca embrassa d'un dernier regard les murs blancs du Sérail et ses massifs de verdure, les maisons, les tours, les dômes avec leur collier de petites coupoles, les minarets et leurs balcons, s'élevant en amphithéâtre sur les sept collines de la Péninsule. Plus loin, elle vit encore les maisons roses de Scutari, le grand cimetière, les beaux cyprès, les demi-colonnes de marbre surmontées de turbans. Lorsque les villes eurent disparu, quelque temps encore les voliks à un seul mât, à grande voile et à longues antennes, les galères dorées et leurs pavillons fond vert et or, les kaïkes et leurs nombreux rameurs, vêtus de chemises de soie et coiffés de petites calottes d'écarlate (3), lui rappelèrent « la Ville-Paradis des Orientaux », qu'elle aimait, et où le plus doux des despotismes l'avait accoutumée à jouir de ce qu'on lui laissait posséder. La fille de Santi Lomaca laissait là les sou-

(1) V. *Tableau de l'Empire Ottoman, par d'Hosson*, tome I, page 178.

(2) Stamboul ('s tèn Polin).

(3) V. *Voyages du sieur A. de La Motraye en Europe, Asie et Afrique. A La Haye*, M DCC XXVII, tome I, pages 206 et 212.

venirs heureux de sa belle jeunesse. Les Grecs ont des règles pour l'interprétation des songes : les plus sinistres sont pris en bonne part et ils passent tristement la journée qui suit un beau songe (1).

II

« Les femmes turques voyaient avec étonnement les très grands paniers que portait la comtesse des Alleurs (2). » A Constantinople, Madame Chénier ne s'étonnait pas pour si peu, quoique, à bien prendre, les modes et les coutumes de France lui fussent plus connues que familières. Il est toujours difficile de déshabituer les yeux des formes qui ont frappé les premiers regards. Lorsqu'elle arriva en France, le nouvel aspect de nos villes et de nos paysages, nos mœurs, nos usages, nos habits éveillèrent en elle quelque surprise curieuse. Les Grecs ne sont point longtemps mélancoliques. Ils quittent facilement les lieux qu'ils ont le plus aimés. Madame Chénier avait l'intelligence assez souple et assez préparée pour se faire vite un maintien de Française accomplie. Son esprit averti se mit naturellement au ton d'une so-

(1) V. *Voyage litt. de la Grèce,* lettres XII, XXIV, XXXII.
(2) V. id., lettre IV.

ciété ingénieuse et instruite à laquelle elle désirait de se mêler. Cette Grecque savante allait prendre part à nos grâces spirituelles.

Madame Chénier était alors « toute aristocrate. » Elle n'eût pas sans doute été fâchée d'aborder le monde de la cour. Versailles eût eu des charmes pour elle. Elle eût vu de plus près un pêle-mêle d'hommes, de choses, de peintures, de statues, de femmes, de soldats, de carrosses, de majestés et de petits riens. Elle eût vu Louis XV vieux, avec son air bon et méprisant, son grand manteau rouge, avec sa plaque du Saint-Esprit; la reine dans sa chaise à porteurs, les jolies figures du Dauphin et de ses frères, les dames d'honneur barbouillées de rouge, se pavanant en grands paniers et donnant le bout de leur doigt à des seigneurs tout à l'ambre (1). Les récits de Santi Lomaca avaient pu éveiller sur ce point les goûts de sa fille.

Au commencement de l'année 1767, Louis Chénier obtenait un titre qui autorisait sa femme à tenir, à Paris, un rang recommandable dans la société, et permettait à celle-ci, sinon d'être admise à la cour, du moins d'en être moins éloignée que

(1) *Un Homme d'autrefois. Paris, E. Plon et Cᵉ*, in-12, 1878, page 40.

le commun des hommes. Nous voulons parler du titre de Consul général auprès de l'Empereur du Maroc. La recommandation de M. de Vergennes et les nombreuses sollicitations de Louis Chénier le firent nommer à ce poste. Pendant dix-sept ans, séparé de sa famille, il remplit ses fonctions sans que « les sentiments d'un sujet fidèle au souverain eussent étouffé, » dit-il, « ceux de la nature (1). »

Louis Chénier partit de Brest, à bord de l'*Union*, au mois d'août 1767. Il accompagnait le comte de Brugnon, chargé de négocier la paix avec l'Empereur du Maroc, dont les corsaires autorisés incommodaient notre commerce dans la Méditerranée. Il arriva à Saffy le 5 mai 1767, après avoir été violemment incommodé de la mer. « La ville de Saffy, » dit-il, « ressemble exactement à une ville dévastée par l'incendie. » La première impression qu'il eut du pays fut mauvaise, et les dégoûts qu'il eut à subir dans la suite ne furent pas faits pour l'effacer. Nous ne suivrons pas ses négociations pour obtenir le rachat de cent quarante-huit esclaves, son voyage à Maroc, ni les récits des manœuvres à la moresque de la cavalerie de l'Empereur, ni comment il termina avec le comte de Brugnon, « d'une

(1) Archives des aff étr. Cart. cons. Maroc, Tanger, 15 nov. 1781.

façon aussi distinguée que solide, le traité de paix (1). »

En partant, le comte de Brugnon laissa au Consul général la liberté du choix de sa résidence. L'Empereur eût désiré le voir à Mogador ou à Larrache, mais les avantages de proximité et de salubrité déterminèrent Louis Chénier à fixer sa résidence à Salé (2). Il fut un agent soigneux et intelligent, et sut très bien se rendre compte du caractère des gens à qui il avait affaire. Sa longue mission fut pleine d'ennuis et de difficultés. « Il est constant, » dit-il, « qu'une nation comme celle-ci, avide hors de toute expression, lâche et sans sentiment, et accoutumée à se voir rechercher par toutes les nations, se croit en droit de tout prétendre et de tout exiger, et il peut se faire que trop de facilité à accorder soit le seul moyen de perdre tout crédit et toute considération (3). » L'Angleterre fait des démonstrations de générosité; des vaisseaux de Londres apportent nombre de bombes, de canons, de sabres et de pistolets. La Cour d'Espagne, depuis la paix, n'a pas

(1) V. Archives. Cart. cons. Maroc, 10 mai, 21 avril, 27 mai et 1er juin 1767.

(2) V. id. 2 may 1768.

(3) V. id. Saffy, 20 juillet 1767.

cessé de marquer à l'Empereur, par des présents, le cas qu'elle fait de son amitié. Elle envoie de superbes carrosses. Une frégate suédoise débarque à Tanger un présent de cinq beaux mortiers, trois mille bombes, des porcelaines et du thé. Le représentant de la France a généralement les mains vides (1). Ses appointements sont de 14,000 livres; ceux des consuls anglais et espagnols de 31,312 liv. et de 29,240 liv. Encore est-il obligé de se plaindre de l'inexactitude des paiements, « que son peu de fortune ne lui permet pas d'attendre trop longtemps (2). » L'Empereur, avide de présents, se montre fort mal disposé pour notre représentant. Celui-ci, malgré son énergie, éprouve mille difficultés pour faire exécuter le traité. L'Empereur se mêle de nos affaires avec Tunis, et, par avarice, chasse avec éclat le consul d'une maison que celui-ci avait fait reconstruire à ses frais. Atteint « d'une affection mélancolique, » éloigné de sa famille, « qui ne peut sans grand inconvénient partager avec lui une résidence dont sa présence même ne ferait que multiplier les chicanes et les difficultés, » M. Chénier demande un congé, qui lui est accordé

(1) V. Archives. Salé, 18 juillet 1770, 12 mai 1771, 8 déc. 1772.

(2) V. id. Salé, 21 déc. 1771.

le 9 mars 1772. Il quitte le Maroc à la fin de juin 1773, et y retourne en avril 1775 (1).

Ce ne fut pas sans appréhension qu'il consentit à rejoindre son poste. « Quelque répugnance, » dit-il, « que je doive avoir pour ce pays, je suis prêt à y retourner, si Votre Excellence l'ordonne et si cela devient nécessaire au service du Roi. Trop heureux encore d'avoir cette nouvelle occasion de faire à Sa Majesté l'hommage que je lui dois de mon zèle, de ma fidélité et de mon obéissance.... On a beau se flatter, » dit-il autre part, « les raisons des absents perdent toujours par l'éloignement. Le soldat, l'officier, le général lui-même, quelque jaloux qu'il soit de la gloire, n'affronte les dangers que dans l'espérance du prix (2). » Il partit avec des conditions meilleures. Il ajouta au titre de Consul général le titre de Chargé d'affaires et obtint une augmentation d'appointements. On lui accorda un aumônier espagnol. « Cette dépense, » dit-il, « n'est ni d'opinion, ni de fantaisie. Je la crois d'obligation pour un chef de nation, dans un pays d'une religion différente (3). »

(1) V. Archives. Salé, 10 mars 1771, 31 mai 1772.

(2) V. id. Paris, 30 sept., 14 déc. 1774.

(3) V. id. Paris, 15 juillet 1774.

A son retour au Maroc, il eut de nouveau à se plaindre des inégalités du caractère de l'Empereur, et de ses contrastes de brusquerie et d'attention. « Votre Excellence, » écrit-il un jour, « verra avec étonnement les dégoûts aussi variés que suivis auxquels un galant homme se voit exposé dans ces climats barbares. » Enfin ce sont des pluies abondantes, des épidémies, l'absence de médecins et la famine. Le pain est à dix sols la livre (1).

Toutes ces fatigues et ces difficultés n'empêchent pas Louis Chénier d'être un bon observateur des hommes et des choses, et de s'élever, comme disait de lui le comte de Vergennes, au-dessus de la sphère bornée de ses intérêts particuliers. Dans ses *Recherches sur les Maures*, il nous montre, avec des détails pittoresques, le Prince toujours à cheval, à l'abri d'un parasol, marque distinctive de la souveraineté. Il nous décrit la simplicité rustique de la cour, les plats si copieux, qu'il faut un brancard pour les porter, les négresses esclaves qui font le service du palais, et la garde de femmes avec commandante. Il nous apprend qu'un empereur du Maroc avait épousé huit mille

(1) V. Archives. Salé, 10 févr., 25 mars, 2 avril 1776; 8 oct. 1778; 3 avril 1779.

femmes dont il eut huit cent vingt-cinq fils et trois cent quarante-deux filles (1). Enfin, il recueille des observations et remarques sur l'éclipse totale de soleil qu'il y eut le 24 juin 1778, et fait dans le pays la recherche des productions relatives à l'histoire naturelle pour Madame l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de la Reine (2).

Les années succédaient aux années. Au mois d'avril 1779, M. Chénier écrit au ministre : « Je supplie Votre Excellence de me permettre de partir pour France dans le courant de l'année prochaine, ne fût-ce qu'en congé. » Le 29 novembre 1780, il renouvelle sa demande : on lui accorde sa retraite. Il écrit de Salé au ministre qu'il le prie d'agréer les sentiments qu'il doit à ses bienfaits à l'occasion de sa retraite. « La grâce d'en jouir bientôt, » dit-il, « sera un accroissement à ma reconnaissance. » Il prie le ministre de hâter son rappel et de lui accorder ses bons offices auprès de M. le marquis de Castries, pour lui procurer une place à son retour (3). Il sollicite pour

(1) V. *Recherches historiques sur les Maures et histoire de l'Empire du Maroc, par M. de Chénier, 1787, chez l'auteur, rue des Cultures-Saint-Gervais*, in-8, tome III, pages 465 et suiv.

(2) V. Archives. Maroc, cart. cons. Salé, 26 juin 1778, 28 novemb. 1779.

(3) V. id. Salé, 20 avril 1781.

deux de ses fils, et expose qu'il a quatre garçons à pourvoir et « une demoiselle qui, » dit-il, « serait déjà mariée si j'avais pu lui ménager une dot. » Il disait, en parlant de lui, qu'un homme de bien n'oubliait jamais qu'il était père et qu'il était époux (1).

Louis Chénier s'embarquait à Tanger le 17 août, était à Cadix le 13 septembre et arrivait à Brest au commencement du mois d'octobre 1782.

Pendant cette longue séparation (1767-1782) Madame Chénier était à Paris. Il est peu probable qu'elle ait partagé le séjour qu'André et Marie-Joseph firent en bas Languedoc, auprès de leur tante paternelle (1768). L'un avait six ans, l'autre quatre. On leur avait ménagé cette résidence pour épargner aux soins que leur mère donnait à l'éducation de leur sœur et de leurs deux frères aînés. Elle ne vit point « les beaux pays, les eaux, les fontaines » dont André Chénier se souvenait avec attendrissement. Elle ne fut point de ce pèlerinage dans la montagne, où beaucoup de peuple en dévotion se pressait sous une petite voûte où il y avait deux Madones, et une fontaine dont l'eau était « superbe et fraîche. » André eût voulu, dans un asile à sa

(1) V. Archives. Tanger, 29 juillet 1782, 15 nov. 1781.

fantaisie, arranger une fontaine de la même manière avec une statue aux Nymphes et imiter ces inscriptions antiques : *De fontibus sacris* (1). C'est ainsi qu'il multipliait les dieux. On sent déjà « le rejeton imprévu, le dernier et non pas le moins désirable des Alexandrins (2). » Si sa mère se sépara de lui, elle l'avait déjà fait mordre aux fruits des Muses hellènes et il avait conservé le goût de leurs saveurs originelles. Madame Chénier, comme lui, mariait en elle le XVIIIe siècle de la Grèce au XVIIIe siècle de notre France. Ce hasard heureux devait la faire réussir dans une société éprise de l'antiquité habillée à la mode du jour, et qui, par un goût de simplicité raffinée, voulait se donner les mœurs de Lacédémone et les lois de Minos.

En l'année 1777, Madame Chénier demeurait rue de la Culture-Sainte-Catherine, n° 8. Elle y demeura dix ans (3). Malgré nos recherches, nous n'avons pu rétablir son domicile aux dates antérieures. On peut croire que si d'abord elle n'habita pas cette rue même, elle s'était fixée dans ce quartier,

(1) V. *Œuvres en prose d'André Chénier, édit. Becq de Fouquières. Paris, Charpentier, 1872*, pages 343, 344.

(2) V. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, tome III, page 394.

(3) V. *Almanach de Paris* (1re partie) *contenant la demeure, les noms et qualités des personnes de condition. A Paris, chez Lesclapart.*

qu'elle sembla toujours affectionner. De 1787 à 1796, elle habita des rues voisines ou contiguës : rue des Cultures-Saint-Gervais, n° 7; rue du Sentier, 24; rue de Cléry, 97 (1). C'était un des quartiers les plus beaux et les plus actifs. L'Almanach de Paris (1re partie), auquel nous nous sommes référé, mentionne la demeure, les noms et qualités des personnes de condition.

La rue de la Culture-Sainte-Catherine conduisait de la rue Saint-Antoine à celle du Parc-Royal. Le prieuré Sainte-Catherine et le couvent des Filles Bleues ou Annonciades Célestes étaient dans cette rue, l'un vis-à-vis, l'autre proche l'hôtel Carnavalet. Madame Chénier voyait la belle architecture de cet hôtel, la porte de Jean Goujon, ornée de refens vermiculés et de deux bas-reliefs. Elle n'avait qu'à prendre la rue Neuve-Sainte-Catherine pour être à la place Royale et admirer cette cour régulièrement carrée, ses trente-sept pavillons, ses corridors, ses grilles de fer avec ses ornements dorés, et ses grands tapis de gazon vert (2). Les

(1) V. *Almanach des demeures des ci-devant nobles résidents à Paris. Chez Mme Lesclapart.*

(2) V. *Description historique de la ville de Paris et de ses environs, par M. Piganiol de la Force,* M DCC LXV, tome IV, pages 407, 420, 422, 428.

mosquées et leurs arabesques n'avaient pas accoutumé ses yeux à ces grandes lignes régulières et à cette ornementation classique. Mais son esprit studieux se plaisait à tout. Une femme qui lisait l'*Éducation Physique* de Balegser de Genève ne devait être étrangère à aucune sorte d'étude (1). Son intelligence eut toujours un tour didactique qu'embellirent des grâces natives.

Le monde qu'elle aimait à fréquenter était le monde agréable et savant. Elle ne voyait guères que des artistes et des littérateurs. C'était Palissot, l'auteur de la *Dunciade;* c'était l'académicien Suard, traducteur élégant de l'*Histoire d'Amérique* de Robertson; c'était le peintre David, passionné pour les Républiques de la Grèce et de Rome; c'était Lebrun-Pindare, le poète de Louis XVI et de la République; c'était l'helléniste Brunck, le correcteur de l'*Anthologie;* c'était le comte Alfieri, qui eut de rudes et belles fiertés tragiques, et la comtesse Alfieri, veuve du dernier des Stuarts, et Vigée, poète insuffisant qui dirigea longtemps l'*Almanach des Muses,* et le sensible Florian qu'encouragea Voltaire (2). Elle connut Madame Vigée-

(1) V. *Lettre sur les Danses grecques.* In fine.

(2) V. *Œuvres poétiques d'André de Chénier. Notice de M. Gabriel de Chénier. Paris, 1874,* tome I, page xx.

Lebrun, sa voisine. Elle fut peut-être, à l'hôtel Lubert, de ce souper grec fameux où Lebrun-Pindare, revêtu d'un manteau de pourpre et couronné de fleurs, récitait des odes d'Anacréon. Le marquis de Cubières tenait une lyre d'or et avait une toge de calicot blanc. Madame et mademoiselle de Bonneuil, coiffées et costumées à la grecque, servaient le festin. Une volaille, des raisins, des figues, du miel et une bouteille de vin de Chypre (1) firent tous les frais de ce souper, improvisé par quelques lecteurs élégants et enthousiastes du *Voyage du jeune Anacharsis*.

Madame Chénier « occupait constamment près d'elle » un peintre nommé Cazes, qui donnait des leçons de dessin à ses enfants. Elle lui fit peindre en tableaux les sujets des vingt-quatre chants de l'*Iliade*. Elle réunissait une fort belle collection d'estampes et un assez grand nombre de médailles antiques. Elle avait sans doute commencé à rassembler ces médailles à Constantinople, car il y avait dans cette ville « beaucoup d'antiquaires de profession, tous Grecs, qui étaient prêts à procurer tout ce qu'on pouvait désirer en ce genre (2). »

(1) V. *Souvenirs de Mme Louise-Élisabeth Vigée-Lebrun*, 3 v., 1835.

(2) V. *Œuvres de Lady Montague*. Paris, 1804, 4 vol. in-18. Tome II, lettre de Constantinople, 29 mai 1717.

Madame Chénier subit l'influence de l'*Encyclopédie* dans ce siècle remué où l'on voulait tout savoir. Elle était artiste et femme de lettres. Elle recherchait les correspondances illustres. Son mari écrivait au Maroc ses *Recherches sur les Maures*. Les fragments historiques qu'elle recevait ne lui parurent pas indignes d'être mis sous les yeux de Voltaire. Voici la lettre que le vieillard galant écrivait en réponse à celle que Madame Chénier lui avait adressée :

« Un vieux malade, un mourant, Madame, reprend un peu de vie à la lecture d'une lettre qui vient du pays de Juba, de Massinisse et de saint Augustin. Je suis dans un état qui ne me permet pas de parler mais qui me permet d'entendre, et c'est ce qui fait que je souhaite passionnément d'avoir l'honneur de vous faire ma cour.

» Le 1er avril 1778.

» VOLTAIRE (1). »

Cette même année elle publiait une *Lettre d'une dame grecque à une dame de Paris*, dont la forme parfaite revèle une nature toute épicurienne et toute délicate (2). Elle fait, dans cette lettre, la description

(1) V. Notice de Gabriel de Chénier, page XLIX.

(2) M. Gabriel de Chénier et M. Becq de Fouquières se complètent. L'un indique seulement la publication de la *Lettre sur les Tombeaux*

fleurie d'un tombeau grec, et raconte le genre de visite que l'on fait aux morts.

« Chacun à son tour fait le coryphée et les autres répondent en chœur. Le sens de ces chansons est à peu près le même que celui des vers d'un charmant auteur français :

Profitons du moment qui passe;
Il est fort près de s'envoler,
Et remplissons du moins l'espace,
Ne pouvant pas le reculer.

» L'on mange un agneau cuit au four, farci de pignons et de raisins de Corinthe. On cueille des fleurs et on fait des bouquets. On danse, on s'amuse jusqu'à l'entrée de la nuit. Alors l'assemblée se retire chez quelques personnes de la compagnie, et la bonne humeur se prolonge bien avant dans la nuit. Vous voyez, Madame, que, pour des gens qui reviennent d'un tombeau; ils n'en sont pas moins agréables et moins gais. »

Comme André, elle aimait la vie et les manifestations de la vie. C'est sans doute ce que Chênedollé appelle : « être athée avec délices. » Cette lettre parut dans le *Mercure de France,* en même temps qu'une *Épître à Télésie* de M. Dorat, qu'une

dans le *Mercure de France* du 15 nov. 1778; l'autre ne signale que la réimpression de 1805 dans le tome IV du *Petit Magasin des Dames.*

romance de J.-J. Rousseau, *Edwin et Emma,* que l'*Éloge de M. Quesnay* par M. d'Alembert (1). Cette lettre indique déjà un sentiment avant-coureur des nouvelles façons de voir et de sentir qu'André allait révéler.

Les deux lettres qui furent publiées ensuite dans le *Voyage littéraire en Grèce* de Guys, l'une sur les Danses, l'autre sur les Enterrements, nous montrent une érudition aimable, une philosophie éloquente et une belle amitié du plaisir.

Après une agréable description de la Candiote, de l'Arnaoute qui se danse à Péra et sur la place de l'Hippodrome, elle établit, avec coquetterie, une différence entre les usages de son pays et ceux du reste de l'Europe.

« Il me paraît que les Français, qui ont adopté tout ce que l'antiquité leur a présenté de grand et de solide, qui ont perfectionné tout ce qu'il y avait d'agréable, ont une grande conformité avec les Athéniens. Ils conservent dans l'Europe cette supériorité que cette célèbre république avait acquise sur les États de la Grèce. Avec l'esprit, les connaissances, les talents, la bravoure et la politesse des Athéniens, ils en ont la gaieté et le même

(1) V. *Mercure de France,* 15 nov. 1778.

goût pour les modes, pour la galanterie et pour les spectacles. Mais, bien loin de leur ressembler par le goût pour la danse, ils ont répandu du ridicule sur les personnes qui, passé trente ans, oseraient encore danser. Il est surprenant que le beau sexe, qui a tant de pouvoir sur cette nation aimable et sensible, n'ait pas réclamé contre une décision si rigoureuse. Les Dames ont-elles oublié que la danse fait une partie des agréments de leur sexe? Pourquoi donc y renoncer? Pourquoi en faire le seul attribut de la jeunesse? La danse est inséparable des Grâces : or les Grâces sont de tous les âges; ainsi l'a voulu le maître des Dieux. On dit que, lorsque Jupiter assignait à chaque Divinité ses attributs et sa puissance, les Grâces arrivèrent trop tard, et, comme elles ne purent obtenir aucun culte particulier, Jupiter, pour les en dédommager, leur donna le pouvoir de se trouver partout. Depuis ce temps, on trouve les Grâces dans tous les pays; elles sont de tout âge et de tout sexe. Si, d'après cette disposition, les Grâces sont le partage de tous les âges de l'homme, la danse et le chant, qui servent à les faire briller, pourraient être aussi de tous les âges.

» Que nos usages, Monsieur, sont différents de

ceux du reste de l'Europe! On multiplie chez nous les visites, pour multiplier les occasions de se voir; chaque visite est une petite fête dont la danse fait tous les frais. On défère poliment à la personne la plus apparente, sans aucune distinction d'âge, l'honneur de commencer la danse, si elle veut; et nous avons vu quelquefois, vous et moi, la grand' mère danser avec sa petite-fille. A Paris, au contraire, on ne danse plus à trente ans. S'il est un âge pour renoncer aux agréments de la société, je voudrais savoir qui a eu le droit d'en fixer le terme? Car enfin les Grâces, la santé, une constitution heureuse sont des dons de la Nature contre lesquels personne, ce me semble, n'a droit de réclamer. Est-ce une convention? Qui l'a établie? Serait-ce la Jeunesse? Elle y perd assurément la première, puisque chaque instant la rapproche elle-même du terme si court qu'elle avait mis à ses amusements; car on l'a déjà dit, et l'expérience ne le confirme que trop: on a peu de temps à être jeune, et longtemps à ne l'être pas. Sont-ce les personnes de l'âge mur qui ont établi cette convention? elles y perdent encore davantage. S'il y en a dans le nombre qui n'aient aucun goût pour la danse, ne craignent-elles pas qu'on leur fasse l'application du Renard

de la Fontaine, qui propose à ses confrères de se couper la queue, parce que lui-même n'en avait pas. Au reste, je ne prétends pas, à beaucoup près, que tout le monde doive danser; mais je voudrais que chacun fût libre de danser, sans être obligé de produire son extrait baptistaire. La comparaison des usages des deux pays auxquels je tiens par les mêmes sentiments, m'a fait naître ces réflexions. D'ailleurs, en parlant en faveur de la danse, je ne fais que revendiquer, au nom de la société, le droit qu'elle a sur les talents agréables, sans exclusion d'âge, parce que, tout bien pesé, l'automne a ses agréments comme le printemps a les siens (1). »

Madame Chénier avait quarante-cinq ans : cette revendication piquante n'est-elle pas un trait touchant de caractère ?

Lorsqu'elle évoque de tristes pensées, elle sait donner un charme aimable aux douleurs humaines. Dans la lettre sur les Enterrements, avant de faire gémir une sœur sur la mort de son frère, elle nous peint la maison située sur le bord du canal de la mer Noire, le jardin d'où l'on découvre tout ce que le canal a de plus beau et de plus magnifique, les fleurs, les arbres fruitiers, la volière pleine d'oi-

(1) V. Lettre sur les Danses grecques.

seaux de toute espèce, le réservoir rafraîchi par les eaux de la mer et renfermant toute sorte de poissons. Elle fait remarquer combien le fond de ce tableau peut intéresser la scène.

« Où est mon frère? dit cette sœur accablée, en parcourant le jardin de ses yeux. Il n'est plus... il a passé comme une ombre... Vous, fleurs qu'il cultivait avec tant de plaisir, vous n'avez déjà plus cette fraîcheur que vous deviez à ses soins... périssez avec lui... Courbez-vous, séchez jusqu'à la racine... Vous, poissons, puisque vous n'avez plus de maître ni d'ami qui veille à votre conservation... retournez dans les grandes eaux... allez courir après une vie incertaine... Et vous, petits oiseaux, si vous survivez à votre tristesse... que ce ne soit que pour acccompagner mes soupirs de vos chants lugubres (1). »

Tout ce que la mère d'André Chénier a écrit nous donne l'impression d'une poésie particulière. Ses visions sont nouvelles et charmantes.

III

Louis Chénier fut de retour à Paris à la fin de l'année 1782. Il avait soixante ans. L'état nominatif des

(1) V. Lettre sur les Enterrements.

pensions sur le trésor royal indique que sa pension fut de 6,000 livres. Elle lui était accordée « en récompense de ses bons services, et pour sa retraite à cause de sa mauvaise santé (1). » Cette pension, pour un homme « qui n'avait aucune fortune », était insuffisante, au moment où ses fils grandissants lui imposaient de nouvelles charges. Déjà, lorsqu'il était venu en congé en 1773, il s'était occupé de les pourvoir. Il avait depuis obtenu la permission de s'adjoindre Constantin-Xavier comme secrétaire au Maroc. Louis-Sauveur était entré, en 1780, comme cadet gentilhomme au régiment d'infanterie de Bassigny. André et Marie-Joseph avaient été admis au même titre, l'un, en 1782, au régiment d'infanterie d'Angoûmois, l'autre, en 1783, aux dragons de Montmorency.

Pendant sept ans (de 1782 à 1789) Louis Chénier sollicita avec une ténacité que ses besoins pressants expliquaient.

Le 4 octobre 1783, il représente au ministre le temps, les circonstances de son service, les dégoûts suivis auxquels les caprices du Roi de Maroc l'ont exposé, l'impossibilité où il a été de faire aucune

(1) V. tome I, p. 171.

économie, l'accroissement des dépenses auxquelles son absence a exposé sa femme et ses enfants, le dépérissement de ses effets dans les déplacements auxquels le Roi de Maroc l'a contraint, le haut prix des subsistances pendant quatre ans de disette. — Il expose que la pension à laquelle il se trouve réduit est insuffisante à l'entretien d'une famille nombreuse. Il réclame la continuation de ses appointements pendant la courante année, une gratification quelconque sur la Chambre de commerce, une assistance annuelle à compter de la prochaine année jusqu'à ce qu'il ait de l'emploi (1).

Il entretint le vague espoir d'être employé dans l'administration de la Compagnie des Indes, dans le cas du rétablissement de cette Compagnie. En 1784, il voit M. de Montaran, avec lequel il s'entretient sur les fabrications du Languedoc, et profite de cette ouverture pour lui parler avec confiance d'une place de député du commerce de la ville de Paris. L'année précédente, il avait fait des démarches pour être placé à la tête d'un bureau de commerce dont il proposait l'établisse-

(1) V. Archives. Aff. étr., dossier Chénier, 4 oct. 1783. V. pièces justificatives.

ment. Il renouvelle ses instances à ce sujet le 24 avril 1787. « Il ambitionne d'ailleurs de l'emploi, » dit-il, « et préfère cette grâce à tout l'argent du monde. » Mais il dut renoncer à l'espérance qu'il avait conçue trop facilement d'obtenir quelque place qui ajoutât à sa retraite un peu plus d'aisance (1).

Pendant ce temps, quelques changements avaient eu lieu dans la situation de ses fils. Il les expose lui-même.

« J'ai quatre garçons à ma charge :

» Un vice-consul à Alicante, qui aura encore besoin de mon secours (Constantin-Xavier).

» Un au service militaire, aspirant au génie, non encore reçu (Louis-Sauveur).

» Deux cadets, adonnés à la littérature, qui annoncent des espérances à venir, et qui ont besoin de secours présents (André et Marie-Joseph).

» Paris 13 mars 1787. »

En 1786, Mademoiselle Hélène Chénier avait épousé le comte de la Tour-Saint-Igest, sexagénaire et deux fois veuf. Elle suivit son mari à l'île de France. La fille d'un homme qui avait passé

(1) V. Archives. Dossier Chénier. Paris, 3 juillet 1783, 2 déc. 1784, 23 déc. 1784, 13 mars 1787, 24 avril 1787. V. pièces justificatives.

quarante ans hors de son pays ne s'effraya pas d'un tel voyage. Vers le même temps, André avait quitté ses parents et était parti pour l'Angleterre avec M. de La Luzerne. Marie-Joseph, après deux ans de garnison, avait, comme André, abandonné la carrière des armes. Il avait vingt-trois ans. Le 4 novembre 1786, la cour avait sifflé son *Azémire* (1), copie affaiblie de *Médée*. Il méditait *Charles IX*, et bientôt les applaudissements violents de la foule le vengèrent des sifflets discrets des courtisans.

Jusqu'en 1789, nous voyons la famille Chénier solliciter la protection royale et manifester son dévouement. Il avait fallu que Marie-Joseph intéressât directement la duchesse d'Orléans pour faire jouer sa pièce devant la cour. En 1787, Louis Chénier dédiait ses *Recherches sur les Maures* « A Son Altesse Royale Monseigneur le comte d'Artois, fils de France, frère du Roi. » Il y avait là une flatterie toute personnelle, car « le public, on ne sait pourquoi, n'aimait pas la famille royale, la Reine et Monsieur le comte d'Artois surtout (2). »

(1) V. *Revue des Deux Mondes*, 1844, page 252. Étude de Charles Labitte sur Marie-Joseph Chénier.

(2) V. *Mémoires du baron de Besenval*, tome II, page 53.

Louis Chénier « avait, » dit-il lui-même, « toujours donné à ses enfants les leçons et l'exemple du zèle qu'ils devaient à Sa Majesté. » Celui-ci ne dédaignait point la tournure aristocratique, mais sans affecter aucune prétention nobiliaire. Il parle « des attestations de service militaire dans sa famille depuis 1664, et de divers jugements rendus par les maréchaux de France qui, sans constater des titres de noblesse, sont des témoignages authentiques de l'honnêteté de sa famille et de son ancienneté. » Il ne prétendit rien au delà. Lorsqu'il s'agit de faire entrer trois de ses fils dans l'armée, il avoua « que ces titres ne suffisaient pas pour réunir les conditions de l'ordonnance de 1782 (1), » qui cependant n'était point rigoureuse. L'on fut moins modeste autour de lui. Pendant toute sa jeunesse, André porta le nom de Chénier de Saint-André. Marie-Joseph, le futur Jacobin, signait par élégance : le chevalier de Chénier, et cachetait ses lettres à ses armes : un chêne et une tour surmontée d'une étoile dans deux écussons avec la couronne de comte (2). En 1791, c'est l'*Almanach des*

(1) Archives. Aff. étr., cart. cons., Maroc, 1775-1776, 24 août 1774. Paris, 10 janv. 1783.

(2) On trouve cette signature au bas d'une lettre du 24 janvier 1785, adressée aux artistes de la Comédie-Française. Il signa

demeures des ci-devant nobles résidents à Paris, qui nous donne l'adresse de Monsieur et Madame Chénier. Ils eussent mieux fait de se souvenir du proverbe oriental : « Qui possède un art, est grand seigneur. »

Tout changea avec les événements. L'esprit de la famille s'était plus ou moins aigri du peu de succès des démarches auprès des ministres du Roi et de leurs entours. Tous les Chénier étaient mécontents du sort que leur avait fait la monarchie. Leur voix allait se mêler au concert unanime de la nation soulevée. Le temps était venu des revendications confuses.

Louis Chénier envoya à sa fille exilée une lettre qui nous donne de précieux éclaircissements (1).

« Votre mère, » écrit-il, « a renoncé à toute son aristocratie et est entièrement démagogue, ainsi que Joseph. Saint-André et moi, nous sommes ce qu'on appelle modérés, amis de l'ordre et des lois. G... (2) est employé dans la gendarmerie nationale,

ainsi jusqu'en 1790. Nous devons la communication des lettres de Marie-Joseph à l'aimable complaisance de MM. Coppée et Monval, bibliothécaire et archiviste de la Comédie-Française.

(1) V. *Œuvres en prose d'André Chénier*, par Becq de Fouquières, page XXVI.

(2) C'est un surnom illisible de Sauveur. (Note de M. Becq de Fouquières.)

mais je ne sais ce qu'il pense, ni s'il pense. Constantin trouve qu'on n'a rien changé et que, quoiqu'il n'y ait plus de parlements, c'est comme du temps qu'il y en avait. Il a raison, car on marche, on va, on vient, on boit, on mange, et par conséquent il n'y a rien de changé. »

Nous ne nous intéressons que médiocrement au lourd scepticisme de Constantin-Xavier. Louis-Sauveur nous est plus qu'antipathique. Pour obtenir un emploi de capitaine dans la gendarmerie, il adressait, en 1791, au directoire du département de Paris, un mémoire où il se faisait gloire d'avoir fait « les premières démarches pour assurer l'insurrection du 12 juillet 1789 (1). » Une brochure destinée à provoquer une anarchie militaire (2), des tentatives d'embauchage dans les casernes des Gardes-Françaises, la distribution de sa brochure parmi les Suisses campés au Champ-de-Mars, parmi les ouvriers du faubourg Saint-Antoine et parmi les groupes du Palais-Royal, voilà en ces temps de troubles les titres qu'invoque « un officier

(1) V. *Cabinet historique*, 8e année, mai 1862, pages 144-146.

(2) V. *Lettre à M. le comte de Mirabeau, l'un des représentants de l'Assemblée nationale, sur les dispositions naturelles, nécessaires et indubitables des officiers et des soldats français et étrangers, par un officier français.* (Juin 1789.)

français (1). » On avait conscience dans la famille de l'infériorité morale de Sauveur. « Je ne sais ce qu'il pense, ni s'il pense, » disait son père.

Vers la même époque (avril 1789) M. Chénier avait fait paraître ses *Idées pour un cahier du Tiers-État de la ville de Paris.* Comme on a déjà pu le remarquer, Louis Chénier était un élève de M. de Malesherbes, sensé, timide et bourru. Il restait, avec André, l'*ami de l'ordre et des lois.* Au rebours de la grande Catherine, le mot *justice* ne lui paraissait pas trop fort pour l'homme et il n'y préférait pas le mot *équité.* La pratique habile qu'il avait des hommes et des choses n'avait pu entamer sa droiture un peu roide et son amour de justice attristé et mécontent. Cet honnête homme ne réussit jamais selon ses désirs. André avait tout le caractère de son père, et c'est vers son père que semble incliner sa préférence affectueuse. Il termine ainsi une lettre datée de Londres : « Adieu, mon très cher père, je prie ma mère d'agréer l'assurance de mon respect. J'embrasse mes frères de tout mon cœur et vous prie de compter à jamais sur ma res-

(1) Nous avons sous les yeux le *Mémoire* publié par M. Becq de Fouquières (*Œuvres en prose d'André Chénier,* page XIX). L'on ne saurait porter un jugement trop sévère sur la conduite de Sauveur Chénier.

pectueuse tendresse (1). » Les termes un peu froids, dont il se sert envers sa mère, ne sont peut-être que l'expression de la déférence de bon ton à laquelle le siècle poli avait habitué les dames. Néanmoins il n'eut pas été déplaisant de voir André témoigner plus de tendresse à celle dont l'intelligence était si parente de la sienne.

S'il est permis de faire ici des divisions psychologiques, nous remarquerons qu'André tenait de sa mère toutes les facultés imaginatives et les belles délicatesses de son intelligence, de son père toutes les qualités morales, un cœur juste, une âme fière et chagrine. Marie-Joseph, au contraire, tenait de son père toutes les traditions de style et de pensée. Il fut, avec quelque tempérament, le dernier des classiques du XVIIIe siècle. Il avait le caractère de sa mère, enthousiaste, prompt, changeant et glorieux. C'est en lui que Madame Chénier avait mis toutes ses complaisances. Elle avait pour André un amour sûr, une estime profonde, mais elle subissait plus volontiers le charme entraînant, l'ac-

(1) V. *Œuvres en prose*, page 351, lettre du 24 nov. 1789.

Le 19 janvier 1790, il écrivait : « Adieu, mon très cher père, je vous embrasse avec la plus respectueuse tendresse, et vous prie de présenter mes respects à ma mère, et mes tendres amitiés à tous mes frères et à ma sœur quand vous lui écrirez. » V. id., page 353.

tivité bruyante, la fougue ambitieuse du plus jeune de ses fils. André était tranquille, lent et mystérieux. Il était rarement auprès d'elle. Il voyageait en Italie, en Suisse, avec les Trudaine. « Il était riche de la richesse de ses amis et s'en faisait gloire (1). » Marie-Joseph, toujours agité, plein de besoins qu'il ne pouvait satisfaire, vivait très empêché dans le début. Les mères ont des faiblesses entêtées pour les fils prodigues et dissipés. Enfin, la face puissante d'André ne pouvait pas être comparée au beau visage de Marie-Joseph. Il n'en faut souvent pas plus à la vanité maternelle pour déterminer un sentiment intime de préférence inavouée. Et voilà de quelle manière Madame Chénier devint, comme Marie-Joseph, « entièrement démagogue. »

Comment Madame Chénier n'eût-elle pas aimé la jeune gloire de l'auteur de *Charles IX?* Le nom de son fils emplissait tout Paris. Le succès dépassait toute mesure. Talma était admirable dans la pièce. Les loges étaient louées pour onze représentations, les cinq premières valaient trente mille livres aux comédiens. L'auteur « veut inculquer aux hommes des vérités importantes, pour leur

(1) V. Lacretelle (Ch.), *Dix années d'épreuves pendant la Révolution.* Paris, 1842, in-8o, page 81.

inspirer la haine de la tyrannie et de la superstition, l'horreur du crime et l'amour de la vertu et de la liberté, le respect pour les lois et la morale, cette religion universelle.»

Quels applaudissements à la peinture pompeuse des traîtrises d'une cour et des forfaits d'un roi ! Quelles vengeances savourées par la foule à voir un Cardinal prêcher les meurtres, commander les bourreaux, bénir les poignards ! Certains prêtres refusent l'absolution aux fidèles qui vont voir cette tragédie. Mais on peut lire aussi dans l'interrogatoire de Favras cette étrange demande : « Si, à la troisième représentation de *Charles IX*, il n'a pas conçu le projet de faire tomber la pièce ? » Bientôt tous les casques de laine et tous les bonnets gras du boulevard exigeront la pièce dans les petits théâtres, et les districts voteront une couronne civique à Chénier.

Au sortir de la première représentation, Danton s'était écrié : « *Figaro* a tué la noblesse, *Charles IX* tuera la royauté. » Et l'on avait entendu dire à Camille Desmoulins, en plein parterre : « Cette pièce-là avance plus nos affaires que les journées d'octobre (1). »

(1) V. *Charles IX*, discours préliminaire. — *Journal de la Cour et*

André et son père avaient un instant partagé l'illusion de bonheur universel vers laquelle tout le siècle s'était poussé. Ils crurent à la raison toute-puissante, à la liberté pacifique, au triomphe des amis des hommes et de l'art social. Les meilleurs d'entre nous ont des rêves d'idéale perfection que viennent gâcher les réalités sanglantes. André allait entrer dans la politique « à la façon d'un particulier généreux qui vient remplir son devoir envers la cause commune (1). » Marie-Joseph, dit Chateaubriand, allait être entraîné « par la générosité de son caractère vers des nouveautés bien séduisantes sans doute, puisqu'elles promettaient de nous rendre les vertus de Fabricius... Transporté de la solitude du poète au milieu des factions, comment aurait-il pu se livrer à ces sentiments affectueux qui font le charme de la vie (2) ? » André publiait l'*Avis aux Français*, écrit à Passy et daté du 24 août 1791. C'était le premier acte de courageuse énergie opposé

de la Ville, janvier 1790, id., janvier 91. *Histoire de la Société française pendant la Révolution, par Edmond et Jules de Goncourt. Paris. Didier et Cᵉ,* 1875, pages 45-52. *Revue des Deux Mondes,* 1844, étude de Charles Labitte.

(1) V. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi,* tome IV, édit. de 1852, page 127.

(2) V. « *Édition furtive* » du discours de réception de Chateaubriand. *Rev. des Deux Mondes,* 1844. Charles Labitte, *in fine.*

aux fureurs excessives de la révolution. L'année suivante, Marie-Joseph ne rougissait pas d'accoler son nom aux noms de Collot-d'Herbois et de Théroigne. L'histoire des dissentiments des deux frères est l'histoire même de la révolution.

Depuis 1789, les événements s'étaient précipités. Avec les pierres de la Bastille on avait fait des bonbonnières, des cornets, de petits châteaux, des encriers. Avec les chaînes de la Bastille on avait fait des médailles patriotiques, « destinées à reposer sur le cœur d'hommes libres. » Ce n'était encore là que des amusements innocents (1). La lanterne va avoir ses litanies comme la Vierge.

Illustre lanterne, ayez pitié de nous!
Illustre lanterne, écoutez-nous!
Illustre lanterne, exaucez-nous!

La milice multicolore va prendre part à l'œuvre. Les enfants jouent à la patrouille, et leurs bras imitateurs promènent des têtes de chats sur des bâtons. C'est à ce pauvre Sylvain Bailly que le Marforio de Paris va dire : « Songe que nous te donnons 60,000 livres, non pas pour nous faire ce que tu voudras, mais pour faire toi-

(1) V. *Anecdotes inédites de la fin du dix-huitième siècle, par Serieys*, 1801. — *Journal de la mode et du goût, par M. Lebrun*, mars 1790. — *Lettres b..... patriotiques.*

même ce que nous voudrons, si non .... *fiat voluntas* .... la lanterne ! » Il est vain le serment d'union « de la grande famille des Français » le jour du 14 juillet 1790. Ceux qui sont menacés ont émigré. Il n'y a que des hôtels à vendre ou à louer dans la rue Saint-Dominique et dans la rue de Grenelle. Mirabeau, « qui masquait la République à la Révolution », est mort. Monsieur Gros-Louis est ramené de Varennes, et le jugement du Roi commence déjà à s'instruire dans les cafés. Le 22 juillet 1792, la municipalité de Paris fait solennellement proclamer : « La patrie est en danger. » Et l'on chante dans les guinguettes de nuit :

La patrie est en danger,
Affligez-vous, jeunes fillettes.

Le 10 août, Théroigne porte une amazone écarlate. Les Tuileries prises, un vainqueur joue du violon sur les cadavres des Suisses. La statue de Henri IV, celle-là qu'on avait pavoisée d'écharpes tricolores, le 14 juillet, est à bas. Le 21 septembre 1792, la Convention nationale a proclamé l'abolition de la royauté. Le Roi et la Reine sont au Temple. Les geôliers dessinent sur les murs Monsieur Veto crachant dans le sac. L'Assemblée

est depuis soixante-douze heures en séance, elle va ordonner de la vie ou de la mort du Roi. « Tandis que la France décide si elle le tuera, dans les tribunes où l'on boit vin et eau-de-vie, des femmes avec des épingles piquent des cartes à chaque vote. Elles ont parié le régicide. » André Chénier fut sur le point d'être un des défenseurs de Louis XVI. Marie-Joseph vota la mort du roi « avec répugnance (1). »

Nous n'avons pas le courage de reprocher à Madame Chénier d'avoir suivi le parti de Marie-Joseph. Cette mère passionnée ne pouvait pas détester cette foule qui acclamait les hymnes faits par son fils pour les fêtes de la Révolution. Elle était émue par les chants patriotiques qui menaient les armées à la victoire. Cette étrangère, venue en France à trente-six ans, avait une conscience obscure des événements qui s'accomplissaient. Les faits pris au jour le jour n'apportent pas aux contemporains la même part d'horreur qu'à l'historien. Les jugements sont liés par les actions rapides. Les meilleures intentions précèdent les crimes insignes.

(1) V. *Dictionnaire néologique*. — *Le Nouveau Paris, par Mercier*, vol. I, VI. *Décade philosophique*, an III. *Histoire de la société française pendant la Révolution, par Ed. et J. de Goncourt*, pages 35, 36, 149, 183, 203, 271, 272, 285.

A de telles époques la vue se trouble. Nous-mêmes nous ne pouvons encore que suspendre notre jugement sur le mal et le bien commis en ces temps. N'en voulons pas à Madame Chénier d'avoir préféré le plus malheureux de ses fils. La mère des deux Chénier paya trop cher son enthousiasme patriotique, pour que, devant un malheur tel, nous ne soyons pas émus d'un pieux attendrissement et d'une douleur sans mélange.

Dès la fin de l'année 1793 Madame Chénier était revenue de toute sa démagogie. Les deux frères étaient réconciliés. L'auteur de *Fénelon* passait pour un modéré dangereux aux yeux de Robespierre. Marie-Joseph, qui fut rapporteur de la loi spéciale proposée pour la *panthéonisation* de Marat et la *dépanthéonisation* de Mirabeau, avait eu le courage de ne pas dissimuler son mépris pour la victime dégoûtante de Charlotte Corday.

Les choses en étaient là lorsque André fut arrêté, le 7 mars 1794, à Passy, chez Madame Pastoret, née Piscatory, dont Louis Chénier avait très probablement connu le père à Constantinople. Les détails de l'arrestation et du procès d'André sont trop bien connus aujourd'hui pour que nous y

revenions dans cette étude (1). Pendant la détention à Saint-Lazare, le rôle de Madame Chénier fut le même que celui de Marie-Joseph. Tous deux étaient d'avis de faire à tout prix retarder l'instruction du procès. M. Chénier crut que le seul moyen de salut était de tenter la lutte judiciaire et adressa un mémoire malhabile à la Commission populaire, disant « qu'il espérait que les membres de cette Commission approuveraient les représentations d'un père irréprochable qui réclame un fils irréprochable (2). » Louis Chénier ne pouvait se résoudre à douter de la Justice.

André Chénier fut exécuté le 8 thermidor, sur la place de la barrière de Vincennes.

La réaction qui suivit le 9 thermidor se fit une joie sinistre de reprocher à Marie-Joseph la mort d'André. Les brochures, les articles de journaux, les lettres, les satires, les épigrammes assaillirent ce jacobin faible et fanatique. Nous laisserons à sa mère indignée le soin de répondre à ces furieuses accusa-

(1) Consultez les excellents travaux de M. Becq de Fouquières : *Œuvres en prose d'André Chénier et documents nouveaux sur André Chénier. Paris, Charpentier,* 1875. V. *Notice historique sur le Procès d'André Chénier,* par le bibliophile Jacob. Nous nous défions des récits mélodramatiques de M. G. de Chénier.

(2) V. *La Vérité sur la famille de Chénier, par L.-J.-G. de Chénier, avocat. Paris, Dumaine,* 1844, page 46.

tions. Voici la lettre qu'elle adressait à la *Sentinelle :*

« Paris, le 26 frimaire an V.

» Je viens de lire avec indignation, dans un journal, les atroces calomnies vomies contre mon plus jeune fils, Marie-Joseph Chénier, par l'infâme André Dumont, reste impur de ces brigands qui, sous le règne de la Terreur, ont couvert la France de larmes et de sang.

» Dans ces temps affreux, quand deux de mes enfants gémissaient au fond des cachots, l'un par les ordres de Robespierre, l'autre par ceux d'André Dumont, Marie-Joseph Chénier, seule consolation de sa famille, ouvertement proscrit lui-même par Robespierre et ses complices, n'a cessé de faire des démarches pour ses frères infortunés, auprès d'une foule de membres des deux Comités homicides. Elles n'étaient que trop infructueuses, ainsi que celles de son père.

» Le vertueux André Chénier périt assassiné le 7 thermidor. Sauveur, son frère, eût péri de même sans le grand événement qui arriva deux jours après.

» Marie-Joseph, hautement menacé, les aurait suivis. Ses parents et ses amis savent qu'il s'était

muni d'un poison violent, pour ne pas tomber aux mains des tyrans sanguinaires, dont il ne parlait à toutes les époques qu'avec une profonde horreur. Un de ceux qu'il méprisait le plus, André Dumont, ose l'accuser aujourd'hui d'avoir abandonné sa mère.

» Ah! bien loin de l'avoir abandonnée, il lui donne chaque jour de nouvelles marques de sa tendresse filiale; c'est lui qui me tient lieu de tout, et je lui donne publiquement ce témoignage authentique, afin de soulager mon cœur maternel et de confondre ses calomniateurs.

» E. L., VEUVE CHÉNIER. »

Malgré tout son civisme, Sauveur avait été écroué à la Conciergerie. Plus heureux qu'André, il avait échappé. Mais il était incapable de consoler les siens de la perte de son frère.

M. Chénier avait perdu dans André le plus cher de ses enfants. Il ne survécut pas longtemps à son malheur, et mourut le 7 prairial an III.

Nous donnons ici le procès-verbal des honneurs funèbres rendus à la mémoire de Louis Chénier, par l'assemblée générale de la section de Brutus,

le 8 prairial, an troisième de la République Française (1) :

. . . . . .

« Les commissaires ont annoncé qu'ils avaient fait décorer la porte de la maison de L. Chénier (*97, rue de Cléry*), et que son corps était exposé, sous une draperie fond bleu parsemée d'étoiles d'argent, en signe d'immortalité.

» Des détachements armés des sections de la légion, désirant prendre part à la cérémonie, se présentent. La salle ne peut les contenir et l'on n'entend plus qu'un seul cri :

Exterminons le crime, honorons les vertus!

. . . . . .

» Il est 7 heures; les commissaires invitent l'assemblée à se mettre en marche pour aller chercher le corps de Louis Chénier. Le cortège se forme dans l'ordre suivant :

» 1° Un détachement de cavalerie;

» 2° Un détachement de troupe de ligne;

» 3° Un détachement armé de la section;

» 4° Un détachement des sections de la ligne;

» 5° Une compagnie de canonniers;

(1) V. *Procès-verbal des honneurs funèbres rendus à la mémoire de Louis Chénier, par l'assemblée générale de la section de Brutus, le 8 prairial an III de la République française. A Paris, de l'imprimerie de Franklin, rue du Sentier, n° 30.*

» 6° Un citoyen portant un étendard entouré de cyprès, avec cette inscription : POMPE FUNÈBRE D'UN CITOYEN VERTUEUX ;

» 7° L'Assemblée générale formant une double haie ;

» 8° Un groupe de tambours ;

» 9° Un groupe de musiciens exécutant des airs lugubres ;

» 10° Un groupe de femmes vêtues en blanc, la tête ceinte d'un crêpe noir, et portant une branche de cyprès ;

» 11° Un groupe de vieillards ;

» 12° Le Comité civil ;

» 13° Le Comité de Bienfaisance ;

» 14° Les citoyens portant les flammes des compagnies et le drapeau de la section ;

» 15° Les trois fils de Louis Chénier, accompagnés des présidents et secrétaires de l'assemblée générale ;

» 16° L'état-major du bataillon ;

» 17° Un détachement des sections de la Légion ;

» 18° Un détachement armé de la section ;

» 19° Un détachement de troupes de ligne ;

» 20° Un piquet de cavalerie.

» Le cortège étant arrivé à la porte de la maison

de Louis Chénier, le corps a été enlevé par quatre citoyens et placé entre les membres du Comité de Bienfaisance et la famille du décédé; les coins de la draperie qui couvrait son cercueil étaient soutenus par deux membres de chacun des comités, entourés des porte-flammes des compagnies.

» De retour au lieu des séances, la musique a exécuté des airs relatifs à la cérémonie, et, après que chaque citoyen a pris place, le citoyen Vigée s'est présenté à la tribune et a prononcé le panégyrique de Louis Chénier. »

Comme le procès-verbal, le discours de Vigée est écrit dans le style pompeux du temps.

« Le président a proposé ensuite que le nom de Louis Chénier fût mentionné honorablement dans les fastes de la section, et qu'au fond de la salle d'assemblée, au-dessous du mot TALENTS, on gravât cette inscription :

LOUIS CHÉNIER

NÉ A MONTFORT EN 1723,

ÉCRIVAIN UTILE,

BON ÉPOUX, BON PÈRE, BON AMI,

CITOYEN VERTUEUX.

Mort à Paris sur cette Section le 7 prairial
L'an troisième de la République Française.

» Cette motion a été unanimement adoptée. Le président a ensuite donné l'accolade fraternelle aux fils de Louis Chénier, et le cortège s'étant remis en marche dans le même ordre qu'auparavant, le corps a été conduit au champ du repos, où chaque citoyen, en pleurant sur la tombe que réclamait la terre, lui a dit un long et éternel adieu.

» VAUCHELET, ex-président.

» CHÉRY, } secrétaires. »
» FARMALGUEZ, }

L'appareil théâtral et militaire de cet enterrement républicain ne pouvait consoler qu'une douleur orgueilleuse. Le spectacle de cette cérémonie emphatique, et la fausse émotion de tant de citoyens vertueux, eussent été faits en d'autres temps pour blesser une âme délicate. Nous ignorons quel était le champ du repos dont il est question ici, mais nous savons au moins qu'il n'offrait pas grande sécurité au repos des morts. Malgré une sépulture différente, comme le corps d'André, le corps de son père fut perdu, ainsi que le témoigne le monument élevé depuis à leur mémoire.

L'on a appelé la ville où Madame Chénier naquit,

« la ville des Tombeaux (1). » C'est que là plus qu'ailleurs on a le respect des morts, et que les dépouilles qui sont chères ont une sépulture certaine.

IV

Après la mort de son mari, Madame Chénier habita avec Marie-Joseph. Elle avait soixante-six ans. Pendant quatorze ans qu'elle vécut encore, ce n'est point sans tristesse que nous la voyons partager la vie aventureuse de son fils.

« L'auteur de *Charles IX* expie par une popularité de haine sa gloire de circonstance. Il se jette avec rage aux fièvres de la vie. Il s'assourdit dans les émotions du jeu, dans l'étourdissement des libres amours. Aux bals des Ministres, il pousse des centaines de louis d'or sur le tapis de la fortune, et il va de Madame Vestris à Madame de La Bouchardie. Qui n'a entendu parler de la belle La Bouchardie, « de sa grosse perruque blonde, » de son énorme chignon » ? Elle est partout où l'on est et partout où l'on joue, frippant des cartes au Club des Échecs, au Club des Arcades, au Club Valois. L'autre fois un commissaire a voulu l'ar-

(1) V. *Œuvres de Lady Montague. Paris*, 1804, tome II. Const., 29 mai 1717.

rêter dans une maison de jeu. — « Comment! on » ose arrêter la femme du Président des 500, » a dit la belle. Et par la fenêtre : « Holà! Saint-Jean, allez » chercher le représentant Chénier. » Et le commissaire a fait des excuses. Et La Bouchardie a daigné lui pardonner, et elle est fièrement partie dans cette voiture que les ennemis de Chénier disent le prix du congé d'un jeune homme de la réquisition (1). » « Des concerts du théâtre Louvois aux concerts de l'Opéra, Chénier promène cette banale amoureuse, La Boucherie, comme on l'a baptisée. Il la montre et l'assied à ses côtés toute chargée d'or et de pierreries (2). » C'est bien l'homme et la femme du Directoire, époque confuse où l'on guillotine les hommes de la Terreur et où l'on fusille les Royalistes !

Nous sommes forcé d'insister sur ce personnage de femme qui fut trop intimement et trop longtemps lié à la vie de Marie-Joseph, pour que sa mère n'en ait pas eu à subir toute l'influence. Il est très probable que Madame Chénier fut reçue habituellement dans son hôtel. Il est en tout cas certain que la maîtresse de Marie-Joseph occupa, dans

(1) V. *Rapsodies du jour*, par Peltier, août 1795, janvier 1796.

(2) V. *Histoire de la société française pendant le Directoire, par Ed. et J. de Goncourt. Paris, Didier*, pages 202-206.

la suite, 12, rue Richelieu, un appartement au premier étage de la maison que Madame Chénier habitait avec son fils.

Madame de La Bouchardie était la veuve d'un inspecteur des remontes. Elle avait été dénoncée au comité de Salut public comme recevant chez elle les hommes les plus dévoués à la cause des Bourbons. Au 13 vendémiaire son arrestation fut ordonnée; Chénier la sauva. « Dès ce moment, la maison de La Bouchardie fut ouverte non seulement à Chénier, mais à sa famille entière. » Madame Chénier n'avait pas cessé d'entretenir les plus intimes rapports avec la femme de Sauveur, qui vécut deux ans chez Madame de La Bouchardie (1).

Constantin-Xavier ira plus loin encore : il reconnaîtra un jour la maîtresse de Marie-Joseph, « en la qualité de sœur, pour remplacer et représenter, dans sa famille, sa sœur chérie, Hélène-Christine de Chénier, ci-devant comtesse de La Tour Saint-Ygest, décédée à l'Isle-de-France (2) ».

(1) V. *Plaidoyer pour Mme de Lesparda de Maisonnave, contre les héritiers de M. J. de Chénier. Charrié, avocat; Colmet de Santerre, avoué.* Nous devons la communication de ce plaidoyer aux curieuses recherches de M. Édouard Goujon, avocat à la Cour d'appel de Paris.

(2) V. Pièces justificatives.

C'est vers l'année 1799 que Madame de La Bouchardie avait été demandée en mariage par M. de Lesparda de Maisonnave. Il était riche, jeune encore, et d'une famille distinguée. En l'acceptant pour époux, Madame de La Bouchardie lui déclara qu'elle voulait rester l'amie de son libérateur.

« Monsieur de Lesparda, nous dit-on, approuva sa reconnaissance, sourit de son exaltation, et la reçut sans rougir et sans craindre de la main même de Chénier (1). » Nous ne voulons pas approfondir les conditions de ce mariage. M. de Lesparda se retira bientôt à Montereau, abandonnant sa femme à un long adultère. C'est alors que Madame de Lesparda quitta le petit *Hôtel de Lesparda,* situé près de la Bastille, pour venir demeurer auprès de Chénier.

En 1798, on jouait encore le *Chant du départ* aux fêtes données à la citoyenne Bonaparte, dans l'hôtel de Galiffet, par le Ministre des Relations extérieures (2). Chénier était encore très puissant. Ce fut lui qui provoqua le retour de

(1) V. *Plaidoyer pour Mme de Lesparda.*

(2) V. *Journal et Souvenirs de Stanislas Girardin.* 1828, tome III, page 143.

M. de Talleyrand. Madame de Staël, qui fut son amie, était venue avec Madame de Lesparda solliciter de lui cette faveur. Toutes deux avaient attendri ses nerfs en chantant et en accompagnant sur la harpe « *le Retour de l'Exilé* », air approprié à la circonstance (1).

Chénier avait montré du caractère depuis le gouvernement consulaire. Il ne voyait point et ne cherchait point à voir le Consul. S'en étant déclaré l'ennemi, il soutint ce rôle avec quelque dignité (2). Napoléon, malgré les 8,000 francs de pension qu'il lui accorda dans la suite, ne lui pardonna jamais. « Il détestait Chénier, » dit Bourrienne.

Pendant l'Empire, il mena une vie misérable, suivi par sa mère de domicile en domicile. Ils demeurèrent successivement rue de Grammont, 25, rue Anne, 105, rue des Moulins, 509, place Vendôme, 9, rue de l'Université, en face celle de Beaune, rue de la Loi, 18 (3). Deux fois Madame Lesparda vendit ses diamants afin de payer les dettes du poète qui, de son côté, enga-

(1) V. *Revelations of the life of prince Talleyrand, by M. Colmach. London*, 1850, pages 224-234.

(2) V. *Stanislas Girardin*, tome III, page 251.

(3) V. *Almanachs*.

geait au Mont-de-Piété « des livres précieux » et « un très beau nécessaire (1). »

Madame Chénier ne vit pas cette cour de l'Empire « qui n'était pas une cour, mais une puissance », et où se trouvait un nombre prodigieux de militaires de tout grade (2). Elle n'eut plus qu'une idée vague de ce qui se passait en France, et, quant aux nouvelles qui venaient de son pays, elles durent confondre la fille du favori des Sultans. La lourde stabilité de l'Empire Turc venait d'être ébranlée. Nous ne sommes pas sûr qu'Élisabeth Lomaca ait bien compris le chant des Grecs qui combattaient en Égypte pour la liberté (3). La plus belle intelligence n'aurait pu supporter, sans quelque trouble, cette prodigieuse diversité d'événements et d'aventures. Le sultan Mahmoud et le roi Louis XV, Louis XVI et Mirabeau, Danton et Robespierre, Barras et Bonaparte éveillèrent successivement en elle des jugements inconciliables.

Pendant les dernières années de sa vie, Madame

(1) V. *Plaidoyer*, déjà cité.

(2) V. *Souvenirs de Mme Louise-Élisabeth Vigée-Lebrun*, tome I, page 152.

(3) V. *Décade philosophique*, an IX, 2e trimestre.

Chénier ne fut plus égayée que par les voyages à Antony, qu'elle faisait à la belle saison. Nous ne saurions préciser à quelle époque les Chénier avaient acheté, dans cette commune, un beau jardin aux allées droites, planté d'arbres fruitiers (1). Ce jardin fut acheté comme bien national. Il avait appartenu à l'abbaye de Saint-Germain des Prés (2). Pendant l'Empire, Madame Chénier y fit restaurer une maison blanche, carrée, à deux étages, le second étage plus bas que le premier, avec toit un peu plat et combles à mansardes. La maison avait un petit perron et six fenêtres de façade, trois de chaque côté ; au-dessus du perron, un balcon avec trois lyres à trois cordes, en fer forgé. Les pièces étaient décorées de simples boiseries Louis XVI et de glaces coupées par le milieu, encadrées de cadres blancs, les uns à filets, les autres à perles (3). Sa maison, située sur une petite élévation, était tournée vers l'orient. Là, elle

(1) Nous avons été guidé dans toutes nos recherches à Antony, par M. Lhoier, ancien maire de la commune. C'est lui qui assista, en 1844, à l'exhumation des restes d'Élisabeth Lomaca et qui fit le procès-verbal.

(2) Nous trouvons sur la matrice cadastrale de la commune d'Antony, exercice 1808 : Veuve Chénier, propriétaire.

(3) Cette maison appartient aujourd'hui à la famille Persil. Elle n'a pas subi de modifications importantes.

put méditer les hasards d'une longue vie et d'une destinée étrange. Sa vieillesse affaiblie goûta, comme dit une maxime orientale, « ce genre de repos qui consiste à ne plus rien espérer. »

Nous lisons dans le *Dictionnaire historique et littéraire des Françaises et des étrangères naturalisées en France, dédié au Premier Consul,* par Madame B. Briquet, 1804 :

« Chénier (Madame), mère de Monsieur Chénier, de l'Institut national de France, est auteur de deux lettres, dont l'une a pour sujet les Danses, et l'autre les Enterrements chez les Grecs. Ces lettres, qui sont très bien écrites, se trouvent dans le 1er volume des *Lettres sur la Grèce,* par Guys. »

En 1805, nous trouvons réimprimée, dans le *Petit Magasin des Dames,* la lettre *sur les Tombeaux*, avec cette signature, par *Feue Madame Chénier*. Elle ne devait mourir que trois ans après cette réimpression. Si ses contemporains n'avaient oublié ni son esprit ni ses talents, ils avaient oublié qu'elle vivait encore. Ils avaient commis cette erreur cruelle, dont on ne s'aperçut pas de son vivant, et qu'aujourd'hui nous sommes seul à relever. C'est dire le peu de part qu'elle eut au monde, le dernier temps de sa vie.

Madame Chénier mourut dans sa soixante-dix-neuvième année, à Paris, rue Richelieu, n° 12, le 6 novembre 1808.

Nous donnons ici *l'extrait du registre des actes de décès de la commune d'Antony, année 1808.*

« Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, département de la Seine.

» Nous, Maire, vu la pétition à nous présentée par M. Chénier, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur, demeurant rue de Richelieu, n° 12, et de M. Chénier, commissaire des relations commerciales de France en Morée, demeurant rue d'Hanovre, n° 6, tendant à obtenir l'autorisation nécessaire pour faire transporter et inhumer dans une propriété rurale, sise dans la commune d'Antony, arrondissement de Sceaux, département de la Seine, le corps de Madame Élisabeth Lomaca, veuve de Monsieur Louis de Chénier, chargé des affaires de France au Maroc, leur mère, décédée hier, six du présent mois, en sa maison rue de Richelieu, n° 12 ;

» Autorisons les pétitionnaires à faire procéder audit transport et à l'inhumation dans les vingt-quatre heures, s'il ne survient aucune opposition, à la charge que ledit transport se fera sous la con-

duite du sieur Naudier, ordonnateur des inhumations de l'arrondissement, et que l'inhumation se fera à Antony, dans un terrain ayant au moins dix ares d'étendue et clos, et en présence du maire de ladite commune, qui en dressera procès-verbal, dont la copie nous sera rapportée dans huit jours, pour tout délai, le tout conformément aux arrêtés et règlements rendus à cet égard. Fait à la mairie, le 7 novembre mil huit cent huit.

» PICAU, maire.

» Vu au secrétariat : MORICEAU, secrétaire.

» Pour transcription conforme,

» Le maire d'Antony.

» Signé : CHANDOISEL. »

Madame Chénier fut une femme du XVIIIe siècle. Depuis que J.-J. Rousseau s'était fait enterrer dans une île, la mode était aux sépultures solitaires. Les bonbonnières du temps ne nous montrent que tombeaux champêtres, ombragés de saules. Élisabeth Lomaca avait désiré d'être enterrée dans le jardin d'Antony. Elle suivait en cela autant la mode de son siècle que son goût propre et les usages particuliers de sa nation. Sa qualité de Grecque schismatique lui fournit un prétexte de satisfaire à ses vœux derniers. L'on pouvait dire d'elle ce qu'elle

disait en pareille circonstance d'un Grec de ses amis : « Ce jardin, ces oiseaux faisaient tout l'amusement de celui que la mort venait de ravir. »

Un noyer, un sureau ombrageaient l'endroit écarté qu'elle avait choisi. Ses fils plantèrent sur le tertre un saule aujourd'hui disparu.

Nous avons fait cette année le voyage d'Antony. Nous n'avons pas vu sans émotion la maison où elle vécut, et le lieu précis de sa sépulture. Une vieille paysanne nous conduisait (1). Elle n'avait jamais quitté le pays. Elle avait vu la mère d'André Chénier et nous disait d'elle : — « Elle avait une robe claire et était bien vieille, la pauvre femme! »

ROBERT DE BONNIÈRES.

Nous avons cru intéressant de donner ici deux *Mémoires* inédits de L. Chénier et la *Déclaration* de Constantin-Xavier *relative à la succession de Marie-Joseph.*

Nous avons encore entre les mains des documents nouveaux sur la famille Chénier. Nous

(1) Cette brave femme est née en 1800. Elle est connue à Antony sous le nom de Mademoiselle Rosalie. Elle a longtemps été au service de la famille Persil.

n'avons pas cru nécessaire de les publier dans cette étude particulière. Nous espérons un jour les mettre en œuvre, si nos loisirs nous le permettent :

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMTE DE VERGENNES
PAR LOUIS CHÉNIER

L'intérêt que Votre Excellence veut bien prendre à mon sort justifie la liberté que je prends de l'informer que M. le Maréchal de Castries m'a fait passer le brevet de six mille livres de pension dont il a plu à S. M. de récompenser mes services. Après cette décision, Monseigneur, j'ai présenté un Mémoire à M. le Maréchal pour lui rappeler les points que j'avais déjà mis sous ses yeux pour intéresser sa justice et son indulgence :

1° Le temps, les circonstances de mon service, et les dégoûts suivis auxquels les caprices du Roi de Maroc m'ont exposé.

2° L'impossibilité où j'ai été de faire aucune économie. Je n'ai pu, sans compromettre le service, avoir ma famille auprès de moi ; ce qui a été pour moi un accroissement de depenses ; mon éloignement même en a facilité de nouvelles à mes enfans ; et ce n'est qu'à mon retour que j'ai pu les connaître et y remédier.

3° Les pertes que j'ai essuyées par un concours de circonstances, par le haut prix des subsistances pendant quatre années de disette, par le dépérissement de mes effets dans les déplacemens auxquels le R. de M. m'a contraint, par la perte sur les meubles laissés à Salé. Ces objets réunis sont pour moi un préjudice de 18 à 20 mille livres au moins.

J'ai l'honneur d'exposer à M. le Maréchal que la pension à laquelle je me trouve réduit, est insuffisante à l'entretien d'une famille nombreuse, et qu'ayant ensuite quelques engagemens à terminer encore, j'attends de sa bienfaisance qu'il voudra bien compâtir à la nécessité où je suis de réclamer de nouvelles grâces :

1° La continuation de mes appointemens pendant la courante année.

2° Une gratification quelconque sur la Chambre du Commerce. J'ai servi le commerce assez longtemps, et avec assez de succès pour avoir quelque droit à sa reconnaissance.

3° Une assistance annuelle à compter de l'année prochaine jusqu'à ce que j'aye de l'emploi. Après les dégoûts que j'ai éprouvés à Maroc pendant une longue résidence, il était aussi juste de m'en retirer qu'il serait injuste de me priver du service, étant

en état de travailler, et ayant besoin de le faire. L'honneur de servir est de toutes les grâces celle que j'ambitionne le plus.

M. le Maréchal, en parcourant mon Mémoire, m'a marqué quelques dispositions favorables, et m'a cité, quant à ma retraite, les expressions de l'ordonnance de 1781. J'ai observé que cette ordonnance ayant été rendue à l'instant presque de mon rappel, c'était lui donner un effet rétroactif que de l'appliquer à mes services, que plusieurs de mes confrères qui ont servi moins de temps que moi, et dans des places lucratives et moins onéreuses, ont eu en retraite la moitié de leurs appointemens; qu'il n'en est aucun parmi eux qui ait eu un travail aussi difficile et aussi délicat, et qui ait marqué dans son service plus de zèle et plus de fidélité.

Je rappelle enfin à M. le Maréchal l'espérance qu'il m'a laissé entrevoir de me donner de l'emploi lors du rétablissement de la Compagnie des Indes qui semble se rapprocher.

Tel est, Monseigneur, le précis de mon Mémoire et de ma conférence avec M. le Maréchal de Castries. Quelque confiance que pût m'inspirer la bonne volonté qu'il m'a témoignée, je ne laisserais pas d'être dans quelque inquiétude si je ne me flattais

que Votre Excellence ne me refusera pas d'ajouter à toutes les bontés dont je lui suis redevable, la grâce de m'accorder sa puissante intervention dans cette circonstance délicate.

L'espoir dont je m'entretiens d'avoir de l'emploi dans l'administration de la Compagnie des Indes présente bien des doutes. Dans l'état présent des choses le rétablissement de cette Compagnie me paraît assez incertain, ou peut-être serait-il susceptible de quelque diversité dans les moyens. Si la Compagnie n'est pas Compagnie royale, sa direction sera au choix des Actionnaires, et, à la protection près, le Ministre aura peu d'influence sur ses opérations; ou bien cette administration dépendant du Département des finances, mon service dans celui de la Marine pourrait bien n'être pour moi d'aucune recommandation. Votre Excellence est à portée d'apprécier ces réflexions. Elle peut seule dissiper les doutes que j'entrevois, si elle daigne s'intéresser à mon sort, et me ménager à l'avance son suffrage dans l'administration de la Compagnie, si elle a lieu, ou pour toute autre place où mon zèle peut être utile au service.

Il y a déjà du temps, Monseigneur, que vous m'avez donné des droits sur la bonté de votre cœur;

mes services peuvent m'en avoir acquis de nouveaux encore. Ces titres justifient ma confiance, et me font espérer que Votre Excellence compatira à mon importunité, et qu'elle ne refusera pas à un de ses plus fidèles serviteurs un nouveau témoignage de sa bienfaisance. Je supplie Monseigneur d'agréer l'hommage de tous les sentimens que je dois à ses bontés, et les vœux que je fais pour tout ce qui peut intéresser sa satisfaction.

A Paris, le 4 octobre 1783 (1).

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMTE DE MONTMORIN PAR LOUIS CHÉNIER

Le sr de Chénier, chargé des affaires du roi à Maroc, a été rappelé en 1782. Il reçut alors sa

(1) Pour cette pièce et la suivante, V. *Archives du Ministère des affaires étrangères*, dossier de Louis Chénier.

retraite avec l'espérance d'être occupé dans quelqu'autre Département. En conséquence il proposa en 1783, l'établissement d'un Bureau dont son expérience lui avait démontré l'utilité, pour réunir sous les yeux du Ministre des finances toutes les relations du commerce intérieur et du commerce maritime, pour en rapprocher les discussions, et pour perfectionner les moyens qui pouvaient opérer leur accroissement. Il demanda d'être chargé de cette partie d'administration, où il pouvait être utilement employé par les connaissances qu'il avait acquises dans les places qu'il avait remplies, et dans les discussions dont le Ministre l'avait chargé.

Ce plan fut mis sous les yeux de M. d'Ormesson, alors Ministre des finances, qui répondit en juillet 1783 *que ce projet n'était pas admissible, en ce qu'il priverait cinq Magistrats d'une partie de leurs fonctions.* On représenta que cette circonstance ne détruisait pas l'utilité de ce Bureau, qui, sans gêner la législation du commerce, devait s'occuper à en suivre les ressorts, et des moyens d'entretenir son activité, et que cette discussion ne pouvant être éclairée que par des personnes expérimentées, elle n'était pas du ressort de la Magistrature. Toute observation fut inutile ; et ce plan,

qui n'avait d'autre défaut que celui de la nouveauté, ne fut pas même discuté.

Le Bureau, refusé en 1783, fut reconnu utile en 1786 ; et par un arrêt S. M. en confia l'administration à deux personnes très propres à en remplir les fonctions. Le Ministre reconnut alors que les soins qu'il se donnerait pour ranimer l'industrie de la Nation, et lui procurer par des traités des relations de commerce plus étendues et plus utiles, auraient un effet lent et incertain, dès qu'on ne ramènerait pas à un centre la discussion de toutes les branches du commerce extérieur, pour en diriger les convenances et les rapports, et donner plus de stabilité aux lois et aux encouragemens qui peuvent concourir à sa prospérité. C'est dans cette vue que M. de Calonne s'occupait dans le moment de la formation d'un comité, qui devait réunir les objets d'utilité qu'exige une opération aussi importante. Dans cette circonstance le sr de Chénier a fait de nouvelles instances, pour rendre son zèle utile aux vues du Ministre. Cet officier, instruit des intérêts, et des convenances qui unissent les Nations, possède les connaissances du commerce extérieur et maritime, et plus particulièrement encore tout ce qui concerne le commerce du Levant

et de la Barbarie, et les fabrications qui y ont rapport. Cette partie essentielle du commerce de l'État, agitée depuis trente ans par les vissicitudes qui ont résulté d'une diversité d'opinions, mérite d'autant plus l'attention du Ministre, qu'elle est d'une grande ressource pour notre navigation, pour l'échange de nos productions, et pour l'industrie de plusieurs Provinces dont les manufactures sont pour la France une source intarrissable de richesses, et une ressource toujours renaissante d'échanges et de réexportations.

L'extension du commerce de l'État fixant plus que jamais l'attention du Ministre, le sr de Chénier réclame avec confiance sa justice et sa protection, pour être employé dans cette partie de l'administration, à laquelle il peut être très utile par les connaissances qu'il a acquises dans les commissions dont il a été chargé. Indépendamment de ces titres, cet officier en a acquis de plus légitimes encore aux grâces du Ministre, par le zèle et la fidèlité qu'il a toujours marqués pour le service de S. M. ; et il regarderait comme une récompense dont il serait infiniment jaloux, d'être mis à portée de manifester encore les mêmes sentiments.

CHÉNIER.

DÉCLARATION RELATIVE A LA SUCCESSION DE MARIE-JOSEPH CHÉNIER

Je soussigné Constantin-Xavier de Chénier, fils ainé de M. Louis de Chénier et de Mme Elisabeth Sancti L'Homacca, atteste et certifie à tous qu'il appartiendra la déclaration suivante:

Après avoir perdu mon frère André de Chénier, mon père, ma sœur et ma mère, j'ai perdu mon frère Marie-Joseph de Chénier; il ne me reste plus qu'à remplir envers lui les derniers devoirs qu'il m'a fallu remplir envers tous mes parents, qu'à rendre un hommage éternel à son illustre mémoire, à exécuter ses désirs et à respecter ses intentions, qu'il aurait manifestées lui-même par un acte authentique, si Dieu lui en avait laissé la force en ses derniers jours, et s'il n'en avait pas été détourné par une respectable amie, confidente et compagne assidue de tous ses maux et de ses longues souffrances depuis douze années, et jusqu'à son dernier soupir, malheureuse par sa perte, et ne voulant hériter de lui que du désir ardent de voir les hommes heureux. Je souhaite partager avec tous ses amis les tristes restes de ma vie. Messieurs Daunou, Arnault, Andrieux, Picard, Regnault, Perceval, Allard

m'ont souvent été désignés par lui pour les personnes qui lui étaient chères. Souvent il me disait que tout ce qu'il possédait au monde ne suffirait point pour témoigner sa reconnaissance à M. Portal, qui, depuis douze ans, soutenait sa vie chancelante, et à cette respectable amie qui, depuis seize ans d'amitié la plus constante et la plus fidelle, la plus noble et la plus généreuse, adoucissait ses maux par sa présence auprès de lui. Voulant donc suppléer à ce que le temps fixé par la main divine ne lui a point permis de faire, je prie M. Portal et Messieurs ses amis, ci dessus désignés, de vouloir bien agréer un hommage de sa reconnaissance et de la mienne. Je prie M. Arnault, désigné par mon frère éditeur de tous ses ouvrages, de vouloir bien, en agréant ce choix, joindre ce témoignage d'amitié à l'hommage touchant et solennel, plein de noblesse, de franchise, d'éloquence et de générosité dont il a bien voulu honorer sa mémoire. Je prie sa noble et respectable amie Madame Marie-Louise-Eugénie Le Beau de L'Esparda de Maisonnave de vouloir bien regarder comme une propriété indivisible et irrévocable les manuscrits de mon frère Marie-Joseph de Chénier qui lui ont été donnés par lui-même, une montre par lui don-

née et son portrait peint par Du Creux : le tout joint à quelques livres et autres effets déposés hors de chez lui avec les indications nécessaires pour les reconnaître et les recevoir, par lui-même remises à la dite dame à l'effet de remplir les engagements contractés dans les derniers temps de sa maladie, pour l'extraordinaire de ses dépenses.

Voulant, en outre, unir toute ma reconnaissance à celle dont mon frère était pénétré pour une amitié si tendre et si constamment touchante, je déclare que je reconnais la dite dame Marie-Louise-Eugénie Le Beau de l'Esparda de Maisonnave, en la qualité de sœur, pour remplacer et représenter, dans ma famille, ma sœur chérie, Hélène-Christine de Chénier, ci-devant comtesse de La Tour Saint-Ygest, décédée à l'Isle de France, laissant un fils né en mil sept cent quatrevingt-seize, âgé de treize ans. J'institue ma dite dame Marie-Louise-Eugénie Le Beau de l'Esparda de Maisonnave, ma seule et unique héritière de tous mes biens meubles et immeubles présents et avenir, pour en jouir conjointement avec moi, jusqu'au dernier instant de ma vie, pour en jouir après moi indivisiblement et sans aucune réserve pendant tout le cours de sa vie, que Dieu veuille longtemps conserver ; et puisqu'il

nous faut tous subir la loi de sa Divine Majesté, pour les transmettre à M. de La Tour, mon neveu, fils de ma chère sœur Hélène-Christine de Chénier, ci-devant comtesse de La Tour, né à l'Isle de France en mil sept cent quatrevingt-seize, agé aujourd'hui de treize ans, lequel, après les époques indiquées ci dessus, en conservera la propriété indivisible et perpétuelle, pour lui et pour ses descendants. Telle est la déclaration de ma volonté ferme et stable, au nom et en présence de Dieu créateur et conservateur de tout ce qui existe. Tel est l'hommage sincère que mon cœur rend à la mémoire de mon illustre frère et de mon plus tendre ami, Marie-Joseph de Chénier, que je viens d'avoir le malheur de perdre et qu'une longue maladie vient d'enlever à sa famille, à la France et au monde. En témoignage de quoi j'ai signé le présent acte et madame Marie-Louise-Eugénie de l'Esparda de Maisonnave a signé avec moi, pour témoigner son approbation et l'acceptation par elle de toutes les dispositions qu'il contient. Je l'ai en même temps scellé de mon sceau accoutumé. Fait triple, pour être l'un des triples conservé entre mes mains, un second remis à madame Marie-Louise-Eugénie de l'Esparda de Maisonnave et conservé par elle; et

un troisième laissé également à la disposition de la dite dame, pour le déposer où bon lui semblera, afin d'en constater l'authenticité. Paris, le dix-neuf janvier l'an mil huit cent-onze (1).

CONSTANTIN-XAVIER DE CHÉNIER.

(1) Cette pièce a été publiée par M. Étienne Charavay dans la *Revue des Documents historiques*, oct.-nov. 1877. — V. procès Lesparda déjà cité.

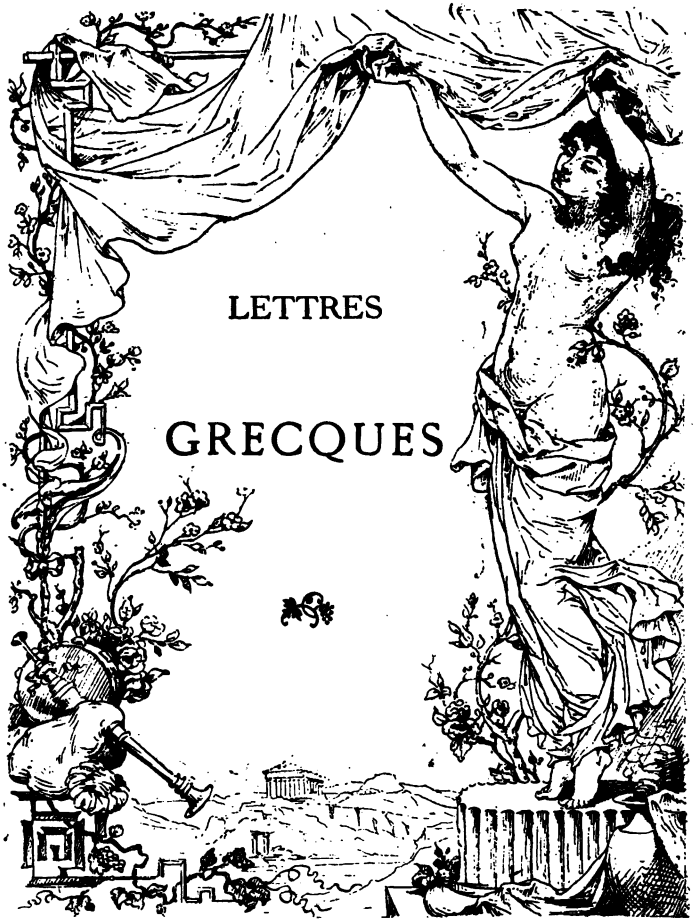
LETTRES
GRECQUES

LETTRES

SUR LES

DANSES GRECQUES

LETTRES

SUR LES

DANSES GRECQUES

LETTRE DE GUYS

La Candiote, la Grecque, l'Arnaoute, la Pyrrhique, la Valaque; danses Ioniennes, champêtres, nuptiales, bacchiques, etc.

. . . . . .

Je n'ai rien vu de plus agréable, ni de plus intéressant que les danses Grecques. Chaque pays a les siennes, et la Grèce, de ce côté-là, a toujours été

bien partagée. Il y a des danses nationales, qui ne peuvent être que fort anciennes, et qui sont héréditaires; il ne faut pas de maîtres pour les apprendre, l'imitation suffit. Il n'y a point de paysanne en Provence, qui ne sache le rigaudon, ni de Bayonnoise qui ne danse la *Panperruque* (1). On oublie les danses composées qui demandent de l'étude et de la précision : les danses du pays, plus simples, plus gaies, plus faciles, ne se perdent point, parce qu'on les répète souvent, et que chaque fête les ramène. La Jeunesse s'applaudit de les exécuter, les vieillards s'amusent du spectacle; et jusques dans l'âge le plus tendre, les enfans, trop foibles pour imiter les danseurs, piétinent en les regardant.

Quand je voyois à la campagne une troupe de Grecs, se tenant tous par la main, jeunes et vieux

(1) La Panperruque est une danse propre aux Bayonnoises, qui s'exécute de cette manière, au son du tambour. On commence à battre doucement, et par degrés le son s'anime. Les danseurs et les danseuses, qui sont en nombre égal, se tiennent avec des rubans; celui qui a le plus d'oreille, est à la tête, et c'est le Roi de la danse. Il tient de la main droite une baguette toujours levée et ouvre la danse qui se fait en rond. De tems en tems, l'homme et la femme qui figurent ensemble, font un saut en se regardant. Quand la danse est finie, le Roi et celle qu'il conduit, lèvent le ruban dont ils tiennent chacun un bout : les autres danseurs, se prenant alors par le bras, passent par-dessous, et marchent sur quatre ou huit de front, toujours au son du tambour.

chanter en dansant, de manière que les plus âgés répondent aux enfans qui les provoquent par leurs chansons, je me rappelois ces chœurs de Lacédémone, où, suivant la traduction d'Amiot, dont vous aimez tant la naïveté, les vieillards chantoient (1) :

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans, et hardis.

A quoi les jeunes répondoient :

Nous le sommes maintenant,
A l'épreuve à tout venant.

Et les enfans, pour n'être pas en reste, ajoûtoient :

Et nous un jour le serons
Qui tous vous surpasserons.

Lorsque j'entends une jeune Grecque se plaindre de ce qu'elle ne peut pas aller danser avec ses compagnes, je crois entendre la jeune Héro, que le Poëte Musée fait parler ainsi de sa condition à Léandre : « Hélas! je n'ai point la compagnie des » jeunes filles de mon âge, et je ne puis me trou- » ver comme elles à ces danses que la Jeunesse » aime tant (2) ».

(1) Plut. in *Lycur.* Poll. l. IV.

(2) Mus. *L. et Héro*, v. 151.

L'amour de la danse fut toujours, dans la Grèce, une passion commune aux jeunes gens des deux sexes, qui s'y livroient, comme ceux d'aujourd'hui, jusqu'au point de s'oublier eux-mêmes. On en trouve dans Hérodote un trait qui peut servir de leçon (1).

Clysthène, Prince de Sicyone, avoit déclaré qu'il marieroit sa fille au plus vaillant des Grecs, et, pour cet effet, il fit inviter tous ceux qui pouvoient y prétendre. Il vouloit les garder chez lui quelque tems, les examiner, et choisir ensuite parmi eux un gendre à son goût. Deux Athéniens lui plaisoient plus que les autres, et principalement Hypoclide, fils de Tysandre, qu'il estimoit pour son courage. Le jour où il devoit nommer son gendre étant venu, il donna un grand festin aux amans de sa fille. Après le repas, on se mit à chanter, on but encore, on s'échauffa : Hypoclide ordonna aux instrumens de lui jouer une danse sérieuse, dont l'exécution parut le rendre fort content de lui-même. Clystène voyoit tout, et ne disoit rien. Hypoclide, s'étant un peu reposé, fit apporter une seconde table, où il dansa d'abord à la Spartiate, et puis des danses Athéniennes. Enfin,

(1) Herod. l. VI.

s'étant mis sur la table la tête en bas, il dansa en ne s'appuyant que des mains. Clysthène, qui avoit déjà pris de l'aversion pour le danseur, ne put se contenir alors, et lui dit : *Fils de Tysandre, tu as dansé ton mariage,* et il choisit Mégaclès, fils d'Alcméon. Un jeune Grec, échauffé par la danse et par le vin, seroit encore aujourd'hui capable d'un pareil excès, et pourroit bien danser son mariage.

Cet exercice est sans contredit de tous les pays et de tous les tems; mais il est certain que les Grecs ont plus dansé que les autres peuples. La danse, parmi eux, faisoit une partie de la Gymnastique. Elle étoit elle-même en plusieurs cas ordonnée par les Médecins; elle entroit dans les exercices militaires; elle étoit affectée à toutes les conditions. Elle venoit toujours à la suite des festins; elle animoit toutes les fêtes (1); les Poètes mêmes récitoient et chantoient leurs vers en dansant. Platon, Aristote, Athénée, Xénophon, Plutarque, Lucien, tout ce que nous avons d'Auteurs Grecs, font quelque éloge de la danse. Anacréon, le père du plaisir, est dans sa vieillesse toujours prêt à danser (2). Aspasie, qui n'avoit qu'à paroître pour

(1) *Hier. Mercur. de Saltat.*

(2) Od. 27, 42.

animer tout de ses regards, fait danser jusqu'au vieux Socrate (1). Aristide, malgré Platon, danse à une fête chez Denys le Tyran (2). Scipion l'Africain, à leur exemple, se fait montrer chez lui une danse pleine de force et de mouvement; enfin, l'Historien d'Épaminondas (3), en représentant toutes ses grandes qualités, n'oublie pas son talent pour la musique et pour la danse.

Si les hommes se piquoient d'exceller dans cet art, il devenoit pour les femmes un mérite essentiel. Quand Hélène fut enlevée par Thésée et Pirithoüs, elle dansoit à une fête de Diane (4). « La » belle Polymèle, » dit Homère, « faisoit tout l'or- » nement d'une danse. L'enjoué Mercure, l'ayant

(1) « Vous riez, » disoit Socrate à ses amis, « parce que je prétends » danser comme ces jeunes gens. Vous me trouvez donc ridicule de » vouloir faire un exercice aussi nécessaire pour la santé, que pour » dégager le corps? Ai-je tort de vouloir diminuer un peu, en dan- » sant, la grosseur de ce corps? Vous ne savez donc pas que Char- » mides, qui m'écoute, m'a surpris depuis peu dansant le matin chez » moi? — Cela est vrai, dit Charmides, et j'en fus si étonné, que je » craignis d'abord pour vous un accès de folie; mais quand j'eus » entendu ce que vous venez de dire sur la danse, je n'eus rien de » plus pressé, étant de retour au logis, que d'essayer de vous imiter.» Xénoph. in *Simpos.*

(2) *Vie de Platon,* par Dacier. Diss. de l'Abbé Couture, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*

(3) Corn. Nepos in *Epamin.*

(4) Plut. *Vie de Thés.*

» vu danser à une fête de Diane, en devint éper-
» duement amoureux. »

Le Poëte Géographe, Denys (1), fait mention des danses que les femmes Grecques de l'Asie Mineure faisoient sur les bords du Caystre. « Vous y ver-
» rez, » dit-il, « les femmes, portant une ceinture
» d'or, danser en rond avec un ordre admirable,
» lorsqu'elles célèbrent la fête de Bacchus et
» qu'elles exécutent ses danses. Les jeunes filles
» les dansent aussi légèrement, et leurs robes
» flottent avec grâce, enflées par les vents qui se
» jouent et murmurent autour d'elles. » Voilà tout le portrait de nos Grecques modernes.

La danse étoit anciennement chez les Grecs une imitation figurée des actions et des mœurs. Voilà pourquoi Lucien veut qu'un danseur, qui doit être en même tems un bon pantomime, sache bien la Fable et l'Histoire des Dieux.

Dans toutes les fêtes, on chantoit les louanges de la Divinité qui en étoit l'objet, et les danses qui suivoient le chant, peignoient les principaux traits de sa vie. On dansoit le triomphe de Bacchus, les noces de Vulcain et celles de Palès. Les jeunes filles brilloient sur-tout aux fêtes d'Adonis;

(1) Dionys. *Orbis descrip.* v. 840.

elles dansoient les amours de Diane et d'Endymion, le jugement de Pâris, l'enlèvement d'Europe portée par l'Amour sur les flots, etc. Ces danses étoient autant de tableaux mouvants, où les gestes et les pas, les mouvemens des bras et des jambes, toutes les inflexions du corps exprimoient des situations et des faits intéressans.

Des familles, à Athènes, obtenoient, suivant Plutarque (1), des danses qui portoient leur nom, comme la danse Œantide, et qui retraçoient le souvenir d'une action mémorable.

Un Lacédémonien, dit le même auteur (2), étonné de l'appareil somptueux des danses ou des ballets qu'on exécutoit sur le théâtre d'Athènes, se récrioit sur la folie de ceux qui employoient pour ces objets d'amusement tant de travail et de dépense.

Les danses particulières aux pays où ces fêtes se célébroient, et celles qui retraçoient les événemens célèbres, ont été conservées plus longtems que les autres.

Tous les danseurs qu'on voit aujourd'hui, dans la Grèce, se tenir par la main, et courir, en dan-

(1) *Prop. de table*, l. I, quest. 10.

(2) *Id.* l. 7, quest. 7.

sant, les rues ou les campagnes, représentent ces anciennes danses qui faisoient une partie du culte public (1).

Admète, dans Euripide (2), ordonnant une fête, recommande qu'il y ait des danses publiques. Lorsqu'Agamemnon prévient sa fille sur le sacrifice qu'il prépare : « *Mon père,* » lui dit Iphigénie, « *ne danserons-nous pas, en chantant, autour de* » *l'Autel?* » Aujourd'hui, point de fêtes, ni de solemnité, pour les Grecs, s'ils ne dansent presqu'autour de l'Autel ou au moins du Temple, suivant la coutume de leurs pères (3). Ils y sont tellement adonnés, que rien n'est capable de leur en faire perdre le goût. Un jeune Grec, pris de vin peut-être, passant le jour de Pâques devant la Garde

(1) Dans l'excès de la joie, ou par un mouvement subit, on se prend par la main en chantant, et on danse. Les anciens Grecs appeloient cette danse, la danse inspirée, *Enthea.* Mélampus, prenant avec lui des jeunes gens robustes, poussant des cris de joie, et imitant une de ces *danses inspirées*, suit dans les montagnes et jusqu'à Sicyone les filles de Proétus, que leur père vouloit guérir de leur folie. Apoll. l. 2.

(2) *Iphig. in Aulide.*

(3) *Solebant aras Liberi patris cœterorumque Deorum circumgyrare saltantes.* Servius ad Georg. Les Romains ne pensoient pas sur la danse comme les Grecs : ils étoient un peu Turcs sur ce point. Car les Turcs ne permettent point la danse aux femmes honnêtes. C'est pourquoi Salluste, dans le Portrait de *Sempronia*, fameuse complice de Catilina, dit qu'elle excelloit dans la musique et dans la danse plus qu'il ne convient à une honnête femme : *Psallere et saltare elegantiùs quàm necesse est probæ.*

Turque (1), à la tête d'un branle qu'il conduisoit, fut arrêté. Il reçut sur le champ cinquante coups de bâton sur la plante des pieds et fut renvoyé dans cet état. On le vit avec étonnement tout de suite aller, en clopinant et se soutenant à peine, rejoindre sa troupe qui continuoit de danser, pour reprendre sa place.

Anciennement, dans les assemblées particulières ou dans les fêtes, c'étoit toujours la principale personne qui menoit la danse.

Électre, reprochant à sa mère d'avoir épousé l'assassin d'Agamemnon, dit au chœur qui l'écoute : « Elle se rit des Dieux : ce jour, témoin

(1) Ces fêtes sont des Orgies et des Saturnales pour les Grecs. On peut citer ici le passage suivant de Suétone :

Alexandrini Cybiosacton eum (Vespasianum) *vocare* perseveraverunt cognomine unius e regibus suis turpissimarum sordium. Sed et in funere Favor Archimimus personam ejus ferens, imitansque, ut est mos, facta ac dicta viri, interrogatis palàm procuratoribus, quanti funus et pompa constaret, ut audiit sestertium centies, exclamavit : « Centum sibi sestertios darent, ac se vel in Tiberium projicerent. » Suet. *Vesp.*

Les habitans d'Alexandrie continuèrent de l'appeler (Vespasien) *Cybiosacte*, c'étoit le surnom d'un de leurs Rois qui s'étoit rendu célèbre par l'avarice la plus sordide. Aux funérailles de Vespasien, Favor, son premier pantomime, qui selon la coutume faisoit le personnage de l'Empereur, et le copioit dans ses actions et ses paroles, demanda publiquement à ses officiers à quelle somme s'élevoient les frais de sa pompe funèbre. Sur ce qu'on lui dit dix mille sesterces, il répondit : « *Qu'on m'en donne cent et qu'on me jette dans* « *le Tibre.* »

» de son attentat, est à peine revenu chaque » année, *qu'elle ose mener des danses solem-* » *nelles, etc.* »

Il y avoit différens chœurs de chants et de danses (1). Le chœur (2) orbiculaire, qui chantoit le Dythyrambe, et qui dansoit au chant de cette espèce d'hymne faite à l'honneur de Bacchus, tantôt les mains libres, tantôt les mains entrelacées, dansoit d'abord autour des Autels; il fut ensuite introduit sur le théâtre, où, en conservant le chant et la danse, il joua lui-même un rôle intéressant (3).

(1) *Apud Plutarch. et Demosth. sæpiùs occurrit* χορὸς παίδων, χορὸς ἀνδρῶν, *Thucyd. autem vocat* Δηλιακὸν χορὸν τῶν γυναικῶν. Petr. Castellanus, *De festis Græcor*, p. 634. *Thes. Græciæ antiq. à Gronovio. Venet.*

(2) ἐγκύκλιος χορός.

(3) « Les Grecs modernes semblent avoir adopté en partie cet usage dans des circonstances où il leur est permis de se livrer à la joie, et même, dans leurs jeux publics, à cette malignité qui se produisit sous le masque de la Comédie.

» Je veux parler des fêtes Turques, nommées *Donnalma*, qui ont lieu à la naissance d'un enfant du G. Seigneur. Cet évènement est annoncé par plusieurs décharges d'artillerie. Les étendarts flottent sur les murs du Sérail, toutes les rues sont illuminées pendant plusieurs jours, le vestibule de chaque maison est décoré. Le maître y est assis sur son Sopha pour offrir des rafraîchissemens à tous ceux qui se présentent. Les Grands se distinguent à l'envi par leur magnificence et leur profusion. Je ne crois pas qu'il soit possible de voir une révolution plus prompte et plus entière que celle qui s'opère à cette occasion dans les mœurs Turques. Un peuple triste, grave, peu liant, se déride, devient tout-à-coup prévenant, officieux, aimable. Le Despote, caché

Depuis la chûte du théâtre Grec, ces chœurs isolés ne furent plus que des danses en rond, que les Grecs modernes ont fidèlement conservées. Ils dansent donc encore, tantôt en chantant, et tantôt au son de la lyre, tantôt les mains libres, et tantôt les mains entrelacées. Mais ce n'est plus autour de l'Autel de Bacchus, ni des autres Divinités de leurs pères : c'est autour d'un vieux chêne à l'ombre duquel, aux fêtes les plus solemnelles, la tête couronnée de fleurs, ils renouvellent les anciennes Orgies, et se livrent presqu'aux mêmes excès que les anciens Grecs.

ou présent, sourit à tous. Les Grecs ont secoué leurs chaînes, la licence est impunie, et ils se vengent de leurs oppresseurs. Ils osent les jouer publiquement. On rencontre dans les rues de Constantinople des Grecs magnifiquement habillés qui représentent le G. Visir et les principaux Officiers de l'Empire, suivis de leur cortège, contrefaits avec l'exactitude la plus recherchée. On y met dans la plus grande évidence les abus du despotisme, et la manière dont la justice est administrée. On la représente prompte à condamner, pour sauver le coupable opulent, l'innocent misérable et accusé. Les Turcs s'amusent de ces scènes humiliantes pour eux. Dans tout autre tems le moindre propos équivoque coûteroit la vie à un Grec. Je reviens au passage de Suétone. A Rome, sous les Empereurs, on laissoit à la Satyre le soin d'instruire le procès des Princes après leur mort. Il falloit à leurs successeurs une leçon plus imposante pour les contenir. Nous la trouvons en Egypte. On y faisoit au Roi défunt son procès sur son cercueil avant de le porter au tombeau. Là on entendoit à charge et à décharge les plaintes et les éloges; le Jugement décidoit de ce qu'on devoit à leur mémoire, il assignoit leur place parmi les bons Rois, ou les Tyrans. »

Cette note a été faite à Constantinople par un de mes fils, auteur des *Lettres sur les Turcs*, t. II.

On voit encore à présent chez eux une exacte image de ces chœurs de Nymphes Grecques, qui, se tenant par la main, dansent sur la prairie ou dans les bois; telle les Poëtes ont représenté Diane (1) sur les monts de Délos ou sur les bords de l'Eurotas, au milieu des Nymphes de sa suite.

Il y avoit chez les Éleusiniens un puits nommé le *Callichore,* autour duquel les femmes d'Éleusis avoient institué des danses et des chœurs de musique en l'honneur de la Déesse.

J'ai vu dans l'Isle des Princes, où les Grecs ont un puits commun hors du village, les jeunes filles se rassembler le soir pour puiser de l'eau, et former autour du puits des danses en chantant. Aristote, cité par M. Winckelman (Descript. des pierres gravées du Cabinet de Sthoc, pag. 248), dit que les puits communs entretiennent l'amitié parmi les Citoyens et dans le voisinage. Il ajoûte que les Anciens avoient des chansons qui se chantoient pendant qu'on tiroit de l'eau et qu'on appeloit *Chanson de la corde du puits.*

(1) Qualis in Eurotæ ripis.....
Exercet Diana choros. Virg. *Æneïd.* 1.
Jam Cytherea choros ducit Venus imminente lunâ,
Junctæque Nymphis Gratiæ decentes
Alterno terram quatiunt pede. Hor. *Od.* 4, l. I.

Le branle qu'on trouve établi partout se rencontre assez souvent dans les anciens Auteurs.

« Les Thyades, » dit Pausanias, « sont des femmes » de l'Attique, qui, jointes à des femmes de » Delphes, vont tous les ans au Mont-Parnasse, » et dansent, soit en chemin, soit à Panopée, » toutes ensemble, une espèce de branle (1). » Aussi Homère, en parlant de Panopée, dit que cette ville étoit célèbre pour ses danses.

Les principales danses usitées aujourd'hui dans la Grèce, sont la Candiote, la danse Grecque, l'Arnaoute, les danses de la Campagne, la Valaque, et la Pyrrhique.

Les deux premières se ressemblent beaucoup, et paroissent copiées l'une sur l'autre; mais les airs en sont différens : c'est toujours une fille qui mène la danse, en tenant un mouchoir à la main, ou un cordon de soie.

Cette danse, la plus ancienne de toutes, n'a pas été oubliée par Homère (2) dans la description du fameux Bouclier d'Achille.

« Aprés plusieurs autres sujets, Vulcain, dit-il,

(1) Voyez dans le *Musæum Florent.* t. II, tab. 7, n. 1, la figure antique qui mène le branle : elle vous paroîtra dessinée d'après quelque danseuse moderne.

(2) *Iliad.* l. XVIII.

« y représente, avec une variété admirable, une
» danse semblable à celle que l'ingénieux Dédale
» inventa dans la ville de Gnosse pour la char-
» mante Ariadne. De jeunes filles et de jeunes
» hommes, se tenant par la main, dansent en-
» semble. Les jeunes filles sont habillées d'é-
» toffes légères, et ont sur leur tête des cou-
» ronnes d'or; les jeunes hommes sont vétus
» de belles robes d'une couleur très-brillante.
» Tantôt cette troupe danse en rond avec tant de
» justesse et de rapidité, que le mouvement d'une
» roue n'est pas plus égal et plus rapide; tantôt
» le cercle dansant s'entr'ouvre, et toute cette
» jeunesse se tenant par la main, décrit par
» ses mouvements une infinité de tours et de
» détours. »

Telle est à-peu-près la Candiote, qu'on danse aujourd'hui. L'air est tendre, et débute lentement; ensuite il devient plus vif et plus animé. Celle qui mène la danse dessine quantité de figures et de contours, dont la variété forme un spectacle aussi agréable qu'intéressant.

De la Candiote est venue la danse Grecque, que les Insulaires ont conservée. Pour vérifier la comparaison, il reste à voir comment cette danse

de Dédale en a produit anciennement une autre qui n'étoit qu'une imitation plus composée du même dessin.

Dans la danse Grecque, les filles et les garçons faisant les mêmes pas et les mêmes figures, dansent séparément, et ensuite les deux troupes se réunissent et se mêlent, pour former un branle général. C'est alors une fille qui mène la danse, en tenant un homme par la main; elle prend un mouchoir ou un ruban, dont ils tiennent chacun un bout; les autres (et la file ordinaire est longue) passent et repassent l'un après l'autre, et comme en fuyant, sous ce ruban. On va d'abord lentement, et en rond; puis la conductrice, après avoir fait plusieurs tours et détours, roule le cercle autour d'elle. L'art de la danseuse consiste à se démêler de la file, et à reparoître tout-à-coup à la tête du branle, qui est fort nombreux, montrant à la main, d'un air triomphant, son ruban de soie, comme quand elle a commencé.

Vous devinez bien le sujet qu'on a voulu représenter par cette danse, image du labyrinthe de Crète?

Thésée, de retour de l'expédition qu'il fit dans cette isle, après avoir délivré les Athéniens du

joug que les Crétois leur avoient imposé, vainqueur du Minotaure, et possesseur d'Ariadne, s'arrêta à Délos. Là, après avoir fait un sacrifice à Vénus, et lui avoir dédié une statue que lui avoit donné sa maitresse, il dansa avec les jeunes filles Athéniennes une danse qui, du temps de Plutarque, étoit encore en usage chez les Déliens, et dans laquelle on imitoit les tours et détours du labyrinthe. Cette danse, au rapport de Dicéarque, étoit appellée dans le pays *la Grue*. Thésée la dansa autour de l'autel appellé *Ceraton*, parce qu'il étoit construit de cornes d'animaux.

Callimaque, dans son Hymne sur Délos, fait mention de la même danse, et dit que Thésée, en l'instituant, mena lui-même le branle.

Mme Dacier croit qu'on l'appelloit *la Grue* à cause de sa figure, parce que celui qui la menoit étant à la tête, plioit et déplioit le cercle, pour imiter les tours et les détours du labyrinthe. C'est ainsi que, quand les grues volent en troupe, on en voit toujours une à la tête, que les autres suivent en formant un cercle.

On a pu confondre *la Grue* avec la danse de Thésée. Les grues partent de la Grèce vers le Printems. *Voyez*, dit Anacréon, *comme les grues*

s'en retournent (1). Les Grecs d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, s'empressoient donc d'aller danser dans les prairies, dès qu'elles avoient repris leur verdure. Or, la danse étant toujours chez eux une imitation, ils célébroient le retour du Printems par des danses imitatives de l'objet dont ils étoient frappés, et c'étoit le départ des grues qui leur annonçoit les beaux jours.

Méziriac, dans les remarques qu'il a faites sur la danse en question, l'appelle aussi *la grue*. Selon Hésichius, celui qui dans cette danse des Déliens, menoit le branle, s'appeloit *Géranuléus*. Eustache, sur le 18e Livre de l'Iliade, dit qu'anciennement les hommes et les femmes dansoient séparément les uns des autres, et que Thésée fut le premier qui fit danser ensemble les filles et les garçons qu'il avoit sauvés du labyrinthe, en la manière que Dédale leur avoit enseignée.

On voit dans les *Monumenti Antichi*, Edit. de M. Winckelman, pl. 99, un vase antique où Thésée est représenté devant Ariadne. Ce Héros tient le fameux peloton de fil qui le tira du labyrinthe de Crète; Ariadne, habillée comme une dan-

(1) *Od.* 37.

seuse avec le *caftan* ou l'habit grec qui serre le corps et qui descend jusqu'aux talons, tient un cordon de ses deux mains, précisément comme la danseuse moderne qui mène et commence la danse Grecque.

Homère, dit Pausanias, compare les danses gravées par Vulcain sur le bouclier d'Achille, à celles que Dédale avoit inventées pour Ariadne, parce qu'il ne connoissoit rien de plus parfait en ce genre. A Gnosse, dit-il dans un autre endroit, on conserve l'espèce de danse dont il est parlé dans l'Iliade d'Homère, et que Dédale inventa pour Ariadne.

On voit donc encore aujourd'hui, dans le branle Grec, la tendre Ariadne qui mène son Thésée, pour lui montrer les détours qu'il doit parcourir; et la plus habile danseuse est celle qui complique le mieux, ou fait durer le plus les circonstances du labyrinthe dansant.

Quelquefois les garçons et les filles entrelacés se séparent pour former à la fois deux branles (1); je veux dire que, de tems en tems les danseurs haussent les bras sans rompre la chaîne. Les filles alors se tenant toutes par la main, passent par-

(1) Cette manière de danser se nomme *oxomessa*.

dessous, dansent devant eux, et rentrent ensuite pour ne faire plus qu'un cordon. Ne voit-on pas ici la troupe de Thésée, qui, en dansant, se divise et se réunit? Voilà donc l'origine de cette danse Grecque. Dédale la composa d'abord pour Ariadne, à l'imitation de son fameux Ouvrage, et Ariadne ensuite la dansa avec Thésée, en mémoire de son heureux retour du labyrinthe de Crète. Le labyrinthe n'existe plus; mais la danse qui le représentoit s'est exactement conservée (1).

A la campagne, un Berger se met au milieu des danseurs pour jouer de la flûte ou de la musette, et l'on danse en rond autour de lui. Cette danse est plus vive et plus animée que les autres; c'est pourquoi chez les Spartiates elle terminoit, selon Lucien, tous les exercices. Alors, dit-il, un joueur de flûte, se mettant au milieu des jeunes gens, commençoit le branle, jouoit et dansoit; et

(1) *Tu inter eas restim ductans saltabis,* dit dans les *Adelphes,* act. 4, Démée à Micion, pour se moquer de ce qu'en mariant son fils, il veut prendre chez lui des danseuses. Si Donat et Mme Dacier avoient vu danser les Grecs modernes, ils n'auroient pas été si embarrassés pour expliquer le *restim ductans,* car il est évident que mener le branle et tenir le cordon, sont la même chose.

C'est à Naxie que cette danse est parfaitement exécutée. A Misitra (l'ancienne Sparte), les filles, par modestie, ne se tiennent pas avec les danseurs par la main, mais par un mouchoir, et souvent elles dansent en chantant, ou au son de la flûte. *Lacéd. anc. et nouv.* t. I, p. 223.

ceux-ci le suivoient, en faisant différentes postures guerrières et galantes. La chanson même qu'ils chantoient empruntoit son nom de Vénus et de l'Amour, que l'on mettoit de la partie.

Athénée parle de la danse *Hyporchématique*, danse sérieuse et lente que les Grecs, et sur-tout les Lacédémoniens, exécutoient en chantant des vers, les hommes et les femmes se tenant tous par la main. Les Grecs modernes ont aussi des airs et des couplets faits pour ces sortes de branles.

Les Grecs ont encore une danse qu'ils appellent l'*Arnaoute;* c'est une ancienne danse Militaire. On sait qu'anciennement ils en avoient plusieurs de cette espèce, et qu'ils alloient même à la guerre en dansant, comme les Lusitaniens dont parle Diodore de Sicile.

L'Arnaoute est menée par un homme et par une danseuse. Celui qui mène tient un fouet et un bâton à la main; il s'agite, il anime les autres, il court rapidement de l'un à l'autre bout, frappant du pied et faisant claquer son fouet, tandis que les autres, les mains entrelacées, le suivent d'un pas égal et plus modéré.

Les Lacédémoniens, dit encore Lucien, avoient une danse appellée *Hormus*. C'étoit un branle

composé de filles et de garçons, où le jeune homme menoit la danse avec des postures belliqueuses, et la fille le suivoit avec des pas plus doux et plus modestes, comme pour représenter l'harmonie et l'accord de la force et de la tempérance.

Quelquefois, dans cette danse, un joueur de lyre conduit la troupe, et les danseurs le suivent en reglant leurs pas sur le son de l'instrument. Athénée ne peint pas autrement la danse que les Grecs appeloient *Oplopœia*, sorte de Pyrrhique ou de danse Militaire. Un danseur jouoit de la lyre, et les autres formoient autour de lui une de ces danses mâles et animées qui entroient dans les exercices de ceux qui se destinoient à la guerre.

La véritable danse Militaire est la *Pyrrhique*, dont le Roi d'Epire, qui fit si long-tems la guerre aux Romains, Pyrrhus, passoit pour l'inventeur (1). Il y avoit plusieurs danses du même nom.

(1) Si l'on en croit Mme Dacier, elle étoit bien plus ancienne que lui; puisque, dans le combat du seizième livre de l'*Iliade*, sur ce qu'Enée ayant manqué Mérion, lui dit : « Si je t'avois atteint, Mérion, mon » javelot alloit bien vîte mettre fin à ta danse, quelqu'habile danseur » que tu sois »; elle observe qu'il fait cette raillerie à Mérion, parce qu'il étoit de Crète, et que les Crétois, à ce qu'elle ajoûte, avoient une Danse nommée *Pyrrhique*, qu'ils dansoient tout armés.

Xénophon parlant des Thraces qui dansèrent au festin de leur Prince Seuthès, dit que des hommes armés y dansoient, en sautant légèrement au son de la flûte; qu'ils paroient avec leurs boucliers, et portoient des coups avec beaucoup d'adresse.

Ce ne sont plus les véritables Grecs maintenant assujettis et accoutumés au joug, mais les Conquérans de la Grèce, qui ont pris pour eux les danses Militaires. La Pyrrhique est aujourd'hui dansée par les Turcs et par des Thraces qui, armés de boucliers et d'épées fort courtes, sautent légèrement au son des flûtes, et se portent ou parent des coups avec une vîtesse et une agilité surprenantes. Ainsi ce sont les Turcs seuls qui s'exercent non-seulement à la Pyrrhique, mais encore à la lutte, à la course, etc., en sorte qu'en asservissant les Grecs, ils semblent les avoir encore contraints à leur céder tout ce qui servoit autrefois à former et à entretenir parmi eux les dispositions aux exercices militaires.

Vous ne serez pas fâché, M., d'avoir l'air noté de la Pyrrhique qui se danse à Constantinople : il sera du moins nouveau pour vous, car je ne l'ai vu nulle part. J'y joins les airs de toutes les danses

dont je vous ai parlé, pour ne vous laisser rien à désirer sur cet article.

On retrouve pourtant encore des vestiges des danses Pyrrhiques dans le pays nommé la *Magne* et à *Misitra*, pays que les Spartiates ont autrefois rendu si fameux (1). Ce pays est encore habité par des Grecs barbares, qui sont gouvernés par leurs propres loix, et qui, ne pouvant attaquer un Empire dont la puissance les accableroit, contens de conserver leur indépendance, sont les plus dangereux pirates de l'Archipel.

M. de Peyssonel a trouvé les mêmes danses Pyrrhiques chez les Sfacchiotes, qui sont les anciens Crétois, peuples belliqueux et distingués des autres Grecs de Candie. C'est ce qu'on verra dans son Histoire de Crète, qui n'est pas encore imprimée.

Les meilleurs Matelots et les meilleurs Soldats de la Marine qu'aient les Turcs sont fournis par les Grecs; et dans les tavernes où ces gens-là

(1) Il ne faut pas confondre *la Magne,* ou plutôt *la Maïne,* avec *Misitra*. Cette ville, habitée par des Grecs, parmi lesquels il y en a de riches, est très-soumise à la Porte. Les Maïnotes, au contraire, sont féroces, indomptables et voleurs. Ce sont les descendants des Lacédémoniens affranchis par Auguste et appellés *Eleutherolacons*. Ils tirent leur nom de Maïnotes d'un château appelé *Maïna*, situé du côté du couchant sur la pente du mont Taygete.

boivent toujours avec excès, ils ne sauroient boire sans danser au son de quelque instrument. On les voit trébucher comme dans ces danses bacchiques ou militaires dont les anciens auteurs font mention.

On peut compter parmi ces danses *la Danse Ionienne*, qu'on dansoit, selon Athénée, quand on étoit échauffé par le vin; cependant elle étoit plus légère et plus réglée que les autres. C'est une espèce de Pas-de-deux que l'on voit danser encore aujourd'hui à Smyrne et dans l'Asie Mineure, où le goût des danses lascives subsiste toujours (1).

Mais vous me dispenserez, M., de vous parler de ces sortes de danses que la corruption des mœurs n'a que trop fidèlement conservées, et que les Turcs prennent plaisir à faire exécuter devant eux.

Les Grecs dansent aussi *la Valaque*, danse fort ancienne dans le pays d'où elle prend son nom. Cette danse, dont le pas est toujours le même, et ne ressemble à aucun de ceux des autres danses

(1) *Motus doceri gaudet Ionicos*
Matura virgo, et fingitur artibus
Jam nunc, etc. Horat. *Od.* 3, l. IX.

Ajoutons, sans décrire ici ce qu'on ne peut pas mettre honnêtement sous les yeux, que les Turcs se sont réservé, pour leur amusement et pour celui des femmes qu'ils renferment, ces danses lascives et voluptueuses qui expriment tout ce qui peut irriter les sens.

Grecques, n'est pas désagréable, quand elle est bien conduite, et avec la justesse qu'elle exige. Elle pourroit bien venir des Daces, qui habitoient anciennement la Valachie.

Telles sont les danses Grecques qui restent aujourd'hui de toutes celles que les Anciens avoient inventées, et qui étoient en grand nombre. La seule comparaison avec les danses antiques, peût leur donner quelque prix ou les rendre intéressantes pour ceux qui, les ayant vues dans le pays même, ont été plus frappés de l'espèce de mérite attaché à cette ressemblance, que de celui de l'exécution.

M. le Roi, qui a vu, comme moi, la danse Grecque, n'a pu s'empêcher de la comparer à l'ancienne, et il n'a pas manqué de la dessiner devant la lanterne de Démosthène (1).

Je suis, etc.

(1) *Monumens de la Grèce*, pl. 13, p. 25.

RÉPONSE DE MADAME CHÉNIER

Je relis toujours avec un nouveau plaisir, M., ce que vous avez écrit sur les Grecs. Le parallèle que vous faites de cette nation parvenue à la célébrité, avec les Grecs modernes asservis et subjugués par un peuple barbare, est de la plus grande justesse. La Grèce ancienne, peuplée de cette foule de héros que la fable a divinisés, arrosée par les eaux fécondes de l'Hippocrêne, illustrée par la naissance des Muses, ressembloit à un jardin toujours paré des seules mains de la nature. La Grèce moderne, ayant perdu sa liberté, n'a plus les mêmes ornemens; mais la Nature, qui n'est point marâtre, lui a conservé son génie, et l'on ne peut disconvenir, d'après vous, que les Grecs, tout défigurés qu'ils sont, ne soient encore reconnoissables. Quoique Athènes et Lacédémone n'aient plus de législateurs, de philosophes, ni de guerriers; quoique la Grèce n'ait plus d'Homère, elle ne laisse pas, comme vous l'observez très-judicieusement, de conserver son caractère et son génie qui, aidés de la liberté, feroient encore renaître de ses cendres les mêmes hommes et les mêmes vertus.

Telles sont, M., les réflexions que j'ai faites à la lecture de votre livre, dont je voudrois pouvoir vous dire tout le bien qu'il mérite, et tout celui que j'en pense; mais comme mon suffrage pourroit paroître intéressé, je me borne à vous faire, au nom de la Grèce moderne, le plus juste hommage de notre reconnoissance, puisqu'en remuant les cendres de nos pères, vous tirez les Grecs de l'oubli où le tems, les préjugés, et la barbarie de leurs conquérants les avoient ensevelis.

Encouragée par votre exemple, M., autant que par vos conseils, je me suis hasardée à ajoûter quelques observations à celles que vous avez vous-même faites sur les danses Grecques, dans votre treizième lettre. Les remarques sçavantes dont vous avez embelli cette partie des amusemens de la Grèce, rendent vos recherches d'autant plus intéressantes qu'elles ne permettent pas même de douter que les Grecs n'ont rien fait au hazard, et qu'ils ont voulu apprendre à la postérité que, jusqu'aux amusements les plus simples, tout doit concourir au bien de la société et à son avantage. Ce n'est pas seulement sur des monuments périssables, exposés à la rigueur des tems et à la barbarie des hommes, que les Grecs ont voulu

nous conserver le souvenir de leurs goûts, de leurs usages, et du rapport qu'ils avoient avec les évènements : des tableaux vivants qui se reproduisent sans cesse; les danses dont les mères, dans le sein de leurs familles, ont soin de donner la leçon et l'exemple à leurs enfants, retracent encore aujourd'hui aux yeux clairvoyants ce que la Grèce a eu de remarquable dans les siècles les plus reculés.

La danse appellée *la Candiote*, moins intéressante par elle-même, que par son origine et par les grâces dont vous la peignez, s'est conservée telle qu'elle a dû être dans les siècles fabuleux, et j'y trouve avec vous une partie de l'histoire de Dédale, de Thésée, et d'Ariadne. « De la Candiote, » dites-vous (1), «est venue la » danse Grecque que les insulaires ont conser- » vée. Pour vérifier la comparaison, il reste à » voir comment cette danse de Dédale en a pro- » duit une autre qui n'étoit que l'imitation plus » composée du même dessin. »

Voici, M., quelle seroit mon opinion sur les variations de cette danse qui, quoique toujours la même quant au fond, ne diffère que par les circonstances. Dédale composa sa danse pour con-

(1) *Voyage littéraire*, f. 182, édition de 1771.

server la mémoire de son ingénieux édifice, et pour que la belle Ariadne pût en connoître tous les détours; alors *la Candiote* se danse sans rien tenir à la main, parce qu'il ne s'agit que de désigner les détours du labyrinthe.

Quand on danse *la Candiote* avec un cordon, je croirois assez que c'est en mémoire du peloton de fil qu'Ariadne avoit donné à Thésée, et par le secours duquel ce héros, après avoir vaincu le Minotaure, sortit triomphant du labyrinthe.

Si l'on danse plus souvent encore *la Candiote* avec un mouchoir à la main (et alors elle exige plus de vivacité), il est vraisemblable que c'est pour rappeller et peindre la douleur d'Ariadne, quand elle fut abandonnée par Thésée dans l'isle de Naxos (Naxie); on croit voir cette princesse désolée, entourée de ses femmes, les cheveux épars, sa robe négligemment traînante, son voile déchiré dont elle tient une partie dans sa main, tantôt pour essuyer ses larmes, tantôt pour faire un signal à Thésée qui est emporté par son vaisseau. Agitée entre la crainte, l'espérance et l'amour, elle aime encore trop Thésée pour vouloir l'accuser, elle accuse les éléments : « Non, » doit-elle dire, « Thésée n'est point infidèle; un

» héros aussi grand que lui ne sçauroit ternir par
» une trahison l'éclat de ses actions. Non, Thésée
» n'est point assez ingrat pour oublier une prin-
» cesse qui l'a tant aimé, que, pour le suivre,
» elle a abandonné son père et son pays. C'est
» toi, onde fugitive, qui par ta nature n'es jamais
» stable, qui seule emportes mon cher Thésée. »
Cette apostrophe m'a paru nécessaire pour donner à cette circonstance de la danse la liaison historique qu'elle doit avoir; puisque Ariadne, s'adressant ensuite au vaisseau même de Thésée, lui dit :

Καραβίν ό που ἐμίσεπσες, καὶ ἐπίρες τὸν καλόνμου τὰ ματοκία και το φοσμου, διὰ στρέπσου φερεμέτονα για ἔλα ἔπαρε και ἔμενα.

« Navire qui êtes parti et qui m'enlevez mon bien-
» aimé, la lumière de mes yeux, revenez pour me
» le rendre ou pour m'emmener aussi. »

Vous vous rappellerez peut-être, M., d'avoir entendu cette chanson (1) quand on danse *la Candiote*, que l'on appelle plus communément aujourd'hui la danse Grecque : le chœur répond sur le même air :

Κάραβο κίρι ἀφτεντίμου, και νάφκλερε πσιχιμου, τὶ τίν θέλο τίν ξοίμου, διὰ στρέπσου φερεμέτονα γία ἔλα ἔπαρε καὶ ἔμενα.

(1) On appelle cette chanson, et l'air même, *le Karavino,* mot composé des deux premiers mots grecs de la chanson.

« Maître du navire, mon seigneur; et vous, no-
» cher, mon ame, que ferai-je de ma vie : ou
» revenez pour me le rendre, ou pour m'emmener
» aussi? »

C'est donc dans la différence des positions de Dédale, de Thésée et d'Ariadne que je crois avoir trouvé les différences que vous observez dans la façon de danser *la Candiote*, d'autant plus que le mouvement même de ces danses doit exprimer la diversité des circonstances; et je serois infiniment flattée, si je me rencontrois, à cet égard, de même opinion avec vous.

Je vais vous parler *de l'Arnaoute*. C'est avec raison, M., que vous mettez cette danse au nombre des danses militaires : elle en a tous les caractères, et je ne l'ai jamais vu danser, telle que les Grecs la dansent publiquement à leurs fêtes de Pâques (1), que je ne me sois représenté la marche et les mouvements de la phalange Macédonienne, ayant à sa tête Alexandre-le-grand.

(1) Autant que le grand Visir leur en donne la permission, que l'on demande en vertu de la capitulation par laquelle Mahomet II accorda aux Grecs la conservation de leurs usages et de leur culte, dont la danse, dans cette occasion, semble faire une partie. Car, parmi les Grecs, aussi fidèles observateurs du carême qu'avides de danses, le commun ne croit pas participer au mérite de la résurrection, quand il ne danse point à Pâques.

Cette danse a reçu son nom *des Arnaouts*, peuples qui habitent l'ancienne Macédoine, et qui paroissent conserver dans leur figure ainsi que dans leurs habits ce caractère militaire qui a toujours distingué les Macédoniens, et qui, dans les différentes confédérations de la Grèce, les a mis au-dessus du reste des Grecs.

L'Arnaoute, que vous auriez décrite bien mieux que moi, M., se danse à Péra, et plus communément encore à la place de l'Hippodrome à Constantinople par deux ou trois-cents *Kassab-oglan* (1), et quelquefois davantage; ils sont rangés l'un à côté de l'autre et se tiennent par la ceinture pour être serrés de plus près : ils font le même pas, et semblent ne former qu'un corps. Ils ont à leur tête deux danseurs détachés qui ont un long couteau à la main : l'un des deux est distingué par la richesse de ses habits, et par une houpe sur son bonnet qui représente un panache. Quinze autres danseurs détachés aussi de cette file et figurant avec elle, sont également armés, les uns avec des

(1) On appelle *Kassab-oglan* ou corps des bouchers les Grecs employés aux boucheries. Ils sont Macédoniens, bien faits et hardis; ils jouissent de bien des privilèges que les autres Grecs n'ont pas, comme de porter de grands couteaux et de pouvoir en voyage porter le turban et l'habit vert, comme les Turcs.

couteaux, les autres avec des bâtons ou des *Camchik* (1). Ne reconnoissez-vous pas dans les deux premiers Alexandre avec Ephestion, et ne croyez-vous pas voir dans les autres Parménion, Séleucus, Antigone, Ptolémée, Cassandre, et autres capitaines d'Alexandre? Ces capitaines, dans la mesure et le mouvement de la danse, viennent successivement faire une génuflexion devant leur Général, qui de son arme ou de sa main leur fait un signe pour porter ses ordres dans tous les rangs. Ces capitaines, après ce signal, parcourent cette file en diligence. En se partageant dans le centre et les extrémités, ils frappent vivement du pied et du *Camchik* contre terre, et cette milice dansante fait alors un mouvement en arrière; ensuite on la remet au pas ferme, et, pendant qu'elle semble s'ébranler, ou qu'elle danse sans bouger de sa place, le Général et son second, suivis de quinze capitaines, parcourent encore en cadence, et font le tour de la file. Le Général alors a les mains derrière le dos; il regarde fièrement, et avec un

(1) Sorte de foüet avec un manche un peu long. C'étoit anciennement une marque de commandement que les Turcs eux-mêmes ont conservée. Les Janissaires ne connoissent de police que celle de leur corps : ils seroient déshonorés, s'ils étoient châtiés par d'autres officiers que les leurs, qui, dans ce cas, ne peuvent se servir que du *Camchik*.

air de confiance, chacun des danseurs, qui font des génuflexions, à mesure qu'il passe devant eux. Lorsque le chef revient à son poste, après avoir fait la revue de sa troupe, on voit approcher une autre danse qui représente sans doute l'armée de Darius. Alors le Général avec les quinze capitaines font un instant une danse en rond qui semble figurer un conseil de guerre; après cela, les instruments jouent plus vîte; les capitaines partent en diligence pour hâter la marche de l'armée, et la danse, qui en est l'image, s'avance elle-même à grands pas. L'air des instruments change ensuite tout-à-coup (1); les danseurs se divisent en pelotons qui ont chacun à leur tête un Coryphée, et ils s'avancent en sautillant. Je ne sçais, M., si l'on ne seroit pas fondé à croire que cette position représente le passage du Granique (2); les danseurs, qui font ici les soldats d'Alexandre, vont en sautillant, pour marquer, ou la vivacité d'une action, ou plus vraisemblablement les obstacles que le terrein ou l'impétuosité des eaux opposent

(1) On appelle ce changement d'air *Kata-Koptos*, tout coupé; ce qui paroît signifier le signal de division.

(2) La danse divisée en pelotons représente autant de détachements, parce qu'il n'étoit pas pratiquable que la Phalange pût passer le Granique sur sa longueur.

à leur passage (1). Après que la première danse a peint ces difficultés, le premier air recommence; la danse reprend sa première figure et ne forme qu'une ligne qui se trouve en face de la troupe qui vient lui disputer le terrein. Les deux danses opposées l'une à l'autre, dans une sorte d'agitation, représentent le choc de deux armées; et l'image d'une attaque qui n'est que de pure convention, dégénère ordinairement en un combat réel entre ces jeunes gens, parce qu'échauffés par la danse et par le vin (2), ils s'emportent insensiblement, et représentent au naturel l'acharnement d'une mêlée, dont la danse ne devoit être qu'une légère imitation (3).

(1) Cette danse n'ayant d'autre objet que de peindre quelques actions d'Alexandre, on ne la cite pas comme un monument qui doive être assujetti à toute l'exactitude de l'histoire. Cependant, quoiqu'au passage du Granique, Alexandre ait attaqué les Perses avec sa cavalerie, on voit dans le supplément de J. Freinshemius à l'histoire de Quintcurce, liv. 2, que la cavalerie des Perses ne prit la fuite qu'à la vue de la phalange macédonienne, qui, ayant aussi passé le fleuve, attaqua le corps de l'armée et le défit.

(2) A la suite de la danse, il y a quelques jeunes gens qui, comme les vivandiers, portent des cruches pleines de vin pour donner à leurs camarades; indépendamment de celui que les Dames leur font distribuer, pour retenir long tems la danse sous leurs fenêtres.

(3) Dans ces combats qui ressemblent à celui des Lapithes, il est resté quelquefois quinze et vingt hommes sur la place. C'est à ces excès qu'il faut attribuer l'interdiction des danses publiques défendues depuis quelque tems à Constantinople. Les Janissaires marquoient

Il semble donc, M., que nous pouvons avancer avec quelque fondement que *l'Arnaoute* est non-seulement une danse militaire, mais encore que, semblable aux fameux tableaux de le Brun, elle sert à retracer aux yeux observateurs une partie des exploits d'Alexandre. Indépendamment des preuves que la description de la danse peut m'en avoir fournies, il s'en trouve une qui paroît convaincante dans la chanson que les joueurs de lyre chantent pendant *l'Arnaoute*. Elle commence par ces mots :

που ἐν ὁ Αλεξάνδρος ὁ Μακέδονις, που ὀρίσεν τίν ὀκουμένιν ἰλίν.

« Où est Alexandre le Macédonien qui a commandé à tout l'univers? ».

Si *l'Arnaoute* nous rappelle le souvenir des actions d'Alexandre, comme je le crois, elle a le mérite de ces médailles antiques qu'on a quelque peine à déchiffrer; elle a même sur elles l'avantage de nous amuser, en nous instruisant.

aussi quelque jalousie de voir les Infidèles armés, quand eux, vrais croyans, n'ont pas la liberté de l'être.

Les danses publiques, aux fêtes de Pâques, étoient chez les Grecs une marque éclatante de réjouissance; il peut se faire que la dispense appartînt au Patriarche, qui n'ayant plus aujourd'hui la même autorité, va, au nom de la nation, demander par un placet au grand Visir la liberté des danses : mais il a soin de se faire prévenir par un autre

Je crois, M., pouvoir mettre comme vous la danse *Valaque* au nombre des danses bacchiques : elle est peu intéressante, et son mouvement assez lent exige beaucoup de précision. Dans cette danse, les danseurs ne sont jamais en grand nombre; ils se tiennent par la main, éloignés les uns des autres; enfin tout consiste à battre des pieds en dansant, à tourner bien juste à droite quand on bat du pied gauche, et de même à gauche quand on bat du pied droit. On bat une fois, puis deux; on se quitte, et on bat des mains, le mouvement alors est plus vif : on bat en cadence des mains, et trois fois de chaque pied. Cette danse paroît être la figure des vendangeurs qui foulent le raisin chacun dans son cuvier, comme cela se pratique dans la Grèce. Il peut se faire que les Valaques aient reçu cette danse des

placet, pour qu'elle ne soit point accordée. Il concilie en apparence, par ce moyen, ce qu'il doit au vœu du peuple, ainsi qu'au maintien des privilèges nationaux, et il prévient le mauvais effet qui résulte toujours de cette tolérance.

Il est à craindre que la conduite que les Grecs ont tenue dans la guerre de Turquie ne soit pour eux une dernière révolution, et n'opère la consommation de leur esclavage. Cette ombre d'autorité qui du trône des Constantins avoit été transportée en Valachie et en Moldavie, paroît être à son terme, et l'on ne verra peut-être plus, dans la capitale, ces danses publiques qui en conservant l'image de la gaieté et du génie de la nation, nous rapprochoient des tems fabuleux de la Grèce. Cette révolution, si elle a lieu, ajoutera un nouveau prix à vos recherches, puisqu'elles nous retraceront toujours le souvenir des Grecs et les vestiges de leurs usages.

Daces, comme vous l'observez; mais, par le rapport que je lui trouve avec les vendanges des Grecs, je suis portée à croire qu'elle leur appartient, et qu'on ne l'appelle Valaque que parce que les Grecs, libres dans la Valachie, auront pu y conserver, plus facilement qu'ailleurs, une danse purement bacchique. Mahomet et Bacchus ne se concilient guère, et ce n'est que par contravention qu'on les trouve ensemble.

La danse, comme vous l'observez vous-même, M., étoit chez les Grecs une imitation figurée des actions et des mœurs.

Par conséquent chaque divinité, chaque saison avoit des danses qui lui étoient consacrées. Outre la danse bacchique que je viens de vous décrire sur ce que j'en ai vu moi-même, c'est encore un usage commun à tous les villages Grecs que les familles entières vont, au mois de Septembre, passer les dimanches et les fêtes dans leurs vignes à boire et à manger, et reviennent le soir chez elles en dansant avec cette même gaieté qui rappelle l'idée des Bacchanales. Car dans ces moments de liberté, ou de tolérance, un peuple esclave se livre à la joie, avec moins de réserve qu'une nation indépendante.

Vous connoissez, M., les danses champêtres en l'honneur de Flore; vous aurez souvent vu le premier de Mai, à Belgrade, à l'Isle des Princes, et ailleurs, les femmes et les filles de village aller danser dans la prairie, cueillir et répandre des fleurs, et s'en orner de la tête aux pieds. Celle qui conduit la danse, toujours mieux parée que les autres, représente Flore et le Printems, dont l'hymne qu'on chante annonce le retour (1). Une des danseuses chante :

Κάλος Ὅθεν ἐ νίμφίμας ἐ μάια ἐ μάια.

» Soyez la bien venue, nymphe, Déesse du mois » de Mai »; et le chœur à chaque couplet répète, « *Déesse du mois de Mai, Déesse du mois de Mai.* » L'air de l'hymne est tendre, plein d'expression et de sentiment : tout dans cette danse peint les charmes de Flore et les douceurs du Printems (2).

Dans les villages Grecs, ainsi que les Bulgares, on observe encore les fêtes de Cérès. Quand la

(1) Quoique dans les capitales on connoisse moins les plaisirs consacrés aux saisons, les dames ne laissent pas d'en rappeller le souvenir dans leurs ornements; elles ont en pierreries et en émail des fleurs de toutes les saisons, comme aussi de petits raisins et des épis d'or dont elles ornent leur tête.

(2) Les Marseillois, descendants des Grecs, ont eux-mêmes conservé l'idée de cette fête. Dans les quartiers de la vieille ville où l'on voit ces anciens monuments consacrés aux divinités payennes, *la*

moisson approche de sa maturité, on va en dansant au son de la lyre visiter les champs; on en revient de même avec la tête ornée de quelques épis entrelacés dans les cheveux, et le plus ou le moins de gaieté est le présage d'une abondante récolte. Le jour marqué pour la moisson, on va aux champs en dansant avec la faulx pendue à l'épaule; le joueur de lyre chante un air auquel on répond en chœur, et jusqu'au bruit que fait la faulx en sciant le bled, tout concourt à l'harmonie de cette musique champêtre. Le chant chez les gens de la campagne, ainsi que chez les ouvriers, est par-tout un aiguillon et un délassement du travail.

La danse *Ionienne* et le Pas-de-deux dont vous parlez, M., est, sans contredit, une danse nuptiale; j'oserois presque mettre dans le même rang toutes les danses à deux usitées par-tout, qui ont conservé plus ou moins de liberté, suivant le goût, les mœurs ou même les progrès de l'éducation chez les nations qui ont retenu l'usage des danses. *L'Ionienne* ne seroit-elle pas ce

Major et *les Accoulles*, et qu'un culte plus pur rend aujourd'hui plus respectables, on trouve, le premier de Mai, de jeunes filles bien parées sur des autels garnis de fleurs, et leurs compagnes appellent les passans pour offrir des fleurs à *la Mayo*, qui représente Flore et le retour du Printems.

qu'on appelle dans l'Archipel *le Balaristo?* On le danse beaucoup à Smyrne : mais, tel qu'on l'exécute, il ne fait qu'une partie de la danse nuptiale qu'on danse encore aujourd'hui chez les Grecs. Cette danse, comme toutes les danses Grecques, se forme par un *Choro* ou une file qui est conduite par le marié. Tous les parents et les convives en sont; ils se tiennent sous le bras, et l'on observe avec soin qu'il y ait alternativement une femme à côté d'un homme. Le marié présente son bras gauche à la mariée qui lui donne son bras droit en tenant un mouchoir à sa main; elle est soutenue du bras gauche par la Paranymphe (1), et de la même main elle s'appuie sur sa ceinture; les convives viennent en file dans l'ordre de la parenté. Cette marche nuptiale fait très-gravement quelques tours dans la salle, puis elle s'arrête ; le marié, et la mariée soutenue de la *Paranymphe*, continuent

(1) Quoique ce mot soit masculin en françois, j'ai osé hazarder de l'employer pour les deux genres; les Grecs appellent ἡ παρανύμφη celle qui conduit la mariée, et ὁ παρανύμφιος celui qui accompagne le marié; la paranymphe et le paranymphe offrent la même idée. Du reste, c'est toujours une parente ou une personne mariée qui fait l'office de paranymphe, et qui est chargée des détails de la fête. Cette agréable cérémonie semble exiger plus d'apprêts dans les pays où les filles se marient jeunes et sans avoir participé à la société, que dans ceux où l'on ne suit pas les mêmes usages. En général, chez les Nations Orientales, la noce se faisoit et se fait encore dans la maison de la

la danse à laquelle le marié met beaucoup plus de gaieté; mais *la Nymphi* (la mariée), les yeux toujours baissés, fait en dansant de très-petits pas sans ôser regarder le cavalier à qui elle présente le mouchoir à mesure que celui-ci s'empresse de lui prendre la main. Le marié, toujours en cadence, mêle quelques génuflexions à toutes les expressions de son empressement. Enfin la Paranymphe se retire. Alors la danse réduite au pas-de-deux, sous l'expression d'une vivacité réciproque, représente un nouvel intérêt. Il est naturel que cette danse ait été ou soit encore susceptible de plus ou de moins de liberté, suivant les tems, le goût et toutes les nuances qu'il y a dans les façons de penser.

Sans en donner précisément la raison, M., je mets au nombre des danses nuptiales *le Menuet, l'aimable Vainqueur, le Rigodon, la Bourrée,*

mariée. Les Juifs, qui, malgré leur dispersion, ont conservé religieusement leurs usages, et qui par leur ancienneté doivent servir de modèle, pratiquent la même chose : ils se marient fort jeunes, et leurs *Paranymphes* sont des femmes. Il en est de même chez les Arabes Orientaux et Occidentaux. Il est surprenant que chez les Romains ce fussent toujours trois garçons qui conduisoient la mariée chez son époux. (Voyez le dictionnaire de l'Académie au mot *Paranymphe.*)

Quoique les Grecs n'aient point conservé l'usage du voile rouge (*Lettres sur les mariages,* folio 228), ils ont encore leur *Flammeum;* il n'y a point de jeune mariée chez les Grecs qui n'ait un habit ou un *Férégé* couleur de feu.

l'Allemande, le Fandango, et tant d'autres danses à deux que je ne connois pas; car chaque pays et chaque province a les siennes, et le plus ou le moins de liberté peut tenir au climat, ou dépendre, comme je viens de dire, du goût et de l'éducation. *L'aimable Vainqueur* et le *Menuet,* par leur décence et leur majesté, semblent avoir été consacrés à peindre le mariage des héros; les autres danses à deux n'ont pas la même noblesse; mais, en général, tous les pas-de-deux semblent avoir eu le même esprit et la même origine. *La Polonoise* me paroît être une imitation naturelle de la promenade.

Vous l'avez dit, et cela est vrai, M., les danses ont été chez les Grecs une image vivante des actions et des mœurs; elles le sont encore. Le labyrinthe de Crète n'existe plus; mais Dédale, Thésée et Ariadne, qui dansent encore chez les Grecs, semblent, par les charmes de la danse, le reproduire à nos yeux. Nous voyons, par le même secours, les marches d'Alexandre, et la tactique de Pyrrhus. Le peuple, qui agit en tout machinalement, et qui ne voit dans ce qu'il fait que ce qui flatte son goût, se livre aveuglément à ses usages; il n'appartient qu'à l'œil observateur d'en pénétrer les raisons.

Il peut se faire que toutes les nations aient célébré, par des danses historiques, les évènements qui les intéressoient? mais ces danses ne se sont point conservées comme celles des Grecs. Je n'en chercherai pas la raison : cette recherche est au-dessus de moi, et n'est pas d'ailleurs de mon sujet. Je croirois cependant que la danse perfectionnée et devenue un art, comme elle l'est en Europe, peut avoir fait négliger ces danses simples, qui, faites pour tout le monde, pouvoient bien plus aisément perpétuer le souvenir des faits mémorables.

Il n'y a point de maîtres à danser chez les Grecs; une disposition, plus particulière peut-être, y rend les maîtres de danse moins nécessaires. Une mère, au sein de sa famille, apprend à ses enfans la même danse que sa mère lui a apprise : elle la danse avec eux, et leur chante, tout en dansant, l'histoire dont la danse exprime le sujet. En Europe, au contraire, les maîtres de danse, à l'envi les uns des autres, étudient sans cesse de nouvelles variations; et comme c'est le goût de la nouveauté qui décide la préférence, les danses n'y ont rien conservé de leur origine, elles n'y ont plus le même esprit. Peut-être ai-je trop consulté mon inclination dans les

remarques que je viens de faire sur les danses : permettez-moi d'y ajouter encore quelques réflexions.

Il me paroît que les François, qui ont adopté tout ce que l'Antiquité leur a présenté de grand et de solide, qui ont perfectionné tout ce qu'il y avoit d'agréable, ont une grande conformité avec les Athéniens. Ils conservent dans l'Europe cette supériorité que cette célèbre République avoit acquise sur les États de la Grèce. Avec l'esprit, les connoissances, les talens, la bravoure, et la politesse des Athéniens, ils en ont la gaieté et le même goût pour les modes, pour la galanterie, et pour les spectacles. Mais, bien loin de leur ressembler par le goût pour la danse, ils ont répandu du ridicule sur les personnes qui, passé trente ans, ôseroient encore danser. Il est surprenant que le beau sexe, qui a tant de pouvoir sur cette nation aimable et sensible, n'ait pas réclamé contre une décision si rigoureuse. Les Dames ont-elles oublié que la danse fait une partie des agréments de leur sexe? Pourquoi donc y renoncer? pourquoi en faire le seul attribut de la Jeunesse? La danse est inséparable des Graces : or les Graces sont de tous les âges; ainsi l'a voulu le maître des dieux. On dit que, lorsque Jupiter

assignoit à chaque Divinité ses attributs et sa puissance, les Graces arrivèrent trop tard; et, comme elles ne purent obtenir aucun culte particulier, Jupiter, pour les en dédommager, leur donna le pouvoir de se trouver partout. Depuis ce tems, on trouve les Graces dans tous les pays; elles sont de tout âge et de tout sexe. Si, d'après cette disposition, les Graces sont le partage de tous les âges de l'homme, la danse et le chant, qui servent à les faire briller, pourroient être aussi de tous les âges.

Que nos usages, M., sont différents de ceux du reste de l'Europe. On multiplie chez nous les visites, pour multiplier les occasions de se voir; chaque visite est une petite fête dont la danse fait tous les frais. On défère poliment à la personne la plus apparente, sans aucune distinction d'âge, l'honneur de commencer la danse, si elle veut; et nous avons vu quelquefois, vous et moi, la grand-mère danser avec sa petite-fille. A Paris, au contraire, on ne danse plus à trente ans. S'il est un âge pour renoncer aux agréments de la société, je voudrois savoir qui a eu le droit d'en fixer le terme? Car enfin les graces, la santé, une constitution heureuse sont des dons de la nature contre lesquels personne, ce me semble, n'a droit de récla-

mer. Est-ce une convention? Qui l'a établie? Seroit-ce la Jeunesse? elle y perd assurément la première, puisque chaque instant la rapproche elle-même du terme si court qu'elle avoit mis à ses amusements; car on l'a déjà dit, et l'expérience ne le confirme que trop : on a peu de tems à être jeune, et long-tems à ne l'être pas. Sont-ce les personnes de l'âge mûr qui ont établi cette convention? elles y perdent encore davantage. S'il y en a dans le nombre qui n'aient aucun goût pour la danse, ne craignent-elles pas qu'on leur fasse l'application du Renard de la Fontaine, qui propose à ses confrères de se couper la queue, parce que lui-même n'en avoit pas? Au reste, je ne prétends pas, à beaucoup près, que tout le monde doive danser; mais je voudrois que chacun fût libre de danser, sans être obligé de produire son extrait baptistaire. La comparaison des usages des deux pays auxquels je tiens par les mêmes sentiments, m'a fait naître ces réflexions. D'ailleurs, en parlant en faveur de la danse, je ne fais que revendiquer, au nom de la société, le droit qu'elle a sur les talens agréables, sans exclusion d'âge, parce que, tout bien pesé, l'automne a ses agréments comme le printems a les siens.

M. Balegser, de Genève, auteur estimé, a prouvé, dans son *Éducation Phisique*, que la gaieté contribue beaucoup à la santé. Les sages, parmi les Anciens, pensoient la même chose de la danse. Socrate, que vous citez, disoit qu'elle empêche l'esprit de s'appesantir. Ces philosophes, qui trouvent dans la danse un moyen de conserver la santé, n'ont fait aucune exception, parce que la santé est nécessaire à tous les âges. Socrate lui-même, qui fut reconnu pour le plus sage des hommes, dansoit à soixante ans, et conseilloit à ses disciples d'en faire de même. Voilà bien des autorités en faveur de la danse, qui, considérée dans les rapports qu'elle peut avoir avec la santé, devroit être, ce semble, d'un usage plus général, dans les pays où l'on fait peu d'exercice. Je vous avoue que, si j'avois l'honneur d'être de la Faculté, j'ordonnerois de préférence l'usage de la danse; mais vous me direz peut-être que je ressemblerois à ce Médecin qui, parce qu'il aimoit le caffé, l'ordonnoit à tous ses malades.

Vous me trouverez bien téméraire, M., d'avoir hazardé mes observations sur les danses Grecques, dans une langue qui m'est étrangère. Pour m'y encourager, il ne falloit pas moins que vos solli-

citations et la confiance particulière que j'ai dans votre indulgence et votre amitié (1).

J'ai l'honneur d'être, etc.

(1) Nous n'avons pas cru nécessaire de discuter les origines et les traditions que Mme Chénier attribue aux Danses des Grecs du XVIIIe siècle. Les légendes qu'elle évoque à ce sujet sont peut-être moins certaines qu'ingénieuses. On ne demande aux femmes et aux poètes que de plaire. Nous n'aurions fait que gâter, en la critiquant, une œuvre agréable.

R. B.

LETTRES

SUR LES

ENTERREMENTS GRECS

LETTRES

SUR LES

ENTERREMENTS GRECS

LETTRE DE GUYS

Vous avez vu, M., les Grecs dans la joie de leurs solemnités, ou des festins et des noces, je vais vous les montrer dans le deuil, dans la douleur, dans les larmes. Tel est le cours de la vie humaine, les chagrins suivent par-tout les plaisirs. Dans le pays dont je vous décris les mœurs, et que je vous fais parcourir, en sortant d'une prairie

riante, on trouve souvent une triste allée de cyprès, et l'on aime quelquefois à se reposer sous leur ombre.

Suivez-moi dans cette maison, où les cris perçans des esclaves et des domestiques nous annoncent que la mort vient d'entrer. Cette femme défaillante est une mère désolée, qui a perdu sa fille (1); vous ne la verrez pas oppressée par l'abattement, dans le silence de la profonde douleur; elle exprime avec énergie ce qu'elle sent, et on ne lui répond que par des gémissemens et des larmes. Elle s'écrie :

» O ma fille! ma chère fille! toi qui me pré-
» venois toujours, qui la première m'a donné
» le doux nom de mère, qui volois dans mes
» bras en me voyant, tu es sourde à mes cris!
» Hélas! mes cris perceront jusqu'au fond du
» tombeau où tu descends, ils s'élèveront jus-
« qu'aux cieux : c'est ta mère qui t'appelle.
» Ma fille! que dis-je? mon ame, ma vie,
» mon soutien, as-tu pu m'abandonner ainsi?
» As-tu pu cesser de vivre dans la force de

(1) Les funérailles des enfans sont toujours prématurées, lorsque les mères y assistent. *Vie de Sénèq.* p. 373. C'est ce même Sénèque qui a dit : *l'âme s'échappe du vieillard sans effort, elle est sur le bord de sa lèvre. Id.* p. 297.

» l'âge (1), dans la fleur de ta jeunesse? Non,
» tu dors d'un sommeil profond et tranquile,
» et c'est moi qui meurs de douleur. O som-
» meil de la mort! sommeil éternel! nuit horrible
» qui es la dernière nuit! tes ombres m'envi-
» ronnent : c'est toi qui m'enlèves ma fille sans
» retour, c'est toi qui me réuniras à ce que j'avois
» de plus cher au monde..... Barbares que vous
» êtes, pourquoi m'arrêtez-vous, » continue-t-elle
d'un ton ferme et d'un œil sec? « Je vais voir ma
» fille, elle m'attend, elle m'appelle. Non, elle
» n'est point morte, non : ah! par pitié, laissez-
» moi dans mon erreur; ou, si elle ne vit plus,
» laissez-moi embrasser ce corps glacé. Ne puis-je
» le réchauffer, lui redonner la vie?

» Ciel! j'entends les chants de mort et les cris
» lugubres : c'en est fait, on m'arrache, on m'em-
» porte ma fille. Arrêtez, Barbares..... Je vais...
» soutenez-moi... ma chère fille, je te suis; c'est
» toi qui m'entraînes dans le tombeau ».

Cette mère échevelée, en désordre, suit le convoi funèbre. Elle est soutenue par ses esclaves en

(1) Tels sont les regrets de la mère d'Euryale :

Tunc illa senectæ
Sera meæ requies, potuisti linquere solam
Crudelis? etc. Æneid. l. IX.

pleurs. Elle s'appuie, elle se laisse tomber sur leurs bras, et ne se relève que pour redoubler ses cris. « O ma fille, » s'écrie-t-elle, « toi qui faisois » toute ma joie, tu n'es plus, et je vois, je parle, » et je marche (1) » !

Mais suivons aussi jusqu'au bout ces tristes obséques. Les proches parens et les amis ne manquent point, comme anciennement, d'en faire partie. Les femmes et les filles y vont les cheveux épars, et en pleurant; la marche est sans cesse interrompue par les cris de la mère éplorée. On arrive au lieu de la sépulture, et on pleure encore. Alors les cris de cette mère inconsolable redoublent; elle veut se précipiter dans la fosse. C'est donc ici toute la marche ancienne, telle que vous la trouverez dans la premiere Scène de *l'Andrienne*. Là, Simon racontant tout ce qu'il fait pour son fils, rappelle

(1) Κόρημου, καναχάρημου δεν εῖσες πλιὰ, καὶ ἔχω μάτια, καὶ ἔχω στόμα, καὶ ἔχω ποδάρια. καὶ βλέπω, καὶ λαλῶ, καὶ περιπάτω. Telles sont les expressions de la nature et le cri de la douleur qui ne se contraint point. C'est ainsi qu'Hécube fait éclater la sienne au milieu des Troïennes qui l'environnent : « Mon fils, » s'écrie-t-elle, dès qu'elle apperçoit le cadavre d'Hector, « mon cher » Hector, pourrai-je vivre après t'avoir perdu ? tu étois pour moi, » nuit et jour, un sujet de joie et de triomphe. Tu étois le salut des » Troyens et des Troyennes, qui te regardoient comme un Dieu. Ta » valeur faisoit toute leur gloire, et tu n'es plus ! »... Ses sanglots, entrecoupés d'un torrent de larmes, ne lui permettoient pas d'achever. *Iliad.* l. XXII.

la mort de la sœur de la jeune fille d'Andros, et ce qui se passa à ses funérailles, auxquelles il voulut assister pour l'amour de son fils, qui aidoit à en faire les honneurs (1).

Dans la planche 135 des *Monumenti Antichi* de M. Winkelmann que j'aime à citer, on voit Andromaque suivie des Troyennes, et le corps d'Hector que l'on porte à Troye.

Stace représente ainsi les femmes d'Argos, pleurant la mort de leurs parens tués au siége de Thèbes (2).

Voici, chez les Grecs du 18e siècle, ce que j'ai été à portée de voir et d'entendre. Mad. Tigoniti, la plus belle des Grecques modernes, aimoit tendrement son frère. Elle eut le malheur de le perdre. Cette dame accompagne le convoi suivant l'usage, et fondant en larmes, elle revient ensuite

(1) In funus prodeo.
. . . . . .
Effertur, imus. Interea inter mulieres
Quæ ibi aderant forte unam adspicio adolescentulam.....
. . . . . Funus interim
Procedit : sequimur, ad sepulchrum venimus.
In ignem imposita est, fletur, etc.

(2) Dejecti in pectore crines,
Accinctique sinus. . . . . .
Tristibus illabens famulis, iterùmque resurgens,
Quærit inops Argia vias.

Thébaid. l. XII.

chez elle. Là elle s'arrête à l'entrée de la maison, soutenue par les femmes qui l'environnent, elle fait éclater ainsi sa douleur :

« Secourez-moi, je n'en puis plus : j'ai eu la » force d'accompagner mon frère, mon cher frère, » au tombeau, où j'aurois voulu entrer avec lui. » Je ne puis me résoudre à rentrer dans cette mai- » son, qu'il a quittée pour n'y plus revenir.

» Que vois-je et qu'entends-je? ici voilà ces » plantes, ces arbrisseaux, et ces fleurs dont il » avoit soin; voilà ce vivier qu'il aimoit tant. » Plantes, Fleurs, Arbrisseaux que mon frère » aimoit tant, vous ne le verrez plus, vous ne » serez plus arrosés de ses mains, vous sécherez » de regret, vous mourrez comme lui; et vous, » Poissons muets, qui ne paroissez plus sur l'eau, » parce que vous ne voyez plus celui qui se plai- » soit à vous appeler et à vous nourrir, vous l'avez » perdu et vous ne lui survivrez pas. Vous n'en- » tendrez que les cris de ma douleur; et moi, » moi plus malheureuse que vous, moi sa sœur » chérie, je ne verrai plus mon frère. Je verrai » périr après lui les fleurs, les plantes de ce jar- » din, et les poissons de ce vivier, et je pourrai » tenir encore à la vie! O mon frère, je cesserai de

» parler et de vivre, lorsque ma voix éteinte ces-
» sera de t'appeler ».

Antigone, désespérée qu'on refuse la sépulture à Polynice son frère, pour avoir amené dans son pays une armée étrangère, s'écrie : « O mon frère, » ta sœur ne t'abandonnera pas après ta mort : » non, des animaux féroces ne se rassassieront » pas de tes membres épars..... Mes mains, ces » mains foibles, lui creuseront un tombeau. Je l'y » porterai moi-même, je l'envelopperai de mes » voiles (1) ».

Une femme Grecque pleure son époux, son fils, etc., avec ses amies pendant plusieurs jours; elles chantent ses louanges et leurs regrets. Nous traiterions de folie ces emportemens de la douleur, parce que la nature, abandonnée à son énergie, choque nos bienséances factices, et notre politesse artificielle; mais, telle est l'ivresse des passions, telle est l'expression de la nature, le délire de la douleur et même de la joie. On pleuroit amèrement et on chantoit en même temps les morts.

« Pleurons, filles Thébaines, pleurons, » dit le Chœur, après la mort des deux frères ennemis; « que le bruit de nos gémissemens accompagne ces

(1) *Les sept Chefs devant Thèbes.* Act. 5, sc. 1.

» Ombres malheureuses dans la barque des
» morts..... C'est à nous à commencer ces chants
» tristes, ces concerts lamentables qui se font
» entendre jusqu'aux enfers (1) ».

Les Grecs observent l'ancienne coutume de laver les corps avant de les ensevelir, ce que pratiquent aussi les Turcs. On loue, comme autrefois, des pleureuses, qui précèdent le convoi funèbre en s'arrachant les cheveux, et en chantant les louanges du mort. Ces pleureuses, chez les Romains, étoient appelées *Prœficœ* (2). Les chants de deuil, nommés par les Latins *Nœniæ*, se nommoient anciennement ἰάλεμος, et sont appelés par les Grecs modernes μυρολογια. Dans la Morée, qui est l'ancien Péloponnèse, les pleureuses ne quittent pas la maison du défunt pendant un espace de temps plus ou moins long, suivant la condition ou les facultés de la famille. Leur emploi est de chanter les louanges du mort, elles recommencent pour chaque visite qui arrive. Leur chant est également appelé μυρολογία, *fatale Carmen.*

Dans Euripide, on ne veut pas croire la mort d'Alceste, parce que, dit le représentant du Peuple,

(1) *Les sept Chefs devant Thèbes.* Act. 4, sc. 2.

(2) Voyez les pleureuses du *Musæum Capitolinum*, t. III, p. 127.

ou le Chœur, *Je ne vois pas l'eau pour laver le corps, ni des cheveux coupés; et que je n'entends pas les cris des femmes, toutes circonstances d'usage dans les deuils* (1).

Les femmes, dans une maison en deuil, ne cessent pas aujourd'hui de pleurer, elles se refusent la nourriture et le sommeil; mais, comme observe bien un Poëte Grec, dans leurs plus grands chagrins, elles s'endorment en pleurant (2).

Les expressions de la douleur sont encore aujourd'hui, comme elles étoient autrefois, de s'arracher les cheveux, et de déchirer ses vêtemens. La tendre Héro, appercevant, au lever de l'aurore, le cadavre flottant de son cher Léandre, pousse des cris, déchire sa tunique, et se précipite dans la mer, pour ne pas survivre à son mari (3).

Les Myrmidons, et Briséis elle-même, s'arrachent les cheveux, pour en couvrir la tombe d'Achille (4). Les femmes Grecques font encore la même chose : mais cet usage est principalement

(1) *Alcest.* sc. 2.

(2) Πολλάκις ὑπνώουσιν ὅτε κλαίουσι γυναῖκες.
Coluthi Lycopol. Theb. de rapt. Helen, lib. I, v. 361.

(3) *Mus.* v. 155.

(3) Quintus Smyr. *Derel.* l. III, v. 685

conservé par les pleureuses à gage, qu'on loue (1).

Patrocle est étendu dans la tente d'Achille, le visage tourné vers la porte, ἀνὰ πρόθυρον τετραμμένος. Les Grecs et les Romains plaçoient de cette sorte les morts dans le vestibule de leurs maisons, les pieds tournés vers la porte (2). La même coutume s'observe encore aujourd'hui parmi les Grecs modernes, ainsi que chez nous.

C'étoit anciennement (3) faire injure aux morts, que de les garder trop long-tems; on se hâte encore aujourd'hui de les ensevelir.

Si c'est une jeune fille, on lui met ses plus beaux habits, et on la couronne de fleurs; les femmes, de leurs fenêtres, jettent des roses, et des eaux de senteur sur son cercueil, quand il passe.

Les Anciens paroient les morts de couronnes de fleurs, pour marquer qu'ils avoient enfin surmonté les misères et les chagrins de la vie; d'où l'on appelloit un mort ἐστεφανωμένον, *un couronné*. Une femme dit dans Aristophane (4) : *Recevez ceci de*

(1) Solon avoit cependant défendu aux femmes de s'égratigner et de se meurtrir le visage aux enterremens, et de faire toutes les simagrées qui provoquoient les larmes et les cris de ceux qui suivoient les convois funèbres. Plutarq. *Vie de Solon.*

(2) *In portam rigidos calces extendit.* Pers. *Sat.* 3.

(3) *Id.* l. III, v. 323.

(4) *Dan. Clus. Th. Gent. Cap.*

moi, prenez cette couronne et cette autre aussi; Car on vous attend (1). Ce sont ces couronnes funéraires, et celles du mariage, que l'on voit dans le bas-relief de M. de Peyssonel, où Mémius, couronné mort par son fils ou par un de ses proches, couronne sa femme Néïopolis, morte avant lui (2).

Le fameux Périclès, dit Plutarque, vit périr de la peste la plupart de ses enfans, de ses parens, et de ses amis, et au comble des malheurs son âme ferme n'en fut point ébranlée. On ne le vit ni pleurer, ni suivre le convoi funèbre d'aucun de ses proches. Mais lorsqu'il voulut mettre la couronne de fleurs sur le dernier de ses enfans que la mort lui enleva, il ne fut plus le maître de sa douleur, elle éclata par des sanglots, il répandit un torrent de larmes (3).

N'omettons point le repas des funérailles. Dans

(1) Les fameux soldats grecs, que commandoit Xénophon dans la Thrace Asiatique, après la défaite de leurs compagnons, leur donnèrent la sépulture; ils élevèrent ensuite un cénotaphe et un grand bûcher sur lequel ils jettèrent des couronnes de fleurs : καὶ πυρὰν μεγάλην, καὶ στεφάνους ἐπέδεσαν. Xénophon. *De Cyri exped.* l. VI, cap. v.

(2) Ce bas-relief a été gravé dans le recueil des *Antiquités grecques* de M. le comte de Caylus, pl. LXXIV.

(3) *V. de Périclès*, trad. de Dacier, t. II, p. 274, 275.

la harangue de Démosthène pour Ctésiphon, où cet orateur paroît si glorieux d'avoir été choisi par préférence à Eschine, et à d'autres rivaux d'éloquence, pour faire l'éloge funèbre de ceux qui avoient été tués à la bataille de Chéronée : « Ce » ne fut pas, » dit-il, « seulement le Peuple, qui » se comporta de cette manière, à mon égard; les » pères des morts, et leurs frères qu'il avoit char- » gés du soin de leurs obséques, en usèrent de » même. Dans l'obligation où ils étoient de faire » le repas des funérailles chez le plus proche » parent de chaque mort, comme c'est l'usage, ils » firent ce repas chez moi, et avec raison. »

Le repas des funérailles n'a pas été négligé par les Grecs modernes; c'est le plus proche parent qui est chargé de ce soin, et qui par-là termine la cérémonie.

J'ai dit que les pères et mères suivent leurs enfans, quand on les porte au tombeau. Il faut que le public soit témoin des sanglots d'une mère inconsolable. Sapho, pour exprimer sa douleur en l'absence de Phaon, lui écrit qu'elle a poussé des cris perçans, qu'elle a même arraché ses cheveux, pour marquer l'excès de sa douleur, elle se compare à une mère éplorée, qui accompagne le convoi

funèbre de son fils, qu'on va mettre au tombeau (1).

Les pleurs et les cris des femmes qui la suivent, pourroient bien l'aider dans ce triste office, si elle en avoit besoin; mais elles font naturellement ce qu'ont toujours fait les femmes Grecques.

« Ces malheureux, » dit Anne Comnene, en parlant de ceux qui avoient éprouvé la cruauté des barbares, « jettoient des cris aigus, et semblables » à ceux que les femmes jettent ordinairement » dans les funérailles (2). »

S. Chrysostome, qui a beaucoup censuré les Grecs de son tems, n'approuvoit ni les deuils, ni les pleureuses qu'on prenoit à gage, ni toute cette ostentation de douleur, à la place de laquelle nous n'avons mis nous-mêmes que le faste et la pompe d'un convoi nombreux, lorsqu'on veut donner aux obsèques l'éclat et l'appareil dont elles sont susceptibles (3).

Le même Père fait ces reproches aux Grecs de

(1) Postquàm se dolor invenit, nec pectora plangi,
Nec puduit scissis exulular comis :
Non aliter quàm si gnati pia mater adempti,
Portet ad exstructos corpus inane rogos.

(2) *Hist. Bizant.*

(3) *Mém. de l'Acad. des inscrip.* Extraits du P. Montf.

son tems : « Les femmes dans le deuil font une » vaine montre de leur affliction ; elles découvrent » leurs bras, elles s'arrachent les cheveux, elles » se déchirent les joues, les unes portées à ces ex- » cès par la douleur, les autres par pure osten- » tation..... O femmes ! que faites-vous ? Vous » déchirez vos vêtemens, vous arrachez vos » cheveux, vous jetez de grands cris ; vous dansez, » vous imitez les Ménades, et vous ne croyez pas » offenser Dieu ! Quelle extravagance (1) ! »

Les pères et les mères, en Grèce, portent le deuil de leurs enfans, et ce deuil est très-long. Cet usage est encore ancien parmi les Grecs. Entre plusieurs exemples, il suffira de citer celui que nous fournit Eschine, dans cette harangue où il emploie toutes les ressources de son art, pour rendre Démosthène odieux aux Athéniens. Vous savez que les Orateurs Grecs n'étoient pas plus polis dans leurs disputes que les Dieux et les Héros d'Homère : sur quoi j'observerai, en passant, qu'en ce genre le Grec vulgaire a des expressions dont notre langue n'est pas capable, et que notre délicatesse d'ailleurs ne supporteroit pas. Ecoutons Eschine.

« Ce misérable, » dit-il, en parlant de Démos-

(1) Serm. 62, sur S. Jean.

thène (1), « sept jours après la mort de sa fille, » avant que d'avoir payé le tribut de larmes, et sa- » tisfait au devoir qu'exigent en pareil cas la nature » et la coutume, parut couronné de fleurs et vétu » de blanc, tel qu'en un jour de fête; il immola » des victimes, et viola toutes les règles, lorsqu'il » venoit de perdre la personne, qui la première » et la seule, l'avoit appelé du doux nom de père : » ce que je dis, non en vue d'insulter à son mal- » heur, mais pour faire connoître son caractère. »

Vous pouvez bien voir, sur cela, les notes du savant Traducteur qui cite plusieurs passages des Anciens, pour prouver l'usage où étoient les pères de porter le deuil de leurs enfans. Je trouve encore cet usage, dans la prière que fait Iphigénie à sa mère, avant de mourir (2). « Après ma mort, » lui dit-elle, « ne coupez pas vos cheveux, et ne prenez » pas des habits noirs. » Elle lui demande la même grace pour ses sœurs.

Ainsi ce sont toujours les mêmes Grecs, de quelque côté qu'on les envisage. Les hommes d'aujourd'hui dans la Grèce, sont les hommes de tous les tems. Si cette vérité a besoin de nouvelles preuves,

(1) Trad. de M. de Toureil.

(2) *In Euripid.*

pour désabuser ceux qui n'aiment encore à louer que les Anciens, il m'en reste pour plusieurs autres lettres; et, dans la première nous nous arrêterons à contempler les tombeaux des Grecs.

Je suis, etc.

RÉPONSE DE MADAME CHÉNIER

Après m'être entretenue des danses avec vous, M., je vais, comme vous, passer à un objet plus triste; je vais ajoûter quelque chose à ce que vous avez dit des *Enterremens*. J'ai été extrêmement attendrie par le portrait que vous faites de cette mère qui suit le convoi de sa fille, et qui, par la force de ses expressions, peint l'agitation de son ame et l'excès de sa douleur. Il n'appartient qu'aux Grecs, comme vous l'observez très-bien, de peindre aussi fortement ce qu'ils sentent; une

imagination très-vive, avec une langue fort expressive, leur donne peut-être plus de moyens de rendre les mouvemens de la nature; et les usages de leurs pères, qu'ils ont fidèlement conservés, donnent à ces mouvemens plus de liberté. Les descriptions que vous faites sont si vraies, qu'elles mettent les objets sous les yeux. En lisant le détail de l'Enterrement dont vous nous faites le récit, j'ai cru me retrouver à Constantinople, où j'ai été témoin d'un spectacle tout aussi touchant, dans une occasion à-peu-près semblable.

Une dame Grecque, que vous connoissez, M. (1), aussi distinguée par son état que par la beauté de son âme, et qui joignoit à tous les agrémens de son sexe ceux d'une belle éducation, vivoit avec un frère cadet, qui, par excès de vertu, avoit renoncé aux honneurs et aux places auxquels son état et ses alliances lui donnoient droit d'aspirer. Il avoit pour sa sœur toute la tendresse d'un frère, et toute l'amitié d'un ami vertueux. Ce frère chéri fut attaqué d'une fièvre maligne à *Buyuk-déré* (2),

(1) Mme T... Y., dont un des frères avoit été interprète de la Porte, et plusieurs fois agent des Princes de Valachie et de Moldavie, auxquels cette famille étoit alliée.

(2) Village sur le canal de la mer Noire, et vis-à-vis de son embouchure; sa position est très-agréable. Les Ministres et plusieurs parti-

et il mourut après quatre jours de maladie, malgré tous les secours que lui prodiguoient l'aisance et l'amitié. Sa sœur, suivant l'usage du pays, accompagna le convoi, précédée et suivie d'une partie de la Noblesse Grecque. Tout annonçoit l'abattement de cette âme sensible; le désordre de son voile et de ses habits, la négligence de sa coëffure, ajoûtoient de nouveaux traits à toutes les marques de sa douleur. Le corps fut reçu à la porte de l'Eglise par le Patriarche de Constantinople. Après les prières d'usage, il fit la cérémonie que les Grecs ont conservée, et qu'on nomme ὁ ὑστέρνος ἀσπασμός, *Le dernier adieu* (1). Après que le Patriarche eut embrassé le corps (2), les parens, et ceux qui formoient le convoi, en firent de même. Cette scène, que l'idée d'un éternel adieu ne rend que trop attendrissante, le devint encore plus quand cette sœur éplorée, qui n'écoutoit que les mouvemens de sa douleur, déchira ses habits et arracha

culiers y ont des maisons de campagne. Ce village est à huit milles de Constantinople.

(1) Mme Chénier n'ignore pas qu'ἀσπασμὸς signifie *embrassement* ou *baiser*, parce qu'il vient du verbe ἀσπάζομαι, *amplector, osculor, saluto;* ce qui signifie bien, en effet, suivant l'usage grec, *le dernier adieu.* (Note de Guys.)

(2) Les Grecs ont conservé l'usage d'habiller les morts de leurs plus beaux habits, et de les porter au tombeau avec le visage découvert.

ses cheveux pour en couvrir le cercueil d'un frère qu'elle voit encore, et qu'elle ne doit bientôt plus voir. On fit des efforts pour abréger cette scène lugubre, et pour ramener la sœur affligée dans sa maison. Ses sens alors étoient moins agités, et sa douleur un peu plus calme. Comme les circonstances du tableau que je veux vous faire, dépendent beaucoup de la disposition de cette maison, je suspends ici votre sensibilité pour vous en donner une idée.

Cette maison, située sur le bord du canal de la mer Noire, a son entrée par un jardin d'où l'on découvre tout ce que le canal a de plus beau et de plus magnifique. Ce jardin étoit orné de belles fleurs, et de quelques arbres fruitiers; il y avoit d'un côté une volière pleine d'oiseaux de toute espèce; et de l'autre, un réservoir, rafraîchi par les eaux de la mer, renfermoit toutes sortes de poissons. Ce jardin, ces oiseaux, ces poissons faisoient tout l'amusement du Sage (1) que la mort venoit de ravir à sa sœur et à ses amis. Vous sentez déjà, M., combien le fond de ce tableau peut intéresser la

(1) Il méritoit ce nom à juste titre. Il avoit appris la médecine pour pouvoir secourir les pauvres, et il refusoit d'aller chez les riches, en disant qu'il n'étoit pas assez savant pour eux.

scène : « Où est mon frère, » disoit cette sœur accablée, en parcourant le jardin de ses yeux..... « il n'est plus..... il a passé comme une ombre..... » Vous, Fleurs, qu'il cultivoit avec tant de plaisir, » vous n'avez déjà plus cette fraîcheur que vous » deviez à ses soins..... périssez avec lui..... » courbez-vous, séchez jusqu'à la racine..... Vous, » Poissons, puisque vous n'avez plus de maître » ni d'ami qui veille à votre conservation..... » retournez dans les grandes eaux..... allez courir » après une vie incertaine..... et vous, petits » Oiseaux, si vous survivez à votre tristesse..... » que ce ne soit que pour accompagner mes soupirs » de vos chants lugubres..... Mer tranquille (1), » vos flots à présent sont agités..... seriez-vous, » aussi, sensible à ma peine ? » Jugez, M., de l'effet que faisoit sur les spectateurs cette touchante apostrophe, faite avec cette tranquilité que la douleur ne permet qu'aux grandes âmes. Cette dame, se tournant ensuite vers ses esclaves : « Pleurez, » mes enfans, » leur dit-elle.... « vous n'avez plus » de père..... mon frère n'est plus..... la mort

(1) La Mer est presque toujours tranquile le matin et le soir dans le canal; elle ne commence à être agitée que vers les dix heures jusqu'aux approches du coucher du soleil. C'est le moment qui justifie cette allégorie.

» cruelle nous l'a enlevé..... il a disparu » comme l'ombre..... et nous ne le verrons » plus..... ces lieux que sa présence rendoit agréa- » bles, ne doivent être pour nous qu'un séjour » de tristesse et d'affliction. » Il n'est pas possible, M., de donner à la nature plus d'expression, plus de force, plus de naïveté. J'ai cru que vous verriez avec plaisir ce petit échantillon de l'éloquence Grecque, dans ces momens de délire où une imagination féconde peint si vivement tous les sentimens de l'âme.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paris, 20 février 1774.

LETTRE

SUR LES

TOMBEAUX GRECS

LETTRE

SUR LES

TOMBEAUX GRECS

LETTRE D'UNE DAME GRECQUE A UNE DAME DE PARIS

Dans la dernière conversation que j'ai eue avec vous, Madame, vous m'avez paru bien effarouchée, lorsque je vous ai dit que les Grecs alloient par devoir, et même pour leur plaisir, passer de temps en temps une journée entière auprès des tombeaux de leurs parens. Plaisant divertissement, disiez-

vous! que d'aller s'attrister auprès d'un tombeau. Mais, Madame, les tombeaux des anciens, et ceux que l'on voit encore dans la Grèce, surtout ceux des personnes distinguées par leur naissance et par leur fortune, n'ont rien qui doive faire horreur. Je vais vous faire la description d'un de ces tombeaux, et vous en jugerez vous-même. C'est celui qu'un fils vertueux éleva sous le règne du Sultan Mahmoud, pour éterniser la mémoire d'une mère chérie.

Cette Dame, qui jouissoit de tous les dons de la nature et de la fortune, et dont le moindre avantage étoit celui d'une rare beauté, eut le bonheur de sauver la vie à son père et à son époux par son courage et son éloquence. Ces deux personnes remplissoient les premières places auprès des Princes Souverains de Moldavie; leurs grandes richesses leur firent des jaloux, qui mirent tout en œuvre pour faire naître des soupçons sur la conduite du gendre et du beau-père; ils allèrent jusqu'à dire que les grands biens de ces deux hommes ne venoient que des impôts, dont ils avoient osé charger plusieurs villages de la Moldavie, sans la permission et à l'insçu du Prince régnant dont ils étoient proches parens. Le Prince irrité écouta

les discours des envieux; et malgré les liens de la parenté, il envoya ces deux Seigneurs à Constantinople, pour être traités en criminels d'État. Dans vingt-quatre heures (car la justice va vite en Turquie), ils furent condamnés à avoir la tête tranchée, et tous leurs biens furent confisqués.

Aussi-tôt que la Dame apprend cette fatale nouvelle, elle sort de chez elle toute échevelée, couverte d'un voile noir, suivie de ses esclaves, tenant par la main son fils unique, âgé de 11 ans, et va attendre le Grand-Seigneur dans un endroit où elle savoit qu'il devoit passer ce jour-là (1). Avant de continuer ma narration, permettez-moi, Madame, de faire une petite digression pour vous faire connoître Sultan Mahmoud. Il y a des gens qui par un esprit de prévention qui ne leur permet pas de voir les choses d'un œil juste et impartial, ou par un trop grand attachement pour la nation à laquelle ils appartiennent, s'imaginent que hors

(1) C'est l'usage à Constantinople d'aller ainsi attendre le Souverain à son passage, quand l'affaire presse, et qu'on veut en appeler à son jugement; souvent les Visirs ordonnent aux Gardes de ne laisser approcher personne, de crainte qu'on ne lui présente des requêtes, et qu'on ne l'instruise de ce que son Visir veut lui cacher; mais lorsque ce sont des femmes qui veulent présenter requête, les Gardes les laissent passer, malgré les ordres, et même les aident à se placer avantageusement.

de leur pays, il n'y a rien que de mauvais ou de médiocre; mais vous, Madame, qui connoissez les hommes, vous qui n'êtes point prévenue, et à qui le juste attachement que vous avez pour la plus célèbre Nation de l'Univers, n'a pas fermé les yeux sur le mérite des autres, examinez si, chez les Turcs il n'y a pas aussi des hommes véritablement dignes du nom de grand (1).

Sultan Mahmoud fut le Prince de la Maison Ottomane le plus spirituel, le plus poli et le plus galant; il aimait la peinture, la musique et la poésie. Tant qu'il a vécu, tous les Arts ont eu un protecteur en Turquie, il les cultivoit lui-même avec succès, et quiconque y excelloit, étoit sûr d'avoir part à son estime et à sa bienveillance. C'est pour cela qu'il conserva toujours une prédilection marquée pour les François. On lui a souvent entendu dire : *Frances demek achel demek;* c'est-à-dire, en votre langue, *Qui dit François, dit esprit.* En général, la clémence fut son principal

(1) Si quelqu'un de ceux qui ont été à Constantinople, sous le règne de ce Prince, vouloit se charger d'écrire son histoire, on verroit que ce n'est point à tort que je lui donne le nom de Grand. Un pareil ouvrage pourroit guérir un grand nombre de ces incrédules dont je parle; je pourrai peut-être quelque jour prendre sur moi ce travail, pour lequel j'ai déjà préparé quelques matériaux.

caractère; il aimoit à rendre justice à ses sujets, surtout à ceux qui étoient moins capables par eux-mêmes de repousser l'injustice (1). Il ne cédoit à aucun de ses prédécesseurs pour la grandeur d'ame et l'art de gouverner. De son cabinet, il fit la guerre à trois grandes Puissances limitrophes avec lesquelles il sut faire une paix avantageuse (2). Il étoit un des hommes de son Royaume qui savoit le mieux sa langue, l'Arabe et le Persan. Après ce portrait, peut-être un peu trop long, je vais reprendre le fil de ma narration.

Cette Dame avoit attendu Sultan Mahmoud à son passage, et dès qu'elle le vit à une distance où il pouvoit l'entendre aisément, elle l'appela, en élevant la main dont elle tenoit le mémoire qu'elle vouloit lui présenter. Le Grand-Seigneur tourna la tête, et cherchoit des yeux celle qui l'avoit appelé; alors un des deux cents valets-de-pied qui entourent le cheval du Sultan, se détache,

(1) Presque jamais on ne lui a vu renvoyer au Visir les requêtes que les femmes lui présentoient; ordinairement il avoit la bonté de les examiner toutes lui-même. Sa maxime favorite étoit que « les » Grands ne sont jamais si grands que lorsqu'ils viennent au secours » des foibles. » Quelle belle maxime dans la bouche d'un Souverain! Quelle morale sublime! Il ne faut pas être compatriote de ce Prince pour sentir l'énergie et la beauté de ces paroles.

(2) L'Allemagne, la Russie et la Perse.

prend la Dame par le bras, et l'aide à suivre le cortège jusqu'à l'endroit où Sa Hautesse doit mettre pied à terre. On lui lit les requêtes qu'on lui a présentées ce jour-là (1). Plusieurs de ces affaires sont encore renvoyées au Visir, pour être jugées à son Tribunal en dernier ressort; mais le Sultan s'en réserve un certain nombre, qu'il veut bien se donner la peine d'examiner lui-même. L'affaire de cette Dame fut heureusement du nombre de ces dernières; la requête étoit à peu près conçue en ces termes : « Celui qui a créé les » astres, qui est le Seigneur des Rois et de tous » les hommes, ne dédaigne point de faire attention » au besoin du moindre des insectes; souffrez, » Seigneur, que je me présente devant votre face » auguste, et que, prosternée aux pieds de votre » trône sublime, je puisse vous exposer mes dou- » leurs et implorer votre clémence. »

On lui permit de se présenter devant le Sultan; elle se tint long-temps prosternée dans un profond silencé, et quand on lui eut ordonné de parler, elle s'exprima ainsi :

(1) Le Grand-Seigneur, lorsqu'il marche, est toujours suivi d'un ou de deux Secrétaires, dont les fonctions sont de lire les requêtes qu'on a présentées ce jour-là.

« Seigneur, puisque mon père et mon époux ont » eu le malheur de paroître criminels et dignes de » mort, je viens me jeter à vos pieds, pour vous » conjurer de changer la sentence prononcée contre » eux; s'il faut absolument deux victimes pour » appaiser votre justice, prenez ma tête et celle de » mon fils, il est juste que nous sacrifiions notre » vie pour ceux qui nous l'ont donnée. — Mais, » dit le Sultan, « ce n'est point vous ni votre fils qui sont » criminels, c'est votre père et votre époux. » Elle répondit avec tant de respect et de sagesse aux différentes questions que lui fit le Sultan, et il fut si touché lui-même de la grandeur d'âme de la suppliante, qu'il dit tout haut, en se tournant vers ceux qui l'environnoient : « Je ne puis résister aux » larmes de cette femme; qu'on lui rende sur le » champ son père et son époux. » Puis se tournant vers elle avec un air serein et plein de bonté : « Allez, » lui dit-il, « retournez chez vous avec » votre fils; n'ayez aucune inquiétude; je vous » rends les deux hommes qui vous appartiennent; » je vous rends aussi tous vos biens; mais faites en » sorte qu'aucun homme de votre famille ne se » mêle des affaires d'État, puisqu'ils ont tant d'en- » nemis. » Cette vertueuse Dame revint chez elle

pleine de reconnoissance, et pénétrée de la joie si vive et si pure d'avoir sauvé la vie à deux personnes qui lui étoient si chères. Quelques années après, cet époux, qui lui avoit coûté tant d'alarmes, mourut; et quoiqu'elle fût belle, riche, et assez jeune encore pour pouvoir, sans ridicule, accepter un parti digne d'elle, qui lui fut offert, elle aima mieux rester veuve que d'affliger son fils en se remariant. Elle mourut dix-huit ans après avoir perdu son mari, Son fils pour éterniser ses regrets, lui fit élever, dans une de ses terres, un superbe tombeau, que je vais décrire.

Figurez-vous, Madame, un grand jardin en quarré-long, situé à l'extrémité d'un village, et dont les murs sont percés de plusieurs fenêtres qui donnent, d'un côté sur la mer, et de l'autre sur une grande route; il est planté de cyprès, d'ormes et de peupliers; les murailles sont tapissées de fleurs qui vont en espaliers, et qui ne demandent pas beaucoup de soin, comme des jasmins, des roses, des chevrefeuilles, etc. Le sol est couvert de violettes et de toutes sortes de fleurs de prés. D'un des angles de ce jardin il sort une petite eau courante, qui murmure doucement, en faisant plusieurs détours; elle conserve la fraîcheur

de ce beau lieu, où règne un printemps éternel; l'ombre des arbres, le silence et la tranquillité, la variété des fleurs, le murmure du ruisseau, tout donne l'idée de ces champs fortunés, où les anciens Grecs croyoient que les âmes vertueuses étoient reçues et récompensées.

Cette eau, dont j'ai déjà parlé, et qui serpente dans le jardin, vient se jeter dans un réservoir adossé contre la muraille, lequel a plusieurs robinets en dehors, dont un toujours ouvert, forme un ruisseau destiné à abreuver les troupeaux. Les autres robinets sont fermés, et servent à désaltérer les passans. Il y a cinq ou six tasses de cuivre argenté, attachées au réservoir par de longues chaînes, et dont les gens à cheval se servent pour boire, sans être obligés de mettre pied à terre. Il y a aussi un bâtiment qui communique au jardin, composé d'un oratoire, et de plusieurs chambres pour loger les Prêtres destinés à prier, et à conserver la lampe toujours allumée devant le nom de Dieu, qui est gravé sur un triangle vermeil de trois à quatre pieds de diamètre. A côté du triangle, est placée aussi une image de la Sainte-Vierge. Le Samedi, jour où l'Église l'honore plus particulièrement, les Prêtres se tiennent toute la

journée à la porte du jardin, pour distribuer des aumônes, sans distinction, à tous ceux qui en demandent. On prie les autres d'accepter des fleurs.

Au milieu du jardin s'élève une grande caisse de marbre blanc, couverte de même : du côté où se trouve la tête de la personne qui y est ensevelie, on a posé une pierre quarrée, toute droite, de la même matière et de la même longueur que la caisse. On y a gravé en lettres d'or une prière et une épitaphe que voici :

PRIÈRE

« Que le Seigneur tout-puissant, Créateur et
» Seigneur de tout ce que l'œil de l'homme voit,
» et de tout ce que son esprit ne sauroit com-
» prendre, soit loué sans fin par ceux qui vivent
» sur la terre, par ceux qui viendront et par ceux
» qui ne sont plus. »

ÉPITAPHE

« Ici repose le corps d'une âme juste, qui n'a
» jamais cessé de méditer la loi du Seigneur durant
» sa vie, qui a été trop courte. (Elle n'a vécu que
» cinquante-sept ans.) Pendant ce temps, elle a ras-
» sasié ceux qui avoient faim, rafraîchi ceux qui

» avoient soif, et couvert ceux qui avoient froid;
» elle n'a jamais rien dit qui pût affliger personne;
» elle a protégé la vertu, et a eu compassion des
» vicieux; elle n'a point été attachée aux richesses,
» et même après sa mort, elle les a sacrifiées pour
» diminuer les peines des autres, autant qu'il a été
» en son pouvoir. Passans, priez pour elle, et
» imitez-la. »

La veille de certains jours en été, on invite les parens et quelques amis à aller passer la journée dans ce jardin. En y entrant, tous s'approchent du tombeau, et le plus proche parent, les yeux et la tête baissés, s'incline respectueusement, et lui adresse ces paroles :

« Mânes sacrés qui reposez dans ce marbre
» froid, recevez l'hommage de notre souvenir, de
» notre respect, et de nos regrets, qui ne doivent
» finir qu'avec notre vie.... » Après un moment de silence, on se répand dans les allées; chacun se promène; les uns y cueillent des fleurs et font des bouquets; les autres font l'éloge de la personne dont l'ombre est honorée dans cet endroit. Le jardin lui-même invite aussi à faire des réflexions sur tout ce qui se présente aux yeux. Ces arbres, tout élevés et robustes qu'ils sont, un

jour viendra où ils seront coupés, déracinés, étendus par terre, sans fraîcheur et sans vie. Le petit ruisseau qui murmure en suivant tous ces détours, ressemble à notre vie, que nous voyons s'écouler dans mille situations diverses, presque toujours mécontens et murmurant contre le sort. Ces fleurs sont l'image de cette même vie qui ne dure que l'espace de quelques instans, et qui passent pour ne plus revenir; car chaque année ramène des fleurs, mais ce ne sont point celles que nous avons vu fleurir et disparaître.

On profite des dispositions que la vue du tombeau doit produire sur ceux qui sont présens, pour faire quelque réconciliation entre des maris et des femmes, des enfans et leurs parens, qui sont mal ensemble; ces réconciliations réussissent toujours, parce que c'est le propre des réflexions sages et faites à propos, d'adoucir et d'attendrir les cœurs.

A une certaine heure, tout le monde s'assemble pour manger; on sert un repas abondant, mais sans beaucoup d'apprêt, au bord du petit ruisseau, sur l'herbe naissante : ce sont un ou deux agneaux cuits au four, farcis de pignons et de raisins de Corinthe; un poulet rôti pour chaque convive; des écrevisses de mer et d'autres coquillages cuits

à l'eau et au sel, au moment où ils viennent d'être pêchés; beaucoup de fruits; plusieurs cruches remplies de toutes sortes de vins Grecs; du fameux vin de Chypre; du muscat de Ténédos, situé vis-à-vis le promontoire de Sigée, où fut jadis Troye; du muscat de Smyrne, qui rélève l'éclat des couleurs des belles Grecques, lorsque les jours de fête elles vont danser au bord du Caïstre; du muscat de l'Isle de Scio, qui inspire les poëtes (1). Après que le fils de Sémélé, toujours jeune, a répandu dans toute l'assemblée la gaîté et le sel attique, quelqu'un de l'assemblée commence à chanter, et invite les autres à danser; chacun à son tour fait le coryphée, et les autres répondent en chœur. Le sens de ces chansons est à peu-près le même que celui de ces vers d'un charmant Auteur Français.

Profitons du moment qui passe,
Il est fort près de s'envoler,
Et remplissons du moins l'espace,
Ne pouvant pas le reculer.

On danse, on s'amuse jusqu'à l'entrée de la nuit. Alors l'assemblée se retire chez quelques personnes de la compagnie, et la bonne humeur se

(1) L'Ile de Chio est une des îles qui se vantent d'avoir donné naissance à Homère.

prolonge encore bien avant dans la nuit. Ne sont-ce pas là toujours les Grecs d'Anacréon, que les danses et les chants accompagnent par-tout? Vous voyez, Madame, que pour des gens qui reviennent d'auprès d'un tombeau, ils n'en sont pas moins aimables et moins gais.

Mercure de France, 15 novembre 1778.

TABLE

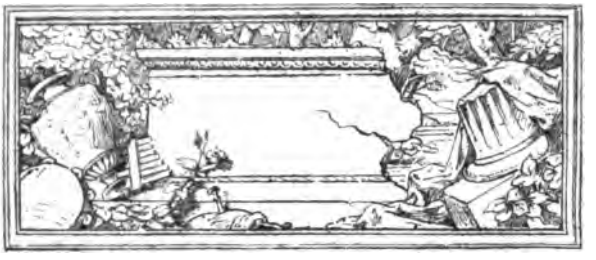

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

	Pages.
AVERTISSEMENT	3
VIE DE MADAME CHÉNIER	9
Pièces justificatives	93
LETTRES SUR LES DANSES GRECQUES	109
Lettre de Guys	111
Réponse de Mme Chénier	137
LETTRES SUR LES ENTERREMENTS GRECS	161

Pages.

Lettre de Guys. 163

Réponse de Mme Chénier. 178

LETTRE SUR LES TOMBEAUX GRECS 185

Lettre d'une Dame grecque à une Dame de Paris 187

TABLE. 201

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

MAR 4 '61 H

MG 902.4
Lettres grecques de Madame Chenier
Widener Library 004397664
3 2044 088 784 921